Abbé Benoît Paul-Joseph Supérieur du District de France de la Fraternité Saint-Pierre

Fides ex auditu^[1]



ar la revue *Tu es Petrus*, la Fraternité Saint-Pierre désire aider les catholiques qui lui sont attachés à approfondir ou à consolider leur formation religieuse, à travers la lecture d'articles de fond sur des sujets de théologie, de philosophie ou encore de spiritualité. En effet, la vertu de foi étant reçue dans l'intelligence, il est de la plus haute importance que nous progressions sans cesse dans la connaissance du "donné révélé" dont l'église est dépositaire. Il s'agit d'une voie incontournable pour enraciner et affermir notre foi car il est difficile, voire impossible, d'adhérer solidement à ce qui est peu ou mal connu. Bien que Dieu puisse nous délivrer, par grâce spéciale, des lumières intérieures sur les mystères qu'Il est venu nous révéler (par exemple dans la prière), cependant il est indispensable que nous travaillions à toujours mieux pénétrer les vérités qu'il nous a enseignées et qui sont objets de foi. Certes, bien qu'il s'appuie sur des motifs de crédibilité, l'acte de foi est toujours un acte de confiance en Dieu qui nécessite sa grâce et son assistance. Pour autant, l'acte de foi n'est pas un saut dans l'inconnu et il serait profondément déraisonnable et même déshonorant d'accorder notre foi à des enseignements connus de façon superficielle et d'y régler notre agir. La formation religieuse n'a donc pas trait à l'érudition : elle est au service de la foi. C'est dans cette optique que la revue *Tu es Petrus* propose à ses lecteurs des réflexions approfondies : elles sont destinées à alimenter leur vie spirituelle et à étayer toute leur vie chrétienne.

Cependant, afin de répondre au mieux aux besoins des fidèles attachés à notre revue, il nous a paru nécessaire d'apporter quelques modifications à ce que nous considérons comme un outil apostolique. Tout d'abord *Tu es Petrus* ne présentera plus systématiquement un "dossier" mais des thèmes récurrents que nous espérons plus adaptés à la situation des laïcs. D'un numéro à l'autre nos abonnés retrouveront, systématiquement, un article sur la vie de famille, sur le scoutisme,

ÉDITORIAL

sur la Vierge Marie et sur un sujet lié à l'art (que ce soit dans la présentation d'un auteur ou d'une œuvre). Chaque fois ils y trouveront également un article sur la liturgie, celle-ci étant le ferment d'unité de la Fraternité Saint-Pierre. Cette rubrique sera l'occasion de présenter les richesses de la liturgie romaine ancienne et d'exposer les raisons de l'attachement exclusif de notre congrégation à la forme extraordinaire du Rit romain. Évidemment, nous proposerons toujours des articles de spiritualité et de formation doctrinale. Pour ces derniers, et dans une visée pédagogique, deux astérisques signaleront les écrits plus fouillés demandant davantage de formation.

Il est manifeste que l'une des raisons de la défection de la pratique religieuse en France est la négligence dans l'enseignement et l'explication des vérités révélées, tant aux jeunes enfants dans les cours de catéchisme qu'aux adultes lors des prédications dominicales. En effet, on ne peut rester attaché et fidèle à ce qui n'est connu que de façon approximative, ni respecter, toute sa vie, des exigences morales dont on ignore les fondements. Contrairement à ce qu'ont laissé entendre certaines méthodes catéchétiques des années 70 et 80 (et cela n'est pas tout à fait terminé), la foi chrétienne n'est pas immanente, ne vient pas du fond du cœur. L'enseignement religieux ne consiste pas à faire éclore la foi chrétienne qui serait comme en puissance dans l'âme, de façon innée. "La foi vient par la prédication entendue" écrit saint Paul (Rm 10,17), c'est-à-dire par la transmission extérieure des vérités que le Fils de Dieu nous a révélées et que nous ne pouvons découvrir par nous-même. C'est ainsi que les Apôtres, les premiers chrétiens, les missionnaires, les mères de familles chrétiennes ont pu allumer le feu de l'évangile dans les cœurs et le propager jusqu'aux extrémités de la terre.

L'objectif de notre revue est de participer, à sa façon, à la transmission et à l'exposition de vérités révélées par le Fils de Dieu ou connexes à cette Révélation, de telle sorte que les esprits et les cœurs soient toujours plus affermis dans leur attachement à Jésus-Christ Sauveur.





Le pardon en famille

Abbé Alexis Garnier, FSSP

Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés... C'est la prière par excellence, la demande formulée par le Christ. Il y revient d'ailleurs et insiste ensuite :

Oui, si vous remettez aux hommes leurs manquements, votre Père céleste vous remettra aussi ; mais si vous ne remettez pas aux hommes, votre Père non plus ne vous remettra pas vos manquements (Mt 6, 14-15)

ardonnez-nous nos offenses... Littéralement, le texte de l'Évangile dit : Remettez-nous nos dettes, ce qui est synonyme de péché ou d'offense en araméen [1] – ensuite, on traduit tantôt par : "dettes", "péchés", "manquements", "fautes".

Comme nous remettons ou pardonnons : le temps utilisé ici exprime une action (pardonner) qui se produit au moment même où l'on prononce la prière. Nous remettons à quiconque nous doit (saint Luc).

Un Dieu dont le propre est de pardonner et d'avoir pitié

"Dieu a toujours un pardon d'avance" [2]

Pardonner est le propre de Dieu^[3]. C'est aussi... sa joie^[4]! C'est encore sa

-3 - N° XXI

^{1.—} C'est fort bien restitué dans la version latine: *Dimitte nobis debita nostra*. Et c'est bien ainsi que l'entendent les Pères de l'Église. Pour n'en citer que deux dans le commentaire du *Pater*: "Qu'est-ce que la dette sinon le péché ?" (ST AMBROISE) — "Nous avons, en effet, contracté des dettes, non d'argent, mais de péché" (ST AUGUSTIN).

^{2.-} Père Th.-D. Humbrecht, OP.

^{3.—} Deus cui proprium est misereri semper et parcere... O Dieu, qui avez en propre d'avoir toujours pitié et de faire miséricorde... (Oraison de la messe des défunts, Missel Romain).

^{4.—} C'est en toutes lettres dans l'Évangile: Il y a plus de joie dans le ciel, pour un seul pécheur qui se repentit et fait pénitence, que pour 99 justes qui n'ont pas besoin de faire pénitence. (Lc, 15, 7)

plus grande victoire sur le mal, le plus grand effet de sa miséricorde et de sa toute puissance.

Le pardon des offenses est reçu de Dieu avant d'être exercé envers le prochain. éclairent et facilitent ce point d'éducation.

C'est le but même de la vie de Jésus. Selon la meilleure tradition thomiste, ce qui "pousse" Dieu à s'incarner, à venir dans le monde, c'est l'amour miséricordieux infini^[5]. En raison du péché originel et personnel, tout homme est débiteur envers Dieu. Et le Christ vient pour acquitter cette dette du péché originel et personnel.

Quelle pédagogie, quel art dans ce pardon! Les psaumes chantent cette inlassable patience divine – cette *longanimitas* [6] : terme savoureux, presque intraduisible.

Cette qualité du pardon divin se manifeste en particulier dans le sacrement de pénitence. Ainsi notre pardon ne précède pas celui de Dieu et ne le cause pas. Ce n'est pas un "marchandage". Notre pardon imite celui du Père céleste et le suit. Le pardon des offenses est reçu (de Dieu) avant d'être exercé (envers le prochain).

La pratique du pardon mutuel en famille découle assez étroitement de la réception du pardon dans le sacrement de pénitence. Et nous pouvons nous inspirer largement de la "*méthode divine*" pour pardonner ou demander pardon du côté du prochain.

Dans cette causerie, je voudrais repartir de la demande méditée du Pater pour aboutir à quelques axes concrets qui

En bien des choses nous offensons bien du monde

Au fil de l'année liturgique, nous croisons des figures de saints qui incarnent ce pardon chrétien. Pensons à sainte Jeanne de Chantal, saint Jean Gualbert et tant d'autres... Au fil de l'histoire, nous rencontrons encore des exemples héroïques de pardon chrétien; ne serait-ce que ceux des généraux Bonchamps et d'Elbée lors des terribles Guerres de Vendée. Au fil de la vie conjugale et familiale, on peut croiser également cette exigence [7]. Pourquoi ? Saint Jacques le résume de manière lapidaire : En bien des choses nous offen-



Murillo, Le repentir du fils prodigue.

^{5.—} C'est le motif formel de l'Incarnation, exprimé dans les évangiles : "C'est lui qui sauvera son peuple de ses péchés" (Mt 1, 21). "Le Fils de l'homme est venu chercher et sauver ce qui avait péri" (Lc 19,10).

^{6.—} On relira notamment avec profit le psaume 103, versets 8 à 10 (Complies du samedi soir). Il y a certaines choses que l'on pardonne en un clin d'œil, d'autres demandent plus de temps. Et Dieu est maître du temps. Dieu sait l'instant favorable, le *kayros*, l'heure de la grâce et de notre acquiescement. L'instant où, dans l'humilité et l'amour, une âme "se rend" à la grâce.

^{7.–} Cela vaut plus largement, d'ailleurs, dans toute vie commune.

sons bien du monde (Jc 3, 2). Donc, la vie vous confronte assez vite à cet exercice difficile. Car il n'y a pas de charité conjugale ou familiale sans pardon mutuel des offenses.

Un seul obstacle au pardon divin

Dieu est la source même de la miséricorde et du pardon, parce que lui seul peut pardonner les péchés. Ce pardon ne reste pas extérieur à l'homme, il doit pénétrer son cœur pour le purifier, le transformer à l'image de Dieu. Dans ce secret du cœur, cette "chambre haute" de l'âme, il peut y avoir un obstacle ; le refus de pardonner. Obex gratiæ — "obstacle à la grâce", disent les théologiens. On peut dire que c'est la seule force capable de "tenir en échec" la toute-puissance de Dieu. Car Dieu n'introduit pas "de force" sa miséricorde en celui qui ne veut pas être miséricordieux.

Alors se forme une contradiction en l'homme [8]; prétendre recevoir le pardon de Dieu (*"Sois patient envers moi..."*) et ne pas l'accorder soi-même. Donc vouloir *"être et ne pas être dans la miséricorde"*, ce qui est impossible.

Une précision me semble importante : ce qui est dénoncé ici, c'est le refus, mais non la difficulté rencontrée à pardonner (ou demander pardon). Le refus est un acte délibéré, conscient, clair et net (une omission : *je veux ne pas faire*). La difficulté (même très forte) à pardonner peut

être involontaire. Elle est présente et variable selon diverses conditions : ce peut être la mesure de l'offense... Ou une circonstance particulière aggravante... ou encore le tempérament de l'adulte ou de l'enfant (fierté, amour propre très enraciné), tentation, etc...

Nombreuses difficultés

Nous sommes tous favorables au pardon... tant qu'il s'agit des autres

Saint François de Sales avait commenté "Si l'on te frappe sur la joue droite, tends la joue gauche". À la sortie de l'église, un protestant lui demande : "Que ferais-tu si je te donnes un soufflet ? — Mon ami, je sais bien ce que je devrais faire, je ne sais pas ce que je ferais". Lorsqu'on est concerné personnellement par 1'injustice subie, action blessante, parole humiliante..., là, c'est tout autre chose. "Nous sommes tous favorables au pardon... tant qu'il s'agit des autres", remarque avec justesse le Père Pinckaers. [9]

Le véritable pardon des offenses, *de tout cœur* [10] est une des exigences évangéliques les plus difficiles à réaliser. Cela admet plusieurs "composantes": pardon du cœur (décision prise avec la grâce de Dieu), pardon des lèvres, pardon de la mémoire [11], déracinement de la colère et du ressentiment en nous, volonté de bien, cordiale, active.

^{8.—} Cette contradiction et ses conséquences éventuelles sont remarquablement illustrées par la parabole du débiteur impitoyable (Mt, 18, 23-35).

^{9.-} Père S.T. Pinckaers, OP., Au cœur de l'Évangile, le Notre Père, Ed. Parole et Silence.

^{10.-} Ex cordibus vestris (Mt, 18, 35).

^{11.—} En un sens bien précis ; le pardon accordé ou reçu aide, dans le temps, à se souvenir des personnes, des choses, des événements dans la paix et sans amertume excessive.

Ce pardon est réalisé intégralement dans les âmes saintes. Il l'est plus ou moins parfaitement chez nous. "J'ai pardonné à tous mes ennemis... mais j'ai gardé les noms", dit un humoriste célèbre. [12]

En de telles circonstances

Il faut ajouter que les circonstances de la vie familiale rendent plus difficile ce pardon des offenses [13]. Qu'on nous pardonne ces rappels élémentaires, néanmoins à prendre en compte. On est - souvent – ensemble, ce qui est la base de la vie commune^[14]. Aussi les situations et occasions d'offense (et donc de pardon) sont-elles plus fréquentes... Il faut aussi se souvenir que l'amour rend vulnérable : je suis davantage touché, offensé par le manquement (volontaire ou non) d'un être cher et proche. La désobéissance, le mensonge d'un petit, la cohabitation en union libre d'un des enfants, l'éloignement ou le rejet de la foi et de la pratique, l'indélicatesse, voire l'adultère du conjoint, ... ont une gravité objective. Mais elles causent également une peine plus grande à mesure qu'elles nous touchent de plus près. Dans la durée, les illusions courantes se dissipent; tout progrès, tout redressement n'est pas instantané pour soi-même et le prochain. Les offenses peuvent se répéter... et les occasions de pardon également. Donner ou demander un pardon sera donc difficile

Trois tentations

Prenons également en compte trois tentations une fois le mal commis envers Dieu et le prochain. Il y a d'abord l'aveuglement, ou refus de voir le péché parce qu'il est répété, ou grave, ou intolérable. "Cachez ce péché (le mien) que je ne saurais voir". C'est le cas du Roi David. Nous sommes aussi exposés à la tentation de la rumination, du repli sur soi – éventuellement provoqué par un reproche excessif. "Je suis (tu es) un mauvais époux, une mauvaise mère de famille, un enfant impossible..." Existe aussi le désespoir (peccamineux dans la mesure où il est consenti): "Dieu ne peut pas me pardonner... Ou pas ce coup-ci ... C'est trop tard"[15]. C'est un mauvais calcul volontaire... prétendre que ma misère surpasse la miséricorde divine – que mon péché surpasse le pardon divin.

Pardonner est-il une faiblesse?

C'est une objection courante [16] : "le pardon semble... injuste". Cela va contre la vindicte [17], fille de la justice et de la force... Comment peut-on concilier le pardon, acte de miséricorde,

^{12.-} Sempé, Quelques mystiques.

^{13.-} Cf Christine Ponsard, Le pardon en famille, conférence audio.

^{14.—} Pardonner à l'être absent ou lointain est facile... Mais pardonner à l'être proche (en famille) est exigeant : on ne peut pas tricher. La vie de couple, de famille est une école de vérité. Si je n'ai pas pardonné,... ça se verra... Très vite, ne serait-ce qu'en actes.

^{15.—} Notons bien que du côté de Dieu, ce n'est jamais trop tard jusqu'à l'ultime instant de cette vie terrestre, et hormi le cas de péché contre le Saint Esprit.

^{16.} NIETZSCHE part de cette difficulté réelle pour refuser le pardon comme acte systématique de faiblesse – mais aussi affirmer la volonté de puissance et la légitimité de la vengeance.

^{17.-} Cette vertu a pour effet de dénoncer, corriger et réparer le mal subi.

avec la justice ? C'est un "cercle carré". En fait, le vrai pardon (accordé par Dieu ou par l'homme) est un acte de miséricorde et de justice. Loin de nier au supprimer les exigences de la justice, il puise dans la miséricorde pour rétablir cette justice.

Devant cette fausse raison apparente, il faut donc en invoquer une vraie : je puis être disposé à pardonner une offense (ou à demander pardon) - parce que tout homme est capable d'offense - or... je suis homme – donc je suis aussi capable d'offense. Concrètement, c'est l'un des fruits de la confession : garder la juste mesure. La confession place côte à côte l'offense du côté de Dieu - et celle du côté du prochain. Elle rappelle la mesure du pardon que Dieu m'accorde, la mesure du pardon que j'attends des autres, et la mesure du pardon que je leur accorde. D'autre part, demander pardon est humiliant ou difficile en l'état actuel des choses. Mais le pardon demandé et reçu grandit aux yeux de Dieu et du prochain. C'est le moyen de retrouver pleinement la dignité et l'excellence d'enfant de Dieu. Il y a donc de l'humilité à demander pardon, et de la magnanimité à l'accorder. Dieu élève les humbles

En quoi consiste le pardon véritable ?

Le *pardon* (acte volontaire) n'est pas *l'oubli* (défaut ou limite involontaire de la mémoire). Pas plus que "la relégation

d'une pensée négative loin de de mon champs de conscience" [18]. Ce n'est pas non plus un "rapide coup d'éponge sur le tableau noir".

Nier ou minimiser l'offense pose problème. "C'est pas grave... n'en parlons plus..." La culture systématique de l'excuse [19] est un pis-aller aux conséquences redoutables en famille, à l'école, dans le scoutisme, etc. Elle altère le sens de la responsabilité envers Dieu et le prochain. Ici, le bon sentiment, la bonne intention prétend supprimer la justice. Ce faux pardon est une vraie faiblesse.

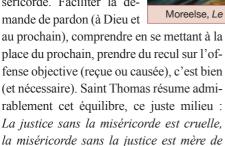
Car il y a une juste indignation devant



18. – Formule très prisée du courant New Age.

Tendance à excuser ou même nier systématiquement le tort commis (par soi-même, ou un enfant).

À l'inverse, la colère ou indignation peut dégénérer en dureté de cœur, en aveuglement du jugement. De là viendra l'exagération du mal, le refus de pardonner. Ici intervient donc la miséricorde. Faciliter la demande de pardon (à Dieu et





désordre. Il faut donc les associer. [20]

Dieu infiniment aimant veut atteindre le cœur de l'offenseur. Pourquoi ? Pour le débarrasser de sa volonté mauvaise, source d'injustice. Ici la pensée bienveillante et ferme de l'éducateur rejoint et imite la volonté divine : "Je redoute l'injustice. Je la redoute plus pour celui qui en est cause et porteur ; c'est un mal pour toi d'offenser. Secondairement, je la redoute dans ses conséquences négatives pour moi ; c'est un mal pour moi d'être offensé".

Or prendre conscience du mal commis est un préalable nécessaire pour recon-



Moreelse, Le repentir de Pierre.

naître, regretter, réparer l'injustice. Ici, on imitera avec profit la délicatesse divine, qui nous montre progressivement nos offenses envers Lui. Pensons à l'exemple célèbre du Roi David (2 Sm 12, 1-7), indigné de l'offense "ano-

nyme" que lui raconte Nathan. *Tu es cet homme*, lui répond le prophète. Les saints ont une conscience plus vive de leur péché, parce qu'ils sont plus dans la lumière et l'amour divin ; cela entraine un sens plus délicat du péché.

Les préparatifs du pardon : patience, prière, bienveillance

La prière est nécessaire. Il faut décider, désirer, vouloir au moins pardonner ou être pardonné. Cette décision découle de la prière.

La patience [21] répond à des interrogations courantes : "Quand pardonner? Combien de fois pardonner ?" À la première interrogation, on répondra ; sans retard, sans précipitation non plus. C'est un savant dosage. Ici, il faut se connaître, pour savoir dans quel sens travailler [22]. Saint Paul invite à pardonner sans retard. Le patriarche Joseph attend ; il met à l'épreuve ses frères afin de toucher leur cœur. Il les dispose à re-

^{20.-} Saint Thomas d'Aquin, Commentaire de l'Évangile de Saint Matthieu.

^{21.—} SAINTE JEANNE JUGAN disait à une de ses sœurs : "devant l'offense, il faut être comme le sac de laine qui reçoit la pierre sans aucun bruit." — Giflée par une personne rude à qui elle demandait l'aumône, elle lui dit avec calme : "ça c'était pour moi ... mais pour mes pauvres ?"

^{22.—} Il n'est pas toujours possible de manifester notre pardon au prochain, ici et maintenant. Alors comment faire avancer les choses, comment faciliter ce pardon, le rendre possible? Demander un service, renouer une relation, poser un geste d'attention... tout cela pourra traduire concrètement qu'on a pardonné, qu'on est disposé à le faire. Le pardon envers une personne commence par la prière pour elle. Également, il peut être nécessaire d'attendre pour être pardonné: "J'ai demandé pardon, mais il/elle

LE PARDON EN FAMILLE

gretter – puis à désirer son pardon – et enfin à le recevoir. Ne soyons pas impatients. Le divin Maître reste trois heures en croix pour obtenir et offrir son pardon aux âmes. Cette patience sans amertume ou découragement n'est pas forcément laxisme, abandon des principes. À la deuxième interrogation, on répondra avec Notre Seigneur : *jusqu'à soixante-dix-sept fois sept fois*. Pardonner chaque fois que c'est nécessaire et possible est un des meilleurs moyens d'aider une âme à se corriger sans se décourager. [23]

La bienveillance de jugement est essentielle. C'est le sens exact du fameux "ne pas juger" évangélique; Notre Seigneur n'interdit pas tout jugement, bien sûr! Mais il met en garde contre des ennemis courants de la bienveillance dans la vie familiale: la précipitation [24], le soupçon [25], la défiance.

L'art et la manière de Dieu

Quand le Christ pardonne, quelle humilité! Voyez par exemple la parabole de la femme adultère surprise en flagrant délit. Physiquement, le Christ se met en dessous d'elle, plus bas. Ainsi, penché sur la terre, il écrit [26] ... répond aux pharisiens... puis lève les yeux sur cette femme adultère restée seule. Femme, il ne s'est trouvé personne... Le Très Haut vient très bas pour pardonner. Jésus se penche pour relever. Il s'abaisse pour saisir une âme et la relever. Faisons ainsi, notamment dans le pardon envers les enfants. L'humilité et les humiliations, c'est bon... mais avec modération. Il faut voir la mesure qu'un enfant, un adolescent, un conjoint peut porter ici et maintenant avec la grâce de Dieu. Évitons le pardon hautain, écrasant, humiliant. Il faut valoriser aux yeux de l'offenseur ce qui suit le pardon. Concrètement, joie, réjouissance après la confession sacramentelle, ou après le pardon échangé en famille [27]. Il faut encore marquer la reprise d'une relation vraie, franche, cordiale après le pardon et la réparation. Va, et désormais ne pèche plus!

Prolongement du pardon : la satisfaction

Faut-il pardonner et sanctionner tout de même? "Je demande pardon pour éviter une punition" ... c'est enfantin. C'est infantile aussi. La punition ou peine proportionnée garde toute sa valeur à côté du pardon. "Je te

- n'a pas accepté..." Cela peut me coûter et prendre du temps de pardonner... alors ce peut être le cas aussi pour mon prochain. Pour un petit enfant, c'est tout de suite qu'il faut demander pardon à Jésus, au prochain. Parce qu'un enfant vit dans l'instant. Plus tard, ... il aura déjà oublié.
- 23.– Un jeune prêtre va prêcher pour un mariage. Dans le train, il a devant lui un vieux couple très aimant. Il leur demande alors : "Écoutez, je vais prêcher pour un mariage. Que diriez-vous à de jeunes mariés ? Dites-leur que la meilleure manière d'aider un conjoint à se corriger de ses défauts, c'est de lui pardonner." Un évêque, Monseigneur Thomazo croisait un jour de vieux époux aimants se tenant la main. Il se demanda : "Combien de pardons y a-t-il derrière ces mains encore jointes ?"
- 24.– Justice expéditive qu'on pourrait résumer par la célèbre pancarte d'un village du Far West : "Ici, on pend d'abord, on juge ensuite."
- 25. Présumer systématiquement la culpabilité, le pire, la mauvaise intention, voir hâtivement le mal.
- 26.— Certains auteurs pensent que le Christ a alors commencé d'écrire sur le sol les péchés cachés des accusateurs. Un enlumineur du Moyen Âge place cette sentence sous le doigt du Seigneur : *Terra terram accusat*, la poussière accuse la poussière.
- 27. Dans les *Exercices de saint Ignace*, c'est le fameux repas de l'Enfant prodigue, qui suit la confession sacramentelle et la conversion intérieure.

pardonne, mais je t'avais dit que si tu désobéissais, tu serais privé d'ordinateur, donc tu es (restes) privé d'ordinateur."

La peine (pénitence de

la confession – ou sanction de l'éducateur) procure un plein relèvement. Elle apprend le sens de la responsabilité dans la faute et les conséquences de la faute. Je pardonne la faute, j'applique avec mesure les conséquences de la faute : c'est l'exigence de réparation, et de restitution. Le pardon peut donc s'accompagner de sanction. Ce n'est pas la "punition-réaction" (sous le coup d'une colère excessive, d'une rancune, d'une certaine violence passionnelle) mais la "punition-restauration". Elle peut d'ailleurs être donnée et accomplie avec grande fermeté et grande douceur. [28]

Ne sois pas vaincu par le mal, triomphe du mal par le bien

Dieu a toujours un pardon d'avance sur nous. Et Dieu fait homme offre inlassablement aux hommes de les pardonner pour les refaire pleinement enfants de Dieu. C'est la grande leçon de la croix... Ce crucifix sur lequel notre regard parfois s'est usé. C'est la grande leçon de l'absolution... Ultimement,

La pratique du pardon mutuel des offenses en famille nous permettra d'imiter ce chef-d'œuvre divin : faire de toute faute un rebondissement vers un plus grand amour. le problème du pardon se résout en contemplant l'amour miséricordieux infini [29]. Et ce, qu'il s'agisse de le demander à Dieu ou au prochain –

ou de l'accorder aux autres. Il est bon de méditer cette exigence, souvent, de la demander et de l'exercer.

C'est l'enjeu d'un *Pater* en famille ou en couple, par exemple le soir à la prière. Je connais une famille où la prière du soir était suivie régulièrement d'un moment calme où l'on reprenait posément les offenses de la journée, au cours d'une explication suivie d'un pardon mutuel. La pratique du pardon mutuel des offenses en famille nous permettra d'imiter ce chef-d'œuvre divin : *faire de toute faute un rebondissement vers un plus grand amour*. [30]



Le pardon demandé et reçu grandit aux yeux de Dieu et du prochain.

^{28.—} NB : en tant qu'éducateur, il faut être vrai. Si nécessaire, différer de deux ou trois minutes pour se détendre. Puis il faut prendre, donner le temps et l'attention nécessaire. Régler fidèlement une petite chose. Si on expédie ou bâcle les choses, alors il risque de rester une rancune. Il faut que le pardon corresponde à une démarche vraie. Attention au pardon du bout des lèvres.

^{29.—} C'est une parole célèbre de SAINTE THÉRÈSE à sa sœur Pauline (Mère Agnès de Jésus, Derniers entretiens), le 11 juillet 1897 : "Dites bien, ma Mère, que si j'avais commis tous les crimes possibles, j'aurais toujours la même confiance, je sens que toute cette multitude d'offenses serait comme une goutte d'eau jetée dans un brasier ardent." C'est encore l'objet de la méditation sur l'amour miséricordieux infini dans les Exercices Spirituels de saint Ignace de Loyola.

^{30.-} Guy de Larigaudie, Étoile au grand large.



La Sainte Vierge et le prêtre à l'autel

Abbé Quentin Sauvonnet, FSSP

Parmi tous les privilèges dont le Bon Dieu a gratifié la très Sainte Vierge, il y en a un qu'il ne lui a pas accordé, celui du sacerdoce. Le don précieux qui permet à des hommes de participer au sacerdoce suprême du Verbe Incarné fut accordé aux seuls apôtres, le jeudi saint. La Sainte Vierge ne le reçut jamais. C'est d'ailleurs une des raisons pour laquelle l'Église confère toujours le sacrement de l'Ordre à des hommes et jamais à des femmes. Si Notre-Seigneur entendait appeler des femmes à ce ministère, il y eût très certainement convié sa sainte mère. Cependant la Mère que le Verbe s'est choisie n'en est pas moins, par ses dispositions, un modèle pour tout prêtre.

n Marie, le prêtre trouvera un parfait exemplaire des vertus qu'il doit pratiquer et l'aide dont il a besoin pour se sanctifier lui-même et pour sauver les âmes :

Dieu a voulu que le clergé [...] regardât Marie comme sa règle et son modèle, l'ayant remplie de tous les dons et de toute la grâce que les clercs recevront jamais. C'est pourquoi leur soin principal doit être d'honorer en elle la communication pleine et entière de grâce, dont Jésus-Christ l'a revêtue éminemment et qui pour cela la fait considérer dans l'Église comme le raccourci du clergé duquel elle contient toute la beauté et la force. [1]

-11 - N° XXI

^{1.–} Vie intérieure de la Très Sainte Vierge, ouvrage recueilli des ÉCRITS DE M. OLIER, par M. FAILLON, 1866, tome II, 411-412.

L'abondance des idées que renferme un tel sujet nous contraint, pour en exposer la substance, de choisir, entre plusieurs formes littéraires, celle de la Méditation. Un livre fait étalage de toutes les données ; la méditation condense et suggère. L'auteur compose le livre ; le lecteur développe la méditation. Un mot suffit pour méditer longtemps et fructueusement sur un sujet. Un grand nombre de paroles sont nécessaires pour la lecture éphémère d'un livre; qu'on veuille bien chercher ici des pensées, ramassées sur elles-mêmes qui aideront à mieux saisir ce que vivait Marie et ce que doivent vivre tous les prêtres à l'autel

L'action du prêtre à l'autel comprend trois étapes : 1° *La présence eucharistique de Jésus*. – 2° *Le saint sacrifice*. –3° *La sainte communion*. Elles serviront de plan à notre travail.

La présence eucharistique de Jésus

La présence réelle de Jésus sur l'autel est à la fois l'œuvre de Marie et du prêtre.

Elle est donc le fondement d'un amour de reconnaissance et d'imitation très spécial et très intime du prêtre envers la Mère de Dieu.

Quelles actions de grâces ne devons-nous pas à Marie pour des dons qui nous sont venus par son cœur! Nous lui devons en effet:

L'Emmanuel, ouvrage de la Vierge

L'*Emmanuel*, c'est-à-dire, la présence du Verbe au milieu de nous, incarné sous forme humaine, ayant pris sur lui toutes



Botticelli, La Madone de l'Eucharistie.

nos apparences et toutes nos réalités, nos avantages et nos misères, soumis à toutes nos lois de vie, les plus vulgaires comme les plus hautes, vraiment l'un de nous, le plus humble de tous, fils de charpentier, habitant une échoppe, marchant pieds nus, mangeant pour grandir, épelant pour parler, sentant pour comprendre, souffrant pour compatir. Toute la chair, qui s'émeut pour nous et avec nous, de ce Dieu fait homme, est l'ouvrage de la Vierge.

Les prêtres, en consacrant l'hostie, prolongent *cette* Incarnation, *cette* divine humanité, *cette* chair semblable à la nôtre, *ce* Dieu emprisonné, pour notre usage, sous les liens du temps et de l'espace, la *même* chair qui fut à la grotte, à Bethléem, dans l'atelier de Nazareth, au désert, sur

Dans toutes les volontés consécratrices. le Fiat de Marie se fait entendre.

effet, Jésus glorieux, tel qu'il est depuis sa résurrection, que le prêtre produit dans la

les routes de Galilée, au Thabor comme au Calvaire, au tombeau comme au sein de Marie, la même, absolument la même. C'est certain. Les paroles de l'Ange à Marie, le jour de l'Annonciation peuvent lui être adressées

Voici ce qu'en dit Saint Jean-Eudes : "Comme le Père éternel l'a rendue (Marie) participante de sa divine paternité et lui a donné pouvoir de former dans son sein le même Fils qu'il fait naître dans le sien, ainsi il communique aux prêtres cette même paternité et leur donne puissance de former (produire) ce même Jésus dans la sainte Eucharistie et dans le cœur des fidèles."[2] M. Olier va dans le même sens : "La Sainte Vierge est entrée en participation de la puissance du Père éternel pour engendrer son Verbe. Et c'est pour cela qu'elle a été si sainte et qu'elle a eu un sein immaculé pour concevoir et engendrer son Fils. Le prêtre est aussi appelé pour entrer en partage avec le Père éternel de la puissance d'engendrer son Fils. En effet, il le produit tous les jours sur les autels"[3]; mais il apporte cependant la nuance suivante : la Sainte Vierge fut associée à la puissance du Père, pour engendrer Jésus dans l'état d'infirmité, propre à la nature humaine ici-bas, tandis que le prêtre à l'autel entre "en participation de la puissance du Père produisant et engendrant son Fils ressuscité". C'est, en sainte Eucharistie.

O magna sacerdotum dignitas, in quorum manibus velut in cetero Virginis Christus incarnatur ! O grande dignité des prêtres : entre leurs mains sacerdotales comme dans le sein de la Vierge, le Christ s'incarne! Le prêtre quand il consacre l'Hostie ne donne pas au Christ un corps nouveau. Il multiplie sur les autels du monde entier les présences sacramentelles du seul et unique corps de Jésus, déjà né une première fois, et pour toujours, par le Fiat de Marie. L'Eucharistie est une incarnation continuée, une existence qui persévère au-delà des limites ordinaires, à travers les siècles. Cette incarnation est la même que celle de Marie.

Le Fiat de Marie, dans sa puissance extraordinaire, analogue au Fiat qui créa des milliards et des milliards d'images de Dieu, contient toutes les conséquences de la descente du Fils de Dieu dans la chair. puisque le Fils de Dieu devenait chair pour être la nourriture de chacun de nous. Dans toutes les volontés consécratrices. le Fiat de Marie se fait entendre ; elles en répètent le sens en écho. Remercions Marie de cette première maternité volontaire à laquelle nous devons nos privilèges de consécrateurs. Et que notre Hoc est enim corpus meum soit prononcé avec cet amour généreux qui animait le Fiat de la Vierge Mère!

^{2.-} Saint Jean Eudes, Mémorial, 5e partie, Œuvres, III, p. 216.

^{3.-} OLIER, Traité des Saints Ordres, 3e partie, chap. 2.

Comme elle déposa l'Enfant Jésus

entre les bras du Grand Prêtre Siméon,

Marie enrichit le sacerdoce de l'Église

de la seule vraie victime.

Gage de la réalité de la chair humaine du Christ

Nous lui devons encore le gage tangible, contrôlable, matériel, de la réalité de la chair humaine du Christ dans le Sacrement. Le Concile d'Ephèse n'a-t-il pas raisonné ainsi : celui qui est engendré par une femme est vraiment homme comme nous ; or le Christ a été porté neuf mois dans le sein de Marie et son corps a été formé de son sang, à la manière humaine ;

donc sa chair est bien notre chair. Nous ne sommes pas en face d'une apparence, d'une fiction, d'une

d'une fiction, d'une illusion des sens. Ce que nous mangeons et buvons, c'est bien le corps et le sang d'un homme, de cet homme-Dieu qui a pris sa substance de la semence d'Abraham. Nous ne mangeons point une forme sans consistance, un symbole, un esprit qui fait sensation, un verbe sans matière, mais un véritable pain humain, la chair même du Verbe Incarné. *Marie s'en porte garant*. Elle est la preuve, le témoignage, le contrat de l'humanité avec Dieu, la médiatrice tirée de la race, afin que Jésus puisse être le médiateur des deux natures authentiques.

Ave corpus natum de Maria Virgine.

2.- Marie intervient aussi dans le saint sacrifice

Jésus-Christ offre en Lui-même, par la main du prêtre, toute la création pécheresse, en sacrifice adorateur, eucharistique, expiatoire, impétratoire. Nous retrouvons là les quatre fins du sacrifice. Comment la dévotion à Marie se mêle à notre piété sacerdotale dans ce grand mystère, c'est ce que nous allons méditer.

La matière de son sacrifice

Marie fournit à l'humanité, comme une aumône à la pauvreté même, *la matière de* son sacrifice, en lui donnant Jésus-Christ. Jusqu'à l'heure de l'Annonciation, les hommes n'avaient pu trouver dans leurs trésors d'offrandes, que des fruits et des

animaux. Dieu les acceptait comme figures du Christ; il n'était pas digne de son Infinie Grandeur

qu'il y prît plaisir autrement.

Marie remplit les mains vides du prêtre humain. Comme elle déposa l'Enfant Jésus entre les bras du grand prêtre Siméon, elle enrichit le sacerdoce de l'Église de la seule vraie victime, parfaite, digne d'amour, capable de payer les dettes en justice, et, ainsi, d'atteindre les quatre fins du Sacrifice. En un mot, sans Marie, point de victime. Le Fiat la donne.

Offrir quelque chose de soi

Marie met l'humanité en mesure, non seulement d'offrir quelque chose d'un prix infini, mais en même temps d'offrir quelque chose d'elle-même. Quel paradoxe! Et quelle merveille que cette alliance du fini et de l'infini dans le rachat! L'humanité, grâce à Marie, donne du sien, de ses propres enfants, de son sang, et ce don, tiré d'une maternité finie, est d'une valeur infinie en Jésus-Christ.

Bien plus, l'humanité s'offre *elle-même* et tout entière, dans son Membre supérieur,

en expiation de ses crimes, que n'a point commis la tête, mais que la tête prend à sa charge. Nous savons, par notre théologie scripturaire, patristique et scolastique, que notre solidarité dans le Christ n'est point une métaphore littéraire, ni même une convention sociale, mais une réelle union, qui atteint, jusqu'au fond de la conscience de chaque créature, son péché et son néant pour arracher l'un et combler l'autre.

Or tous ces bienfaits remontent à Marie comme à leur source. Si Jésus-Christ n'était pas l'enfant de la Vierge, fille de Joachim et d'Anne, l'humanité n'aurait pas offert l'un de sa famille, un fils et un frère, un descendant et un représentant de la race.

Magnificence du don ! Comme il relève sans mesure l'humanité à ses propres yeux et aux yeux de Dieu ! L'impuissance devient puissance, la pauvreté devient richesse, l'injustice devient justice, l'indignité devient noblesse, la laideur devient beauté, la fille de l'esclave devient la fille du Roi éternel et l'épouse du Fils unique de Dieu !

Par des mains immaculées

De surcroît, c'est *Marie* qui a offert la victime *au nom de l'humanité*. Elle le fit dès la conception de l'Enfant Dieu, jusqu'au Calvaire, en toute occasion. "Que croyez-vous, chrétiens, que fait aujourd'hui (en son Annonciation) la divine Vierge, toute pleine de Jésus-Christ? Elle l'offre sans cesse au Père céleste." [4]

Le bénédictin Virgile Sedlmayr enseigne que la bienheureuse Vierge Marie

a vraiment coopéré à la Rédemption de l'humanité et qu'à juste raison elle mérite le titre de coopératrice de cette Rédemption. "Et, en effet, Dieu a voulu que son consentement fût accordé à l'œuvre rédemptrice, puisque l'Incarnation n'eut lieu qu'après qu'elle eut dit son *Fiat*. De plus, elle s'est associée à la Passion (*se obtulit sociam Passionis*), souffrant dans son âme ce que le Christ a souffert dans son corps." [5] Ce qui l'assimile au Christ Souverain Prêtre.

Or qui ne voit les belles conséquences? L'humanité pécheresse offre ainsi la victime *par des mains immaculées*. Une tache ineffaçable avait sali nos tristes mains coupables; et cette marque odieuse offusquait, semble-t-il, la vue du don parfait. Mains criminelles, vous aviez beau vous lever vers Dieu; quel déplaisir pour Lui que ce souvenir de la première infidélité, de la première ingratitude, de la première déception!

Mais Marie nous cache. Elle dresse vers le ciel ses mains toutes pures ; et le Père ne voit plus que l'éclat innocent de l'amour réparateur. Quel sublime modèle de la pureté sacerdotale!

Le don du sacerdoce

La mère de Dieu donne encore à ses enfants, les hommes, non seulement la victime mais le sacerdoce.

Tout le sacerdoce catholique dérive en effet du sacerdoce du Christ.

Or, comment le Christ lui-même est-il prêtre ?

−15 − N° XXI

^{4.-} Bossuet, Annonciation, 1662, Lebarq, IV, 195-196.

^{5.-} Scholastica Mariana seu Theologia Mariana, Pars, 2ª, Quæstio VII, art. X.

Il l'est par l'onction sacerdotale (*Christos-oint*).

Et qu'est-ce que cette onction ? En Jésus-Christ, elle n'est rien de moins que la nature divine s'unissant à la nature humaine et l'imprégnant ainsi d'une Huile infiniment pure qui est le Saint-Esprit.

Or où cette union, cette onction a-t-elle été faite? – Cette onction, qui a consacré prêtre Jésus, a été appliquée à son humanité par le *Fiat* dans le sein même de Marie. La Vierge devient ainsi le type de la puissance épiscopale qui consacre les prêtres par le saint chrême et le don du Saint-Esprit.

Dignité sacerdotale

La maternité divine relève analogiquement d'une dignité sacerdotale très élevée. Elle est d'un ordre supérieur à celui du sacerdoce des prêtres, dérivé du Christ. Ce privilège de la Mère de Dieu précède et dépasse toutes nos prérogatives d'emprunt. Si l'on objecte que la Vierge n'a pas pu recevoir le caractère sacerdotal et en avoir les pouvoirs, ne perdons cependant pas de vue qu'elle a un pouvoir supérieur à celui des prêtres ; elle a donné l'existence temporelle à son Fils et elle l'a offert à Dieu pour le salut du monde. De même, si Marie ne peut pas administrer le sacrement de Pénitence, son intercession est souverainement efficace pour obtenir la réconciliation des pécheurs et pour défendre nos âmes et nos corps contre les attaques du démon. [6]

Marie a fait acte "sacerdotal", officiellement plusieurs fois (à la présentation au Temple et au Calvaire), officieusement toujours, par une oblation qui a prévalu sur toutes les oblations des siècles. À la Passion, elle s'est jointe au Père, pour livrer leur commun Fils, d'un commun accord, au supplice du Rachat.

Sur ce sujet très élevé et délicat de la Vierge-Prêtre, rappelons que malgré une littérature abondante et louable sur ce thème [7], le Saint Office a demandé, en 1928, qu'on cesse de le présenter à la dévotion des fidèles, car il était sujet à trop d'interprétations erronées dans le bon peuple chrétien. Voilà pourquoi nous mettons des guillemets à l'évocation des actes "sacerdotaux" de Marie pour insister sur l'analogie avec le sacrement de l'Ordre. [8]

^{6.—} Ces idées sont admirablement détaillées par le P. BOURASSÉ, Summa aurea de laudibus B. Virginis Mariæ, Pars 30, quæst. 3, art. 6, tome VIII, col. 82, Migne, 1862.

^{7.—} Dict. Th. Cath.: article Marie, col. 2396. MGR PIE: Œuvres, t. III, p. 428. MGR VARI DEN BERGHE: Marie et le sacerdoce (Vivès). SAINT BERNARD: Sermon II et III in Purification B. V, BOSSUET: 3° sermon pour la Purification. Sermon sur la Compassion. HUGON, La Vierge-Prêtre, 1911.

^{8.—} Le 10 mars 1927, le CARDINAL MERRY DEL Val fit parvenir à l'évêque d'Adrie (Mgr Rizz) la note suivante : "Il a été signalé à la suprême S. C. du Saint-Office un article sur La vraie dévotion à la Vierge-Prêtre paru dans la revue Palestra del Clero, de Rovigo, année VI, n° 6, p. 72 et ss. À ce sujet, cette même S. C. a ordonné que Votre Seigneurie veuille bien attirer l'attention de la direction de ce périodique sur l'article ci-dessus mentionné et l'avertir que la dévotion dont il y est parlé, conformément au décret du Saint Office, du 8 avril 1926, n'est pas approuvée et ne doit pas être propagée..." — Le P. HUGON, OP., qui avait écrit La Vierge prêtre, se renseigna auprès du Saint-Office et rapporte la réponse qui lui fut faite : "Les informations que je viens de recevoir confirment la lettre [du Cardinal Merry del Val], Le Saint Office veut qu'il ne soit plus question de la dévotion à la Vierge prêtre... C'est répondre aux intentions du Saint Office que de laisser dormir entièrement cette question, que les âmes peu éclairées pouvaient ne pas comprendre exactement."

LA SAINTE VIERGE ET LE PRÊTRE À L'AUTEL



Piero della Francesca. Mère de miséricorde.

Médiatrice des grâces et mère de l'Église

Marie coopère à toutes les grâces que le *Souverain Prêtre*, Notre-Seigneur, ne cesse de distribuer à l'humanité, en qualité de fruits de la Rédemption. On sait avec quelle force Bossuet a affirmé ce privilège de Marie de distributrice de toutes les grâces :

La sagesse divine, dit-il, ayant une fois résolu de nous donner Jésus-Christ par la Sainte Vierge, ce décret ne se change plus ; il est et sera toujours véritable que sa charité maternelle ayant tant contribué à notre salut dans le mystère de l'Incarnation, qui est le principe universel de la Marie a commencé l'œuvre principale du sacerdoce qui est d'unir par l'Eucharistie tous les hommes en un seul Christ.

grâce, elle y contribuera éternellement dans toutes les autres opérations qui n'en sont que des dépendances. Et afin de le bien comprendre, remarquez [...] trois opérations principales de la grâce de Jésus-Christ. Dieu nous appelle, Dieu nous justifie, Dieu nous donne la persévérance. [...] Il faut vous faire voir par les Écritures que la charité de Marie est associée à ces trois ouvrages. [9]

Son titre de corédemptrice tient à sa participation au Sacerdoce du Christ. Par son action, la Vierge a fait l'unité de tous les hommes en un seul corps. Ainsi, elle a enfanté l'Église. Car la chair de Jésus est le principe et la racine du Corps mystique. Marie a commencé l'œuvre principale du sacerdoce qui est d'unir par l'Eucharistie tous les hommes en un seul Christ.

Dieu a fait deux prodiges dans l'Église : le prêtre et la Très Sainte Vierge, dit M. Olier : le prêtre qui, étant seul ne laisse pas d'être autant que tout le monde, puisqu'il contient en lui seul tout ce que le monde ensemble comprend d'amour et de religion envers Dieu ; et la Sainte Vierge qui est la créature universelle, portant dans son sein tout le monde, et dans le désir de le sauver, intercédant continuellement pour tous les hommes. [10]

Modèle de notre participation au sacrifice

Enfin, Marie est le modèle parfait de *notre participation au saint Sacrifice*.

-17 - N° XXI

^{9.—} Sermon pour la Nativité de la Sainte Vierge, 1659, 3° point, Lebarq, III, 67. 10.— Saints Ordres, 3° partie, chap. VI.

<u>SPIRITUALI</u>TÉ

Car la participation nécessaire au Sacrifice du Christ consiste dans le don total de soi-même, et dans celui des "offrandes" qui d'ailleurs représentent seulement le don de soi.

Or la Vierge Mère s'est livrée à la volonté crucifiante de Dieu, si parfaitement et avec une générosité si complète, qu'elle en a mérité le titre de "Notre-Dame des Sept Douleurs".

Puis, chacune des messes de l'Église est le prolongement de son offrande au Calvaire. Marie est là au pied de la Croix; debout comme le prêtre. Elle offre comme elle prie, avec Celui qui est "toujours priant pour nous" devant Dieu. Et toute l'Église, qui célèbre par la personne du prêtre, s'unit à cette offrande de la Mère des Douleurs, et tâche de mêler l'eau de ses pleurs au sang de son Fils, comme elle a mêlé le sang de son cœur à celui qui coulait au Chemin de la Croix.

Et tous nos dons ne sont acceptés par la Sainte Trinité que si, présentés dans le même esprit et avec le même amour que celui de Marie, ils ne font qu'un avec le Don unique de la mère.

3.- La Sainte Communion

Enfin, nous avons envers Marie une particulière reconnaissance de nous offrir en sa personne un parfait *Modèle de Dévo*tion à la Présence de Dieu dans l'Eucharistie.

Elle nous montre par quelles dispositions de cœur et d'âme, on attire le Christ présent en soi. Les saints Pères aimaient à penser que Marie avait non seulement



Gimignani, La Communion de la Vierge.

plu au Fils de Dieu cherchant une demeure digne de lui, mais qu'elle avait hâté l'heure de sa venue en ce monde par le charme de ses vertus. Il est certain que le désir, l'humilité, la pureté et l'abandon total de la volonté aux desseins de la Trinité sainte, attirent l'immense débordement d'amour de Dieu pour ses créatures misérables, comme une aspiration de l'air attire la flamme de l'incendie. ou comme la dépression de l'atmosphère attire l'abondance des pluies sur la terre altérée. Comme nos cœurs de prêtres seraient inondés et enflammés par le Saint Esprit qui est à la fois Feu et Eau, s'ils étaient préparés comme celui de Marie à la descente du Fils de Dieu sur l'autel!

Saurons-nous jamais comprendre ce que furent les communions de la Sainte

Marie offrait de cœur la divine victime

du sacrifice eucharistique pour la réalisation de tous ses désirs touchant le développement

de l'Église dans le monde.

Vierge? Elle qui avait porté, en son sein, son bien-aimé pendant neuf mois, entretenant avec lui un commerce ineffable par de constants élans d'amour, vivait intensément la joie d'être un temple vivant lorsqu'elle communiait. Saint Bernardin de Sienne formule cette idée de la facon suivant : "Oue les moments de la communion de Marie étaient donc précieux pour les hommes! C'est dans cet heureux temps que le Fils placé sur le sein de sa mère comme une hostie sur son autel. s'unissant avec elle, animés tous deux d'un même amour, travaillaient d'une manière admirable pour réconcilier les pécheurs."[11]

C'est vraiment par le sacrement de l'Eucharistie que Marie pouvait satisfaire aux désirs ardents de son cœur pour le développement de l'Église. "La grâce capitale de l'apôtre Jean avait pour fin de mettre à la disposition de la Sainte Vierge le fruit du très auguste sacrifice de la messe [12]." Marie offrait de cœur la divine victime du sacrifice eucharistique pour la réalisation

de tous ses désirs touchant le développement de l'Église dans le monde. C'est dans cette offrande incessante de Jésus

pour l'Église que la Très Sainte Vierge passa les dernières années de sa vie.

Elle est encore le modèle de *notre rôle de témoins*, en qualité de communiants. Notre communion est donc destinée à

rendre présent Jésus-Christ aux autres, sur terre, en notre personne, pour rendre témoignage à la Vérité et à la Lumière. Nous restons tous des Christophores, de droit. Et le droit appelle le fait.

Nous sortons de la Table Sainte, puis de l'église, pour porter le Christ en nous, par nous chez les autres, et aux autres, et afin que :

"Le Christ soit avec moi, le Christ devant moi, le Christ derrière moi, Le Christ à ma droite, le Christ à ma gauche,

Le Christ dans la forteresse,

Le Christ sur le siège du char,

Le Christ sur la poupe du navire ;

Le Christ dans le cœur de tout homme qui pense à moi,

Le Christ dans la bouche de tout homme qui me parle,

Le Christ dans tout œil qui me voit,

Le Christ dans toute oreille qui m'entend." (Saint Patrice) [13]

Comme le mystère de la Visitation suit le mystère de l'Incarnation, *l'Action de*

grâces active des œuvres doit suivre la sainte communion. Nous devons avoir dans notre vie notre mystère de la Visi-

tation ; chacune de nos journées eucharistiques en est la reproduction ; allons, cum festinatione – avec hâte, visiter nos parents, nos frères dans le Christ, leur chanter notre Magnificat et les servir.

^{11.-} Communion de Marie, 4e partie, chap. V, p. 284.

^{12.-} Vie intérieure de la Sainte Vierge, chap. XVIII, p. 225,

^{13. –} Sur cette prière, cf. Léonce de Grandmaison : Jésus-Christ, II, p. 640.

Mère des prêtres

La conséquence de ce parallèle, établi entre Marie et le sacerdoce, est la nécessité pour le prêtre d'avoir une dévotion mariale très parfaite. M. Olier écrivait à un prêtre nouvellement ordonné: "L'état du sacerdoce où vous êtes maintenant vous oblige à avoir un amour tout particulier pour cette divine princesse. Et il me semble que tous les prêtres et tous les clercs ont des raisons bien pressantes pour les engager à cette dévotion." [14] La Sainte Vierge est la mère des prêtres: "Si la Sainte Vierge est dite mère des fidèles parce qu'elle les a tous engendrés

en Jésus-Christ, comme membres en leur chef, étant la mère de Jésus-Christ souverain Prêtre, elle peut être nommée la mère de tous les prêtres de la Loi nouvelle puisqu'elle les a tous engendrés en Jésus-Christ leur chef, et ils ont un double titre de l'appeler leur mère et comme chrétien et comme prêtre." [15]

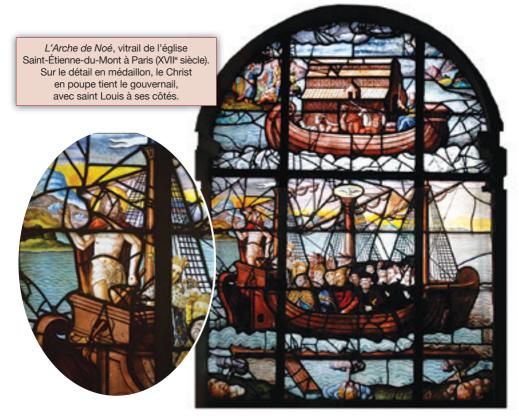
La dévotion à Marie aidera puissamment le prêtre à se sanctifier et à sauver les âmes. "Les prêtres, dit saint Jean Eudes, ont des obligations particulières de l'aimer, de l'honorer et de se revêtir de ses vertus, de son esprit et de ses dispositions." [16]



^{14. –} Lettres de M. Olier, édit. E. Levesque, Paris, 1935, II, 502.

^{15.—} Bernardin de Paris, O.M.C., La communion de Marie Mère de Dieu, recevant le corps de son propre Fils en l'Eucharistie, Paris, 1672, 5° partie, chap. 4, p. 339.

^{16.-} Mémorial, ibid., p. 217.



L'Arche de Noé, figure de l'Église [I]

Abbé Bruno Deguisne, FSSP

Le Catéchisme du Concile de Trente enseigne que, parmi toutes les figures de l'Église dans l'Ancien Testament, la plus expressive est l'Arche de Noé: "Construite par l'ordre formel de Dieu, elle était par là même une figure de l'Église. Sur ce point aucun doute n'est possible. Dieu a établi et fondé son Église dans des conditions telles que ceux qui y entreraient par le Baptême seraient préservés de la mort éternelle, tandis que ceux qui demeureraient hors de son sein périraient ensevelis sous leurs crimes ; tel fut le sort de ceux qui n'étaient point dans l'Arche." – Le Catéchisme de l'Église catholique, quant à lui, nous présente l'Église, "figurée par l'Arche de Noé qui seule sauve du déluge", comme ce navire qui "navigue bien en ce monde au souffle du Saint-Esprit sous la pleine voile de la Croix du Seigneur" (Saint Ambroise, Virg. 18, 118).

-21- N° XXI

insi les Pères de l'Église ont-ils vu le mystère de l'Église illuminer les profondeurs de l'histoire à travers cette figure de l'Arche de Noé. "Aucun thème n'est plus fréquent chez les Pères de l'Église que le symbolisme de l'Arche de Noé, figure de l'Église qui sauve les hommes du jugement de Dieu par le moyen de l'eau." (Daniélou - Sacramentum futuri). Encouragés par la sainte Écriture elle-même, ils ont considéré le Déluge comme la figure du Jugement divin au cours duquel seule l'Église sera sauvée grâce au baptême qui aura arraché ses enfants à l'empire du péché. De là, l'Arche de Noé ne pouvait être pour eux que la figure de l'Église dans laquelle les hommes sont élevés par la grâce jusqu'à Dieu en vue d'atteindre les rivages éternels.

Nous considérerons la légitimité d'une telle assimilation à la lumière de la sainte Écriture et du Mystère de l'Église, afin qu'à notre tour nous nous attachions à l'Église comme au refuge qui doit à la fois nous préserver de la mort éternelle et élever nos âmes au-dessus des turpitudes du monde. Ce qui est très utile en ces temps où l'iniquité des hommes ne cesse de grandir au point de submerger nos vieilles nations chrétiennes.

Manifestations du dessein de Salut

Les figures de l'Ancien Testament

L'Église a été fondée par notre Seigneur Jésus-Christ lorsqu'il était sur la terre. Toutefois ses racines s'enfoncent dans les profondeurs de l'histoire puisque Dieu a voulu introduire l'œuvre du Salut



Francken, Entrée de Noé dans l'arche.

par un long temps de préparation qui est celui de l'Ancien Testament. "O architecte incomparable! Ô temple édifié de telle sorte, que l'affermissent, au lieu de l'ébranler, les pluies, les flots débordés, les tempêtes! Belles sont ses fondations, qui remontent aux jours où de gracieuses figures l'annonçaient sous les ombres! C'était le côté d'Adam endormi produisant Eve: première image d'une union qui doit durer toujours. C'était l'arche faite du bois: elle sauve Noé, navigue sûrement sur les eaux du déluge où périt le monde..." s'exclame une séquence médiévale.

Bien avant la venue du Sauveur, Dieu a commencé à appeler des justes qui furent fidèles au vrai Dieu et vécurent de la foi au Sauveur à venir. Ce furent les premiers saints de Dieu qui marchèrent avec Lui. Noé fut un homme juste et parfait au milieu des hommes de son temps : il marcha avec Dieu (Gn 6, 9). Le rayonnement de la présence divine s'exerça dans leurs siècles lointains et Dieu commença à révéler à travers eux son dessein de Salut

Les réalités à venir du Salut ont ainsi illuminé les temps qui ont précédé leur émergence dans

Tous les justes de l'Ancien Testament se sont sauvés en vertu de la foi qu'ils avaient au Christ à venir et par cette foi ils appartenaient déjà spirituellement à l'Église.

l'histoire. Les événements et les personnages de l'Ancien Testament ont été par là-même des figures des réalités du Salut qui les annonçaient et déjà les anticipaient puisque par leur foi les anciens justes participaient au Salut à venir. Tous les justes de l'Ancien Testament se sont sauvés en vertu de la foi qu'ils avaient au Christ à venir et par cette foi ils appartenaient déjà spirituellement à l'Église (Catéchisme de saint Pie X). C'était comme l'aube de l'avènement de Jésus-Christ et de son Église.

Les événements de la Révélation

À travers ces figures, Dieu fit connaître aux hommes son dessein de Salut, tout comme il le révéla en parole par l'intermédiaire de ses prophètes. Les réalités contenues dans l'histoire sainte servirent tout autant à Dieu que les paroles des prophètes inspirés pour élever les hommes à la connaissance des mystères du Salut.

L'auteur de l'Écriture sainte est Dieu. Or, il est au pouvoir de Dieu d'employer, pour signifier quelque chose, non seulement des mots, ce que peut faire aussi l'homme, mais également les choses elles-mêmes. Pour cette raison, alors que dans toutes les sciences ce sont les mots qui ont valeur significative, celle-ci a en propre que les choses mêmes signifiées par les mots employés signifient à leur tour quelque chose. La première signi-

fication, celle par laquelle les mots signifient certaines choses, correspond au premier sens, qui est le sens histo-

rique ou littéral. La signification par laquelle les choses signifiées par les mots signifient encore d'autres choses, c'est ce qu'on appelle le sens spirituel, qui est fondé sur le sens littéral et le suppose. [1]

Cette certitude que Dieu s'exprime à travers les "choses" de l'histoire sainte, rapportées dans les livres de la Bible, a incité les Pères de l'Église à scruter les Écritures pour y découvrir les trésors spirituels que leur divin auteur a voulu cacher sous la lettre des récits historiques.

C'est la vertu de la parole divine de renfermer, en un petit nombre de mots, des trésors de pensées ; elle prodigue, à ceux qui mettent tous leurs soins à la pénétrer, ses richesses ineffables. Aussi, je vous en conjure, ne nous bornons pas à voir, pour l'acquit de notre conscience, chemin faisant, sans nous arrêter, ce qui paraît dans la sainte Écriture ; quand même nous ne rencontrons que des listes de noms ou des récits historiques, ayons soin de rechercher le trésor caché. Voilà, en effet, pourquoi le Christ disait : Scrutez les Écritures. (Jn. 5, 39.) C'est que l'esprit de l'Écriture ne se rencontre pas partout à la surface; il faut scruter pour que rien ne reste caché dans la profondeur. [2]

Forts de cette conviction que Dieu a le pouvoir de porter les événements de l'histoire au niveau d'un sens spirituel qui déborde le temps de leur réalisation pour atteindre les réalités futures, voir éternelles, les Pères de l'Église ont vu dans

^{1.-} SAINT THOMAS D'AOUIN. Somme théologique, Ia. O. 1. a. 10.

^{2.-} Saint Jean Chrysostome. Homélie 24 sur la Genèse.

le récit du Déluge la révélation du mystère de l'Église. On aurait tort de croire qu'aucune de ces choses ait été écrite en vain, ou qu'on n'y doive chercher que la vérité historique sans allégories, ou au contraire que ce ne soient que des allégories, ou enfin, quoi qu'on en pense, qu'elles ne contiennent aucune prophétie de l'Église. [3] Il fait apparaître l'Église comme la Cité de Dieu qui passe en ce siècle d'iniquité comme à travers un déluge. [4]

L'enseignement de la sainte Écriture : Déluge et Jugement de Dieu

Cette conviction des Pères est le simple développement de la pensée biblique et surtout de l'enseignement direct de Jésus. Notre Seigneur Jésus-Christ nous avertit en effet que le Déluge préfigure l'heure du Jugement :

Tels furent les jours de Noé, telle sera la Venue du Fils de l'homme. Car, de même qu'en ces jours d'avant le déluge les gens mangeaient et buvaient, prenaient femne ou mari, jusqu'au jour où Noé entra dans l'arche, et qu'ils ne surent rien jusqu'à ce que vint le déluge, qui les enleva tous, ainsi en sera-t-il de la Venue du Fils de l'homme. Alors, de deux qui seront au champ, l'un sera pris et l'autre laissé; de deux l'une sera prise et l'autre laissée. Veillez donc, parce que vous ne savez pas quel jour votre Maître va venir. (*Mt 24, 37-44*)

Le livre d'Isaïe annonçait déjà l'anéantissement de la terre par un nouveau déluge: Voici que le Seigneur dévastera la terre, et il la mettra à nu, et il affligera sa face, et il dispersera ses habitants (24,1) et Les cataractes des cieux se sont ouvertes et les fondements de la terre seront ébranlés (24,18). Par ailleurs, il faisait entendre Dieu qui exprimait sa volonté d'épargner Israël dans le Déluge à venir:

Dans un moment d'indignation j'ai détourné mon visage de toi pour un instant, mais j'ai eu pitié de toi dans ma miséricorde éternelle, dit le Seigneur ton rédempteur. J'ai fait pour toi comme aux jours de Noé auquel j'avais juré de ne plus répandre sur la terre les eaux du déluge ; ainsi j'ai juré de ne plus m'irriter contre toi, et de ne plus te faire de réprimandes. Car les montagnes seront ébranlées, et les collines frémiront ; mais ma miséricorde ne se retirera pas de toi, et mon alliance de paix ne sera pas ébranlée, dit le Seigneur, qui a compassion de toi (Is 54, 8-10).

La seconde épître de saint Pierre présente le premier Déluge par l'eau comme une première ébauche du jugement des derniers jours par le feu :

Sachez, avant toutes choses, qu'aux derniers jours il viendra des imposteurs et des moqueurs, marchant selon leurs propres convoitises, qui diront: Où est la promesse de son avènement? Car depuis que nos pères sont morts, toutes choses demeurent comme depuis le commencement de la création. Car ils affectent d'ignorer qu'il y eut autrefois des cieux et une terre sortie de l'eau et formée au moyen de l'eau, par la parole de Dieu, et que ce fut par ces choses mêmes que le monde d'alors périt, submergé dans l'eau. Quant aux cieux et à la terre d'à présent, ils sont gardés par

^{3.-} Saint Augustin, La Cité de Dieu, 15, 27.

^{4.-} Ibidem, 15, 26

cette même parole, et réservés pour le feu, au jour du jugement et de la ruine des impies. (2 P 3, 3-7)

Comme lors du Déluge, entre l'ordre de construire l'arche et le châtiment, la suite de ce passage laisse entrevoir un délai laissé par Dieu pour faire pénitence :

Mais il est une chose que vous ne devez pas ignorer, mes bien-aimés : c'est que, devant le Seigneur, un jour est comme mille ans, et mille ans comme un jour. Ainsi Le Seigneur ne retarde pas l'exécution de sa promesse, comme quelques-uns le supposent; mais il use de patience envers vous, ne voulant pas qu'aucun périsse, mais que tous viennent à la pénitence. Car le jour du Seigneur viendra comme un voleur; alors les cieux passeront avec un grand fracas, les éléments embrasés se dissoudront, et la terre sera consumée avec tout ce qu'elle renferme. Puis donc que toutes ces choses doivent se dissoudre, quels ne devez-vous pas être par la sainteté de votre conduite et par la piété, attendant et hâtant l'avènement du jour du Seigneur, jour à cause duquel les cieux enflammés seront dissous, et les éléments embrasés se fondront? Car nous attendons, selon ses promesses, de nouveaux cieux et une nouvelle terre, dans lesquels la justice habitera. (2 P 3, 8-13)

Ce délai, c'est le temps pendant lequel l'Église a pour mission de nous conduire à Dieu et de nous purifier des œuvres mauvaises.

Ainsi la vraie nature du temps de l'Église nous est révélée. L'ère sacramentaire tout entière, figurée par les mille ans (qui nous renvoient à la littérature des apocalyptiques) est comme un seul jour, comme un délai durant lequel le Jugement eschatologique reste suspendu, pour que l'Église réalise sa plénitude. (Daniélou - Sacramentum futuri)

La première épître de saint Pierre : Déluge et baptême

Sauvé au travers des eaux

Face à cette présentation du Déluge comme une figure du Jugement divin des derniers temps, la première épître de saint Pierre conçoit le Déluge comme une figure du baptême :

Aussi le Christ a souffert une fois la mort pour nos péchés, lui juste pour des injustes, afin de nous ramener à Dieu, ayant été mis à mort selon la chair, mais rendu à la vie selon l'esprit. C'est aussi dans cet esprit qu'il est allé prêcher aux esprits en prison, rebelles autrefois lorsqu'aux jours de Noé la longanimité de Dieu temporisait, pendant que se construisait l'arche, dans laquelle un petit nombre, savoir huit personnes, furent sauvées à travers l'eau. C'est elle qui aujourd'hui vous sauve par son antitype le baptême, non pas cette ablution qui enlève les souillures du corps, mais celle qui est la demande faite à Dieu d'une bonne conscience, par la résurrection de Jésus-Christ. (1 P 3, 18-21)

Le mot "antitype" permet de mettre en valeur la réalité du baptême par rapport au type qui la figure, le Déluge. Ce que fait l'eau du Déluge sert à montrer ce que fait invisiblement l'eau du baptême, à savoir renouveler notre conscience en la délivrant de l'empire du péché, tout comme Noé et les siens furent délivrés d'un monde totalement corrompu quand le Déluge vint le renouveler.

"À la fin le déluge vint, et l'on vit alors un terrible effet de la colère de Dieu; mais il voulut en même temps y faire éclater sa miséricorde et la figure du salut futur du genre humain. Le dé-



La première épître de saint Pierre : Déluge et baptême.

luge lava le monde, le renouvela et fut l'image du baptême : En figure de ce sacrement qui nous devait délivrer, huit personnes furent sauvées." (Bossuet – Elévations sur les Mystères)

Figure de la Passion

De même que Noé a connu l'invasion des grandes eaux de la mort et qu'il a été sauvé par Dieu avec sa famille, le Christ a sombré dans la mort et a été ressuscité afin de nous ressuscitions avec lui. Nous mourrons en effet au péché en étant plongés avec le Christ dans les eaux de la Mort, par la figure de l'eau baptismale, et nous sommes ainsi rendus à Dieu en ressuscitant avec Jésus-Christ. Par là même, tout comme l'eau du déluge servit à purifier l'humanité en écartant les justes des injustes, l'eau du baptême nous purifie de l'injustice du péché en nous élevant dans la justice de Jésus-Christ

« À la fin le déluge vint, et l'on vit alors un terrible effet de la colère de Dieu ; mais il voulut en même temps y faire éclater sa miséricorde et la figure du salut futur du genre humain.»

Du baptême à l'Église

"Les flots qui engloutirent les pécheurs, servirent au salut des réchappés en soulevant l'arche; ils concoururent ainsi à extraire d'une humanité condamnée la portion divinement sauvée. De même, l'eau

du baptême est l'instrument du Saint-Esprit pour susciter des hommes nouveaux en les régénérant et, pour former, dans le monde pécheur, l'Église de Jésus. Aussi bien, l'Apôtre s'empresse-t-il de noter, sous forme de parenthèse, que le baptême n'est pas un vulgaire nettoyage des corps, un bain qui n'enlèverait que la crasse extérieure; il est, foncièrement, la *demande* [...] d'une bonne conscience, la prière efficace qui sollicite de Dieu la justification."[5]

À travers cette évocation du baptême, apparaît le mystère de l'Église – figurée par la famille de Noé – qui rassemble en son sein tous ceux, qui régénérés par le baptême, sont rendus à Dieu par Jésus-Christ. Par le baptême qui les fait enfants de Dieu, ils se substituent en effet aux fils de Dieu des origines dont la faute est selon le livre de la Genèse à l'origine du Déluge. Par leur foi, ils se rangent aux côtés de Noé et des siens pour mar-

^{5.-} MGR CHARUE, Bible Pirot-Clamer.

cher avec Dieu et ils sont sauvés comme eux de la perdition en entrant dans "cette autre Arche dont la première ne fut que la figure, et qui, depuis dix-neuf siècles, nous sauve et nous conduit à Dieu", à savoir "cette Église sainte, Épouse du Fils de Dieu, hors de laquelle il n'y a pas de salut, et au sein de laquelle nous trouvons la vérité qui délivre de l'erreur et du doute, la grâce qui purifie les cœurs, l'aliment qui les nourrit et les prépare pour l'immortalité." (Dom Guéranger – Vendredi de la Sexagésime)

La déchéance des fils de Dieu

Des hommes qui ne tournent pas leurs regards vers les vanités de la terre

La cause du Déluge est exposée ainsi par le livre de la Genèse : Lorsque les hommes commencèrent d'être nombreux sur la face de la terre et que des filles leur furent nés, les fils de Dieu trouvèrent que les filles des hommes leur convenaient et ils prirent pour femmes toutes celles qu'il leur plut. Ce passage est l'un des plus difficiles à expliquer de toute la Bible

Qui sont ces fils de Dieu ? Selon saint Jean Chrysostome, probablement les descendants de Seth, le troisième fils d'Adam et Ève, et d'Enosh:

Nous vous avons déjà prouvé que l'Écriture a l'habitude de donner à des hommes le nom de fils de Dieu. Ceux qu'elle appelle ainsi descendent de Seth et de son

fils Enos, celui de qui il est dit qu'il se confia dans l'invocation du nom de Dieu. (Gn. 4, 26.) Ces descendants sont appelés fils de Dieu dans les saintes Écritures, parce qu'ils avaient imité jusque-là les vertus de leurs ancêtres ; le nom de fils des hommes fut donné à ceux qui étaient nés avant Seth, c'est-à-dire aux fils de Caïn, et aussi à leurs descendants. [6]

Nous pouvons remarquer que "déjà dans l'Ancien Testament, et pas seulement dans le Nouveau Testament, des hommes spécialement unis à Dieu, et particulièrement des membres du peuple choisi, peuvent être tenus pour des ,fils de Dieu', habités par l'Esprit divin : Ex 4, 22 ; Dt 14, 1; Os 2, 1 ; 11,1; Is 1, 2; 44,1-5; Ps 80, 16 ...". [7] Ils sont appelés ainsi parce qu'ils constituent le peuple que Dieu se réserve pour garder son culte. Par là, ils annoncent l'Église qui engendre les hommes à la vie divine, se constituant ainsi comme la famille des enfants de Dieu, cette société d'hommes qui met son espérance au nom du Seigneur et ne tourne point ses regards vers les vanités du monde.

Pour le fils de Seth, c'est-à-dire le fils de la résurrection, qu'il mette sa confiance à invoquer le nom du Seigneur; c'est lui qui figure cette société d'hommes qui dit: Je serai comme un olivier fertile en la maison du Seigneur, parce que j'ai espéré en sa miséricorde (Ps. 51, 10). Qu'il n'aspire point à la vaine gloire d'acquérir un nom célèbre sur la terre; car heureux celui qui met son espérance au nom du Seigneur, et qui ne tourne point ses regards vers les vanités et les folies du monde (Ps. 39, 5). [8]

^{6.-} SAINT JEAN CHRYSOSTOME, idem, homélie 22.

^{7.-} FEUILLET, Histoire du salut de l'humanité.

^{8.-} Saint Augustin, La Cité de Dieu, 15, 21.

Ayant abandonné le bien souverain qui est propre aux bons, ils se portèrent vers un moindre bien, commun aux bons et aux méchants, et épris d'amour pour les filles des hommes, ils abandonnèrent la piété qu'ils gardaient dans la sainte société.

La faute des fils de Dieu

Quelle fut la faute de ces fils de Dieu? Ils se soumirent à la mauvaise influence de la race maudite de Caïn (les filles des hommes), s'abandonnant aux choses de la terre au lieu de garder leurs cœurs en Dieu. Ils préférèrent la cité de la terre, établie dans la jouissance des biens du siècle, à la cité de Dieu mettant son espérance en Dieu. Ayant abandonné le bien souverain qui est propre aux bons, ils se portèrent vers un moindre bien, commun aux bons et aux méchants, et épris d'amour pour les filles des hommes, ils abandonnèrent

la piété qu'ils gardaient dans la sainte société.

Comme les hommes, en possession de ce libre arbitre, croissaient et s'augmentaient, il se fit une espèce de mélange et de confusion des deux cités par un commerce d'iniquité; et ce mal prit encore son origine de la femme, quoique autre manière d'une au'au commencement du monde. Dans le fait. les femmes de la cité de la terre ne portèrent pas les hommes au péché,

après avoir été séduites elles-mêmes par l'artifice d'un autre ; mais les enfants de Dieu, c'est-à-dire les citoyens de la cité étrangère sur la terre, commencèrent à les aimer pour leur beauté, laquelle véritablement est un don de Dieu, mais qu'il accorde aussi aux méchants, de peur que les bons ne l'estiment un grand bien. Aussi les enfants de Dieu avant abandonné le bien souverain qui est propre aux bons, se portèrent vers un moindre bien commun aux bons et aux méchants, et épris d'amour pour les filles des hommes, ils abandonnèrent, afin de les épouser, la piété qu'ils gardaient dans la sainte société. Il est vrai, comme je viens de le dire, que la beauté du corps est un don de Dieu; mais comme c'est un bien misérable, charnel et périssable, on ne l'aime pas comme il faut quand on l'aime plus que Dieu, qui est un bien éternel, intérieur et immuable. [9]

On peut penser que le rejet de cette union avec les filles des hommes fut "un premier avertissement du danger des ma-



Jérôme Bosch, Le char à foin, ou la vanité des richesses de la terre.

riages entre monothéistes et idolâtres, constant durant l'Ancien Testament. Le pire exemple en est celui de Salomon, dont *le cœur fut détourné vers d'autres dieux* par ses nombreuses femmes étrangères (1 R 11)."[10] Selon Feuillet, il pourrait s'agir aussi d'une condamnation de l'éloignement de l'idéal monogamique des origines, puisqu'il est dit que ces fils de Dieu *prennent pour épouses toutes les filles des hommes qui leur plaisent.*

La révélation des fils de Dieu

La sentence du Créateur, Mon esprit ne demeurera pas toujours dans l'homme, car il n'est que chair, laisse entendre que l'esprit de Dieu leur sera enlevé et qu'ils seront réduits à vivre au niveau de la chair. Continuellement occupés des choses charnelles, ils négligeront les biens de l'âme et passeront leur vie comme s'ils n'étaient formés que de chair et si l'âme leur manquait.

La chair les a tellement enveloppés qu'ils ne songent plus qu'à elle et négligent les vertus de l'âme. Voyez-vous comment, à cause de leur perversité, il les appelle de la chair et non des hommes ? Et une autre fois, comme vous allez le voir, l'Écriture dit qu'ils ne sont que de la terre, parce qu'ils s'absorbent dans les pensées de la terre, car elle dit : *La terre était corrompue devant Dieu*. Il ne s'agit pas ici de la terre proprement dite ; ce sont les habitants euxmêmes qu'elle appelle terre. [11]. (Saint Jean Chrysostome – hom. 23, 4)

À l'opposé, comment ne pas penser à l'Église qui verra le Saint-Esprit des« La sentence divine : Mon esprit ne demeurera pas toujours dans l'homme, car il n'est que chair fait songer par contraste aux futurs membres de la nouvelle alliance, ainsi définis par saint Paul : Tous ceux qui sont menés par l'Esprit de Dieu, ceux-là sont fils de Dieu. »

cendre sur elle le jour de la Pentecôte. "Et la sentence divine : Mon esprit ne demeurera pas toujours dans l'homme, car il n'est que chair (6, 3) fait songer par contraste aux futurs membres de la nouvelle alliance, ainsi définis par saint Paul en Rm 8, 14: Tous ceux qui sont menés par l'Esprit de Dieu, ceux-là sont fils de Dieu" (Feuillet - Histoire du salut de l'humanité). C'est dans l'Église "qu'a été déposée la communion avec le Christ, c'est-à-dire l'Esprit Saint, arrhes de l'incorruptibilité, confirmation de notre foi et échelle de notre ascension vers Dieu" (Saint Irénée - hær. 3). Ainsi l'Église rétablit-elle les hommes dans leur dignité de fils de Dieu en les faisant passer de la chair à l'esprit par le don de l'Esprit Saint: Vous, vous, vous n'êtes pas dans la chair, mais dans l'esprit; puisque l'Esprit de Dieu habite en vous (Rom. 8, 9).

Nous pouvons d'autant plus y penser, que saint Paul ajoute que : La création en attente aspire à la révélation des fils de Dieu : si elle fut assujettie à la vanité non qu'elle l'eût voulu, mais à cause de celui qui l'y a soumise - c'est avec l'espérance d'être elle aussi libérée de la servitude de la corruption pour entrer dans la liberté de la gloire des enfants de Dieu (Rom. 8, 19-21.). Grâce à l'Église toute la

^{10.-} Dom Jean-Nesny, Bible chrétienne.

^{11.-} SAINT JEAN CHRYSOSTOME, idem, homélie 23, 4.

nature participera à la délivrance des fils de Dieu, tout comme elle participa à leur châtiment. "Car là où est l'Église, là est aussi l'Esprit de Dieu; et là où

est l'Esprit de Dieu, là est l'Église et toute grâce." (Saint Irénée, Hær. 3)

Un vrai fils de Dieu : le juste Noé

Le récit du Déluge manifeste toutefois que déjà la révélation des fils de Dieu a commencé bien avant la fondation de l'Église par Jésus-Christ. Un homme trouva grâce devant le Seigneur : Noé. Dans ce temps lointain de l'histoire où la corruption des hommes ne cessait de monter et d'avilir la création, sa forte personnalité nous paraît très impressionnante. Mais Dieu, vovant que la malice des hommes qui vivaient sur la terre était grande, et que toutes les pensées de leur cœur étaient en tout temps appliquées au mal, il se repentit d'avoir fait l'homme sur la terre. Et étant touché de douleur jusqu'au fond du cœur, il dit : J'exterminerai de dessus la terre l'homme que j'ai créé ; j'exterminerai tout, depuis l'homme jusqu'aux animaux, depuis ce qui rampe sur la terre jusqu'aux oiseaux du ciel : car je me repens de les avoir faits. Mais Noé trouva grâce devant le Seigneur. (Gn. 6, 5-8)

Noé trouva grâce devant le Seigneur Dieu parce qu'il était resté fidèle au Créateur et à ses lois dans un monde qui s'était établi dans l'oubli de Dieu. Tout n'était plus que corruption : Or la terre

C'est par la foi que Noé devint héritier de toute la justice des fils de Dieu qui se concentra dans son âme ; il se retira des autres hommes qui étaient corrompus devant Dieu. se corrompit devant Dieu et se remplit de violence. Dieu regarda la terre, et voici qu'elle était corrompue, car toute chair avait corrompue sa voie sur

la terre. Dieu dit à Noé : La fin de toute chair est venue devant moi, car la terre est remplie de violence à cause d'eux ; je vais les détruire, ainsi que la terre (Gn. 6,11-13). Face à ce monde impie, il se dressa de toute l'intensité de sa foi au Créateur. C'est par la foi que Noé, divinement averti des choses qu'on ne voyait pas encore, saisi de crainte, bâtit l'arche pour sauver sa famille, et par elle il condamna le monde, et devint héritier de *la justice qui vient de la foi* (Hebr. 11, 7). Il devint héritier de toute la justice des fils de Dieu qui se concentra dans son âme, se retirant des autres hommes qui étaient corrompus devant Dieu.

Aussi Noé fut-il un homme juste et parfait au milieu des hommes de son temps (Gn 6, 9), et parce qu'il avait choisi le chemin de la vertu, il marcha avec Dieu. Il put dominer ainsi les flots des vices qui submergeaient l'humanité : "De même qu'un bon pilote, maintenant d'une main ferme la direction de son esprit, il ne laissa pas submerger son vaisseau par les flots des vices déchaînés, mais il domina la tempête au milieu de cette mer, et parvint au port au moyen du gouvernail de la vertu, évitant le déluge qui devait engloutir tous les habitants de la terre. Tant il est vrai que la vertu est puissante, immortelle, invincible et supérieure à tous les accidents de cette vie : elle plane au-dessus des pièges de la méchanceté; placée,

L'ARCHE DE NOÉ [I]

pour ainsi dire, sur un poste élevé, elle voit les choses humaines sous ses pieds et reste inaccessible à tout ce qui blesse les

autres. De même que l'homme, debout sur une falaise élevée, se rit des flots qu'il voit frapper le rocher avec grand fracas et retomber ensuite en écume, de même celui qui cultive la vertu, en sûreté sans cet abri, ne souffre d'aucun trouble ; il reste calme et tranquille, et comprend que la vie humaine ressemble à un fleuve, puisqu'elle s'écoule si rapidement." (Saint Jean Chrysostome - hom. 23, 1)

Placé sur un poste élevé, tant sa vertu était supérieure, il anticipa la mission de l'Église d'illuminer les hommes des rayons de la Sagesse divine au milieu des ténèbres du péché : "Comme une étincelle qui serait plongée dans la mer, et qui, loin de s'éteindre, acquerrait chaque jour une

plus brillante clarté, ainsi Noé, resté juste au milieu de l'iniquité universelle, instruisait tous les hommes par ses exemples" (hom. 22, 1). Ce qui lui valut de *préserver les siens des ravages du Mal.*

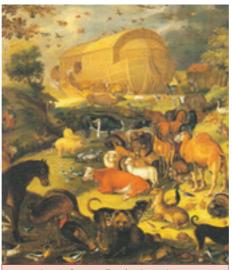
Noé était donc un vrai fils de Dieu dont la volonté était afferNoé protégea ainsi les siens, préfigurant l'Église qui protège ses enfants de la contagion du mal. mie dans la Volonté divine, là où les autres fils de Dieu avaient dérogé. Concentrant en lui toute la justice des fils de Dieu

au milieu des hommes de son temps, il préfigurait l'Église qui protège ses enfants de la contagion du Mal. Comme lui, l'Église concentrera en elle, en tant que corps mystique de Jésus-Christ, la sainteté du Fils de Dieu dont elle revêtira ses enfants en les arrachant à ce monde pécheur qui avait submergé les premiers fils de Dieu.

Ainsi voit-on déjà réalisée en Noé la révélation des fils de Dieu. D'autant plus que par lui la création fut libérée de la servitude de la corruption puisqu'il contribua au sauvetage du monde animal: Tu feras aussi entrer dans l'arche deux de chaque espèce de tous les animaux, un mâle et une femelle, afin qu'ils vivent avec toi. De

chaque espèce des oiseaux tu en prendras deux; de chaque espèce des animaux terrestres, deux; de chaque espèce de ce qui rampe sur la terre, deux. Deux de toute espèce entreront avec toi dans l'arche, afin qu'ils puissent vivre. (Gn 6, 19-20)

[À suivre]



Jacob Savery, Entrée des animaux dans l'arche de Noé.



La Profession de foi de saint Pierre

Abbé Jean-Baptiste Moreau, FSSP

Après l'appel reçu du Christ au bord du Lac de Tibériade, la profession de foi de l'Apôtre Pierre, affirmant la messianité et la filiation divine de Jésus, est certainement le second moment décisif de sa vie de disciple.

es quatre évangélistes nous rapportent deux événements distincts qui offrent à saint Pierre la possibilité de faire entendre une telle profession de foi. À l'instar des récits de vocation, la frontière passe une nouvelle fois entre les trois synoptiques qui relatent la confession du chef des apôtres à Césarée de Philippe et saint Jean qui, au sixième chapitre de son évangile, rappelle un échange fulgurant qui eut lieu entre le Christ et saint

Pierre après le discours du "Pain de vie" à Capharnaüm.

La confession de Capharnaüm (Jn 6, 60-71)

Le discours du "Pain de vie"

Après le miracle de la multiplication des pains, Jésus retourne dans sa ville de Capharnaüm. Il y est vite rejoint par la foule qu'il avait fuie la veille, refusant



d'être acclamé par elle au seul motif qu'il l'avait nourrie. Après avoir ainsi déjoué l'attention de ceux qui le recherchaient avant tout dans une quête de nourriture matérielle, Jésus se présente dans la synagogue de Capharnaüm comme celui qui peut apaiser la faim spirituelle de l'humanité: Je suis le pain vivant qui descend du Ciel. Celui qui mangera de ce pain vivra pour l'éternité. Et le pain que je donnerai, c'est ma chair donnée pour que le monde

ait la vie. (Jn 6, 51) Le Christ veut absolument éviter toute méprise : il n'est pas venu résoudre d'un miracle l'ensemble des problèmes économiques et sociaux de notre terre. De ce don, les hommes se seraient volontiers contentés et c'est là précisément qu'est le drame. Une fois le ventre plein, ils ne penseraient même plus à lever les veux vers le Ciel. Une fois parvenus à la satiété, ils en oublieraient de rechercher le bonheur et retourneraient finalement à un état pire que le premier, pire que lorsqu'ils avaient faim. Aussi le Seigneur insiste-t-il pour faire comprendre à la foule que la première - et, pour ainsi dire, la seule – nourriture, c'est Dieu qui se donne au cœur affamé afin de le combler. Et nul bien ne peut venir en concurrence de ce don suprême qui apporte à tout autre présent sa valeur et sa saveur [1]

Toutefois, l'évangéliste saint Jean rapporte qu'après avoir prononcé ces mots, le Christ voit s'éloigner un grand nombre d'auditeurs, suivis même par certains disciples, rebutés par un tel enseignement. Jésus interroge alors les Douze et c'est – à bien des égards – un "moment de vérité": *Voulez-vous partir, vous aussi*? (Jn 6, 67) Les apôtres gardent le silence, à l'ex-

-33 - N° XXI

^{1.—} Cf. Benoît XVI, Jésus de Nazareth, Flammarion, Paris, 2007, p. 63-64: « Dès lors, nous sommes confrontés à la grande question qui nous accompagnera tout au long de ce livre: qu'est-ce que Jésus a vraiment apporté, s'il n'a pas apporté la paix dans le monde, le bien-être pour tous, un monde meilleur, qu'a-t-il apporté? La réponse est très simple: Dieu. Il a apporté Dieu. Il a apporté le Dieu dont la face s'est lentement et progressivement dévoilée depuis Abraham jusqu'à la littérature sapientielle, en passant par Moïse et les prophètes, le Dieu qui n'avait montré son vrai visage qu'en Israël et qui avait été honoré dans le monde des gentils sous des avatars obscurs, c'est ce Dieu-là, le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, le Dieu véritable qu'il a apporté aux peuples de la terre. Il a apporté Dieu: dès lors, nous connaissons sa face, dès lors nous pouvons l'invoquer. Dès lors nous connaissons le chemin que, comme hommes, nous devons emprunter dans ce monde. Jésus a apporté Dieu et avec lui la vérité sur notre origine et notre destinée; la foi, l'espérance et l'amour. Seule la dureté de notre cœur nous fait considérer que c'est peu de chose.»

ception de Simon-Pierre qui au nom des Douze lui répond : Seigneur, à qui irions-nous ? Vous avez les paroles de la vie éter-

nelle. Et nous, nous avons cru et nous avons connu que vous êtes le Saint de Dieu. (Jn 6, 68-69)

La profession de saint Pierre

L'interrogation de Jésus ne porte pas, comme ce sera le cas à Césarée de Philippe, sur son identité en tant que telle (Pour vous, qui suis-je? Mt, 16, 15) mais sur le fait de savoir si les disciples veulent le suivre ou non. La réponse, qui ne peut donc être identique, se présente comme une affirmation en deux parties, précédée elle-même d'une question : À qui irionsnous ? - Vous avez les paroles de la vie éternelle. - Nous avons cru et nous savons que tu es le Saint de Dieu. Toutefois, au-delà de ces différences, la teneur reste identique : à un moment crucial de la vie publique du Seigneur, saint Pierre lui renouvelle la confiance des Douze. L'enseignement que vient de donner le Christ au sujet du "Pain de vie" est, dans une large mesure, humainement incompréhensible à l'intelligence des Apôtres ; il est même scandaleux pour la piété juive qui, répugnant déjà à consommer le sang animal, n'imagine pas comment "boire le sang" du Messie.

Pourtant, saint Pierre n'oublie pas les miracles et la prédication antérieure du Maître ; il vient d'entendre que les paroles du Christ dans la synagogue étaient

Le vrai disciple doit passer par des chemins rudes et déroutants – non qu'il sache où il va mais parce qu'il sait qui le mène. à comprendre non selon la chair mais selon *l'esprit qui est vie* (Jn 6, 63). Aussi, dans l'obscurité de sa foi, il professe sa fidé-

lité à celui qui l'a appelé. Ce scandale de Capharnaüm, enduré par nombre d'auditeurs, annonce d'ores et déjà le scandale de la Croix : le vrai disciple doit passer par des chemins rudes (*Ce langage est rude : qui pourra l'écouter - In*, 6, 60) et déroutants – non qu'il sache où il va mais parce qu'il sait qui le mène. Saint Pierre ne comprend pas le discours de Capharnaüm mais il sait que le Christ, Saint de Dieu [2], *a les paroles de la vie éternelle*. Magnifique louange qui prélude à ce que Jésus dira de lui-même lors de la dernière Cène : *Je suis la voie, la vérité et la vie*.

La réponse du Seigneur

Dans sa réaction finale, Jésus revient sur le choix des Douze, qui est son œuvre propre, et fait allusion à l'existence d'un traître parmi eux : *N'est-ce pas moi qui vous ai choisis, vous les Douze ? Et, ce-pendant, l'un de vous est un diable !* (Jn 6, 70). Nous retrouvons donc dans la réponse du Christ les mêmes éléments que nous venons de déceler dans la confession de foi de Pierre.

• De même que le chef des Apôtres renouvelle sa confiance en son maître, de même le Christ réitère et confirme l'élection qu'il a faite de ses douze plus proches disciples : la difficulté a resserré les liens entre le berger et ses douze brebis. C'est le moment d'un renouvel-

^{2.-} Certains manuscrits grees ont accentué la ressemblance avec Mt 16, 16 en lisant en Jn 6, 69 : « Le Messie, le Fils de (du) Dieu (vivant). »



lement de l'Alliance, dans le désert de l'épreuve.

• Mais, parmi le petit troupeau, s'est glissé un loup déguisé en agneau. Le diable est déjà à l'œuvre dans le cœur de l'un d'entre eux. Dans la réponse du Christ, se dessine par avance le mystère de la Croix, de l'affrontement "jusqu'au bout" de la Vie éternelle contre le mal agissant au plus profond de l'homme. Face à la foi de Pierre qui accepte de s'avancer dans les ténèbres car il sait que le Christ est la lumière, se dresse Judas qui peut-être lui aussi, sans oser l'avouer, s'est trouvé scandalisé : non seulement par les paroles du Seigneur mais aussi par l'abandon des foules à laquelle ce dernier a consenti sans protester. Qu'en sera-t-il de la gloire s'il se met à dos le peuple ? La question est d'ores et déjà posée : est-ce à nous de suivre le Christ ou est-ce à Lui de passer derrière nous ? Suivre l'Agneau partout où il va (Ap 14, 4) ou le mener là où nous voulons ?

Foi de Pierre et confirmation du Choix, scandale de la Croix et démon au cœur de l'homme : nous retrouvons également ces quatre éléments dans la profession de Pierre narrée par les trois Synoptiques et qui a pour cadre la région de Césarée de Philippe.

L'affirmation de Césarée de Philippe (Mt 16, 13-20)

À Césarée de Philippe, nous sommes dans une contrée fortement peuplée de païens mais aussi près des sources du Jourdain dont la présence coule au milieu de toute l'histoire sainte du peuple d'Israël. C'est ce lieu qu'a choisi le Christ pour poser à ses apôtres deux questions décisives qui appelleront la profession de foi de saint Pierre puis l'éloge du Seigneur à son égard.

Ce passage, s'il est crucial dans la vie de l'apôtre, l'est tout autant dans la destinée du maître. En effet, c'est à partir de ce moment que le Christ va orienter la marche des Douze vers Jérusalem, vers sa Croix et sa Résurrection. "Après la grande époque de la prédication en Galilée, il s'agit d'un moment déterminant : celui du départ vers la Croix et de l'appel

- 35 − N° XXI

à prendre la décision par laquelle, désormais, les disciples se distingueront nettement de ceux qui viennent écouter Jésus, mais sans l'accompagner." [3]

Les deux interrogations

Benoît XVI a livré dans son livre Jésus de Nazareth une analyse particulièrement pénétrante de ces deux questions que le Christ pose successivement à ses apôtres dans la région de Césarée de Philippe questions tout à la fois parallèles et profondément différentes, dans lesquelles nous retrouvons les attitudes opposées de la foule et des apôtres après le "Discours de Pain de Vie": incompréhension du peuple et confiance des disciples. Ces deux interrogations, les voici : Au dire des gens, qui est le Fils de l'homme? (Mt, 16, 13) – Pour vous, qui suis-je? (Mt, 16, 15) Elles tournent toutes les deux autour de la même question : celle de l'identité de Jésus. Mais la première est tout à fait impersonnelle : elle concerne les gens et le Christ lui-même se désigne par une périphrase : le Fils de l'homme ; tandis que la seconde est un véritable échange, intime et personnel : au vous des apôtres répond le je du Christ. Cette différence, pour Benoît XVI, s'explique par le fait que les gens précisément n'ont pas fait la rencontre personnelle du Christ; ils ignorent qui il est réellement et s'en tiennent à la surface des choses : C'est un prophète. La réponse n'est pas fausse mais elle passe à côté de l'essentiel, comme demeure

superficielle l'opinion de nombre de nos contemporains qui font de Jésus rien de plus qu'un "grand personnage religieux."

Or, comme le note avec justesse le pape Benoît XVI :

Ces grandes figures [dont Jésus ferait partie] peuvent parler de Dieu à d'autres hommes qui n'ont pas reçu cette disposition religieuse, et en quelque sorte les entraîner avec eux au cœur de leur expérience de Dieu. Il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'une expérience humaine de Dieu, qui reflète la réalité infinie de Dieu dans la dimension finie et limitée d'un esprit humain. [...] 'l'expérience de Dieu' vécue par Jésus, si l'on s'y rattache de cette manière, reste finalement relative et devra être complétée par les fragments de réalité que d'autres grands hommes auront perçus. En dernière analyse, c'est donc l'homme, l'individu sujet, qui reste luimême la mesure : l'individu décide de ce qu'il va reprendre à son compte parmi les diverses expériences, de ce qui lui est utile ou étranger. Il n'existe alors plus d'engagement ultime. À l'opinion des "gens" s'oppose la connaissance des disciples, qui s'exprime dans la confession de foi. [4]

La réponse de saint Pierre

Comme dans le passage de saint Jean cité plus haut, c'est saint Pierre qui prend la parole au nom des Douze pour répondre à la question posée par le Christ à la communauté des Apôtres. Les mots retenus par saint Mathieu sont tout spécialement explicites: *Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant!* (Mt, 16,16) [5] *Simon-Pierre* [6] a ainsi parcouru le chemin

^{3.-} Benoît XVI, op. cit., p. 318.

^{4.-} Ibidem, p. 321.

^{5.—} La profession de Foi chez saint Marc et saint Luc est davantage orientée vers la messianité de Jésus que vers sa filiation divine.

^{6.-} C'est un hapax dans l'évangile selon saint Mathieu.

qui va de l'opinion des *gens* à la profession de foi du disciple, profession qui ne s'arrête pas seulement à Jésus-Messie mais

progresse jusqu'au cœur de l'identité intime du Christ : *le Fils du Dieu vivant*. [7] Comme l'explicite Benoît XVI :

Les disciples ont reconnu que Jésus n'entrait dans aucune des catégories habituelles, qu'il était davantage et autre que l'un des prophètes. Le Sermon sur la montagne, les actes où se révèle son pouvoir, l'autorité dont il est investi pour pardonner les péchés, le caractère souverain de sa prédication tout comme sa façon d'aborder les traditions de la Loi, tout cela leur a permis de reconnaître qu'il était plus que l'un des prophètes. Il était le "prophète" qui, comme Moïse, parlait avec Dieu face à face, en ami. Il était le Messie, mais pas au sens de simple envoyé de Dieu. En lui, de façon stupéfiante et inattendue, les grandes paroles messianiques devenaient vérité : Tu es mon fils; moi, aujourd'hui, je t'ai engendré. (Ps 2, 7)

La foi de l'apôtre n'est pas une opinion humaine, mais le fruit de la révélation du Père, qui donne la béatitude. La réponse du Christ faisant référence à [s]on Père qui est aux cieux (Mt, 16, 17) confirme la véracité de cette profes-

sion de foi en faveur du "Fils".

À cette confession de Pierre, fait écho, le soir du Jeudi Saint, l'échange entre le Christ et Caïphe lors du procès devant le Sanhédrin: Se levant alors au milieu, le Grand Prêtre interrogea Jésus : «Tu ne réponds rien? Qu'est-ce que ces gens attestent contre toi ?» Mais lui se taisait et ne répondit rien. De nouveau le Grand Prêtre l'interrogeait, et il lui dit : «Tu es le Christ, le Fils du Béni ?» - «Je le suis, dit Jésus, et vous verrez le Fils de l'homme siégeant à la droite de la Puissance et venant avec les nuées du ciel » Alors le Grand Prêtre déchira ses tuniques et dit : «Qu'avons-nous encore besoin de témoins ? Vous avez entendu le blasphème; que vous en semble?» Tous prononcèrent qu'il était passible de mort. (Mc 14, 60-64)

^{7. –} Op. cit., p. 364-365 : « L'expression "fils de Dieu" provient de la théologie politique de l'Orient ancien. En Égypte comme à Babylone, on donnait au roi le titre de "fils de dieu". Le rituel de l'accession au trône est considéré comme un engendrement qui le fait fils de dieu. En Égypte cet engendrement état sans doute compris au sens d'une mystérieuse origine divine, tandis qu'à Babylone, à ce qu'il semble, on comprenait déjà de façon beaucoup plus sobre comme un acte juridique, une adoption divine. Ces représentations ont été adoptées en Israël d'une double façon, tout en étant transformées par la foi d'Israël : [...] Les nations sont la grande famille de Dieu, Israël est "le fils premier-né", en tant que tel lié à Dieu de façon particulière, avec tout ce que "premier-né" signifie dans l'Orient ancien. À mesure que le royaume de David se renforce, c'est l'idéologie royale de l'Orient ancien que l'on reporte sur le roi de la montagne de Sion. [...] Le privilège qu'a Israël d'être le fils premier-né de Dieu se voit concrétisé dans la figure du roi [...] "L'engendrement" devient élection. Dans l'aujourd'hui de l'acte d'intronisation se concentre l'action élective de Dieu dans laquelle il fait d'Israël et du roi qui le personnifie son "fils". [Enfin, notons que dans le rite d'intronisation décrit dans le Psaume 2, la] promesse de domination sur tous les peuples, empruntée aux grands rois de l'Orient, est totalement disproportionnée par rapport à la situation réelle du roi du mont Sion. Ce n'est qu'un très modeste souverain disposant d'un pouvoir instable qui finit en exil et n'a pu être rétabli par la suite que pour une période assez brève et dans un état de dépendance par rapport aux grandes puissances. Ainsi, l'oracle royal de Sion (Ps 2, 7-8) devait d'emblée devenir une parole d'espérance dans le roi à venir, qui allait bien au-delà de l'instant et de l'aujourd'hui du roi intronisé. »

L'éloge par le Christ

Dans sa réponse, le Christ atteste que Pierre ne s'est pas trompé; au-delà même, il le confirme dans sa mission d'être la *pierre* sur laquelle sera édifiée son Église. Enfin, il lui confie les *clefs du Royaume des Cieux*.

Heureux es-tu Simon, fils de Jean, car ce n'est pas la chair et le sang qui t'ont révélé cela mais mon Père qui est aux Cieux (Mt, 16, 17):

Le Seigneur dessine dans cet éloge la nature de la foi professée par son apôtre : elle n'est pas une opinion humaine (la chair et le sang désigne dans le langage biblique l'homme mortel, considéré dans son mystère de fragilité et dans sa condition de pécheur - l'homme coupé de la vie de Dieu, en quelque sorte) mais elle apparaît en vérité comme le fruit d'une révélation du Père qui ouvre dans le cœur de qui la reçoit le chemin du bonheur : Heureux es-tu! ; c'est la béatitude de la foi, déjà annoncée par le Christ dans un autre passage de l'évangile de saint Luc: Or il advint, comme il parlait ainsi, qu'une femme éleva la voix du milieu de la foule et lui dit : «Heureuses les entrailles qui vous ont porté et le sein qui vous a nourri /»Mais il dit · «Heureux plutôt ceux qui écoutent la parole de Dieu et l'observent!» (Lc, 11, 27-28)

À cette réponse du Seigneur, fait aussi écho le récit de saint Paul, rapportant aux Galates comment le Christ ressuscité s'est manifesté à lui : Sachez-le, en effet, mes frères, l'Évangile que j'ai annoncé n'est pas à mesure humaine : ce n'est pas non plus d'un homme que je l'ai reçu ou appris, mais par une révélation

de Jésus Christ. [...] Mais quand Celui qui dès le sein maternel m'a mis à part et appelé par sa grâce, daigna révéler en moi son Fils pour que je l'annonce parmi les païens, aussitôt, sans consulter la chair et le sang, sans monter à Jérusalem trouver les apôtres mes prédécesseurs, je m'en allai en Arabie, puis je revins encore à Damas. Ensuite, après trois ans, je montai à Jérusalem rendre visite à Képhas et demeurai auprès de lui quinze jours. (Ga, 1, 11-12, 15-18) Notons que si saint Paul atteste lui aussi que la foi lui vient d'une révélation intérieure du Père - et non d'une opinion purement humaine -, il juge néanmoins nécessaire d'authentifier cette révélation par une visite à Képhas car c'est sur sa profession de foi qu'a été, en premier lieu, édifiée l'Église.

Et moi je te dis : tu es Pierre et sur cette pierre, je bâtirai mon Église et les portes de l'Hadès ne tiendront pas contre elle. (Mt, 16, 18)

La promesse est bien connue ; relevons toutefois quelques points :

- Si l'Apôtre est, par sa foi, la pierre de fondation, le Christ est le bâtisseur : cette Église est avant tout son Église, celle du Fils de Dieu, avant d'être celle d'un homme.
- Le terme d'Église vient du grec ekklesia, "l'assemblée du peuple"; le mot se trouve déjà dans la Septante pour traduire l'hébreu qahal. Il désigne l'assemblée de Dieu: le peuple convoqué par YHWH. Jésus signifie ainsi son intention de fonder sur Pierre l'assemblée religieuse de la nouvelle et éternelle Alliance. La figure des douze tribus d'Is-

raël s'accomplit dans la personne des douze Apôtres choisis par le Seigneur.

 Les puissances de l'Hadès désignent le séjour des morts, plus que l'en-

fer, le lieu de la damnation. Le Christ promet donc à saint Pierre que son Église prévaudra contre toutes les puissances de Mort qui s'acharneront sur elle. En même temps que la promesse de la victoire, il y a donc aussi, sousjacente, l'annonce du combat.

Je te donnerai les clefs du Royaume des Cieux : tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel. (Mt 16, 19)

Lier et délier sont deux termes qui appartiennent au vocabulaire biblique, se rapportant au pouvoir de déterminer si une action est conforme ou non à la loi : est "lié" ce qui est défendu, "délié" ce qui est permis. Cette double expression désigne aussi, dans le domaine disciplinaire, le fait d'admettre (délier = absoudre) ou de retrancher (lier = condamner) un membre de la communauté. Cette nouvelle charge développe et amplifie l'image de la pierre que le Christ vient d'employer : Simon-Pierre n'est pas seulement le fondement apparemment passif sur lequel Jésus entend, en bâtisseur, édifier son Église. Il reçoit aussi la mission de poursuivre l'œuvre du maître ; tout en demeurant sous son autorité, il a la charge de conduire l'assemblée du peuple nouveau, d'être l'intendant de sa maison

En confiant à Pierre les « clefs du royaume », Jésus-Christ crée en quelque sorte le poste de premier ministre, d'intendant suprême de l'Église, son Royaume sur terre. C'est ce que traduit, de façon lumineuse pour un Juif familier de l'Écriture, la mention des *clefs du Royaume*. La clef est, en effet, l'attribut par excellence de l'intendant,

du premier ministre, comme le montre le passage suivant d'Isaïe où Ézéchias – héritier du trône de David et Roi d'Israël au temps d'Isaïe – décide de remplacer son ancien premier ministre, Shebna, par un nouveau du nom d'Élyaqim.

Tout le monde sait lequel des membres du cabinet royal sera le nouveau premier ministre, du fait précisément qu'il reçoit du souverain la *clef de la maison de David*, les clefs du Royaume :

J'appellerai mon serviteur Élyaqim fils d'Hilqiyyahu. Je le revêtirai de ta tunique, je le ceindrai de ton écharpe, je lui remettrai tes pouvoirs, il sera un père pour l'habitant de Jérusalem et pour la maison de Juda. Je mettrai la clé de la maison de David sur son épaule, s'il ouvre, personne ne fermera, s'il ferme, personne n'ouvrira. (Is 22, 20-22)

En confiant à Pierre *les clefs du royaume*, Jésus-Christ crée en quelque sorte le poste de premier ministre, d'intendant suprême de l'Église, son Royaume sur terre.

Les *clefs* sont donc le symbole de la charge de Pierre et de sa primauté devant être transmises ensuite à son successeur puisque l'Église est appelée dès cet instant à perdurer pour toujours, les portes de la Mort ne pouvant l'emporter sur elle.

-39 - N° XXI

L'écueil sur le chemin (Mt 16, 21-28)

L'annonce de la Passion

À peine l'Apôtre a-t-il professé sa foi dans le Fils du Dieu vivant que Jésus conduit les Douze un peu plus loin dans la profondeur de son mystère. C'était déjà pour eux une grande lumière que de connaître en vérité qui se tenait devant eux, mais les voilà appelés à entrer plus avant encore dans son divin plan de salut : À dater de ce jour, Jésus commença de montrer à ses disciples qu'il lui fallait s'en aller à Jérusalem, y souffrir beaucoup de la part des anciens, des grands prêtres et des scribes, être tué et, le troisième jour, ressusciter. (Mt, 16, 21). À vue humaine, il s'agit là d'un incompréhensible renversement : Jésus accepte de recevoir le nom de Messie et pourtant il n'annonce rien de la destinée glorieuse promise à l'Oint de Dieu : Jésus se reconnaît dans le titre de Fils du Dieu vivant et pourtant il confie à ses apôtres que la mort lui est réservée à Jérusalem. Comme dans le récit de saint Jean, le scandale de la Croix est intimement lié à la profession de foi de Pierre. Car c'est jusqu'au Messie crucifié que doit aller l'adhésion, l'embrassement de notre foi

Le scandale de l'apôtre

Devant cette prophétie de souffrance – et de résurrection mais le mot semble inaudible aux Apôtres –, la foi neuve et encore jeune de saint Pierre défaille déjà. La réaction bouillante de l'ancien pêcheur s'explique aussi bien par l'attachement sincère et profond qu'il porte à la

personne de Jésus, que par la vision alors établie de ce que devait être la destinée du Messie d'Israël : une vie de gloire et de victoire sur les ennemis de Dieu qui aboutirait à l'établissement du Royaume du Seigneur sur cette terre. Nulle place pour la persécution des grands prêtres et la mort sur la Croix dans une telle carrière, promise à son Maître bien-aimé. Mais à la protestation de saint Pierre, le Christ oppose la plus franche des remontrances : Pierre, le tirant à lui, se mit à le morigéner en disant : «Dieu vous en préserve, Seigneur! Non, cela ne t'arrivera point !» Mais lui, se retournant, dit à Pierre : «Passe derrière moi, Satan! tu me fais obstacle, car tes pensées ne sont pas celles de Dieu, mais celles des hommes!» (Mt 16, 22-23)

Dans le récit de saint Jean, qui faisait suite au "Discours du Pain de Vie". le Christ évoquait aussi la présence de Satan dans le groupe des Apôtres mais il désignait, sans le nommer, le traître Judas. Ici, c'est saint Pierre qui est traité de "satan". Le même qui vient d'être loué pour sa foi, qui vient de recevoir béatitude et intendance du Royaume des Cieux, est tancé de la plus vive des manières. Pourquoi ? Parce que précisément, il est redescendu de la lumière du Père aux ténèbres de la chair et du sang. Il en est revenu à une opinion purement humaine, mondaine de Jésus : tes pensées ne sont pas celles de Dieu, mais celles des hommes et cela, le Christ ne peut le tolérer alors qu'il s'apprête à courir l'ultime étape de son passage sur la terre. Aussi, lui enjoint-il de passer derrière lui : magnifique expression qui, tout à la fois, écarte l'obstacle

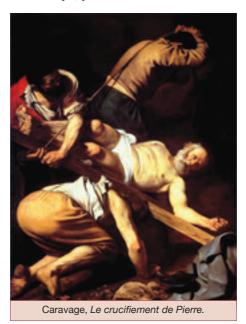
que représente la révolte de l'apôtre mais en même temps, l'invite à reprendre sa véritable place : celle du disciple parti "à la suite du Christ" après avoir tout laissé pour lui.

Jusque sur la croix

Ces deux scènes de la profession de foi de saint Pierre nous entraînent à sa suite à ouvrir notre cœur à la Révélation du Père, afin qu'ouvrant les yeux de notre âme, Il nous donne de reconnaître en Jésus son propre Fils, Messie d'Israël, venu dans le monde pour nous offrir *les paroles de la Vie éternelle*, pour s'offrir lui-même comme Parole de Vie éternelle sur la Croix glorieuse. C'est en effet dans sa Passion et sa Résurrection que Jésus exprime le mieux la Parole d'Amour du Père pour les hommes – Parole qui, par la

foi, nous mène à cette béatitude promise à Pierre

En même temps, ces deux passages nous invitent à une grande humilité : le départ en nombre des disciples après le Discours du Pain de vie, comme la protestation véhémente de saint Pierre, nous montrant bien qu'il est aisé de chuter et de retomber à une vision purement humaine du Christ. Dans ce cas. l'homme – au lieu de suivre le maître - entend le précéder pour lui montrer le chemin qui lui plaît, le chemin qui lui paraît bon pour lui. Ce n'est plus l'écoute amoureuse de la Foi mais une reconstruction arbitraire vouée à l'échec. Le Messie n'est plus tel qu'il m'est donné mais tel que je le voudrais. Il faudra encore que Pierre passe par le mystère pascal pour comprendre que son "moi" est une idole à briser sur la Croix vivifiante du Fils





La Gloire de Dieu et la gloire des saints

Abbé Jean de Massia, FSSP

"En toute chose, il faut considérer la fin." [1] Aujourd'hui la fin. et surtout la fin dernière, n'intéresse guère : nous avons là l'une des causes du malaise de l'homme moderne. Il est semblable à celui qui se réveille dans un train, sans savoir où il est monté, et sans connaître sa destination. Et pourtant, il en a bien une ! La cause finale, pour saint Thomas, est la cause des causes [2]: c'est elle qui dirige, attire, influence tout ce que je fais. La question sur la fin, et notamment sur la fin dernière, l'ultime "pourquoi", a passionné l'humanité réfléchissant sur elle-même. Elle a été à l'origine de nombreuses philosophies et croyances, cherchant à donner un sens à la vie humaine. Elle devrait éclairer tous les actes de la vie humaine. Réfléchir sur la Fin dernière, c'est pour l'homme religieux l'assurance de ne pas se tromper de moyens. La question du "pourquoi" illumine la question du "comment", et permet de projeter un éclairage salutaire sur les moyens que Dieu a préparé pour le salut de l'homme ; et ainsi de pénétrer en profondeur la sagesse de la religion chrétienne, une sagesse d'ordre dans laquelle l'homme est appelé à entrer librement.

^{1.-} Jean de la Fontaine, Le Renard et le Bouc.

^{2.-} SAINT THOMAS D'AQUIN, Quæst. Disp., De veritate, Q. 28, a. 7.



a réponse, de foi, à la question du "pourquoi" ultime de l'homme nous est donnée par la Révélation. Saint Ignace de Loyola résume cette réponse dans le "Principe et Fondement" des exercices spirituels : "L'homme est créé pour louer, révérer et servir Dieu notre Seigneur, et par là sauver son âme". Gloire de Dieu et Salut de l'homme : les deux expressions jalonnent toute la Bible. Comment les comprendre, et comment les concilier? La réflexion sur ce thème nous amènera à établir la primauté de Dieu sur tout le monde créé, et spécialement sur l'homme. Et nous verrons du même coup que cette primauté, loin de s'opposer au bonheur de l'homme, le fonde au contraire ; que le Dieu infiniment distant est aussi infiniment proche; que le Dieu Tout-Puissant à qui toute gloire revient est aussi ce Dieu aimant qui désire intensément notre béatitude.

L'autre volonté qui guide cet exposé est de présenter, et de mettre en parallèle les différents sens du mot "gloire" présents dans la théologie chrétienne, et de montrer qu'ils s'enchaînent et s'appellent, dans une juste compréhension de la Finalité. Ainsi, nous allons jeter trois regards successifs : un regard sur Dieu en Lui-même, et particulièrement sur la Gloire qui est en Dieu ; puis un regard sur l'œuvre créatrice, vue du côté de Dieu, puis du côté de la créature, où nous tâcherons de rapprocher la gloire que l'homme doit à Dieu, de la gloire qui l'attend au Ciel ; et enfin, un regard historique sur la réalisation de cette Fin de l'homme et la place centrale du Christ glorifié.

I- La Gloire qui est en Dieu

La gloire qui est Dieu lui-même

Le terme de gloire, central pour notre sujet, demande à être défini. Dans le langage courant, la gloire est synonyme d'honneur, de renommée, de célébrité : "il est la gloire de son pays". La gloire est la

-43 - N° XXI

conséquence d'une action hors du commun, d'un exploit unique, reconnu comme tel par les autres. Saint Thomas reprend une définition classique,

« La Gloire de Dieu, c'est Dieu. La Gloire de Dieu n'est pas comme la gloire humaine : suspendue à l'approbation d'autrui. Dieu ne tire que de lui-même sa propre Gloire. »

transmise par Saint Augustin, et qu'il attribue à Saint Ambroise : La gloire est une connaissance (une notoriété) lumineuse accompagnée de louange, comme une certaine connaissance manifeste que l'on a de la bonté de quelqu'un. [3] Il y a donc dans la notion de gloire deux éléments importants : d'un côté l'excellence elle-même, et particulièrement la bonté, la magnificence d'un être ; et de l'autre, la connaissance de cette excellence par les autres, connaissance qui va engendrer la louange [4]. Pour Saint Thomas, la gloire proprement dite (que l'on appellera la gloire formelle) demande donc une intelligence pour la saisir, et pour louer. Cependant, on pourra dire que la bonté elle-même, l'excellence d'une personne constitue, avant toute connaissance, le fondement de la gloire : on l'appellera gloire objective, ou gloire fondamentale.

Cette définition s'applique éminemment à Dieu. D'un côté, Dieu est la Bonté et la Perfection absolue, par essence ; et de l'autre, Dieu se connaît parfaitement. La Gloire appartient donc, par excellence, à Dieu Lui-même. "Seule la connaissance que Dieu a de lui-même peut être appelée gloire, parce qu'Il possède une connaissance parfaite et très lumineuse

de lui-même." [5] Cette Gloire de Dieu en Dieu s'appelle *la Gloire Interne de Dieu*. Elle est infinie, éternelle, parfaite, incréée : elle est identique à Dieu. C'est là quelque chose de très mystérieux, que le Père Guérard des Lauriers décrit ainsi : "La Gloire de Dieu, c'est Dieu. La Gloire de Dieu n'est pas comme la gloire humaine : suspendue à l'approbation d'autrui. Dieu ne tire que de lui-même sa propre Gloire [...] comment ne s'approuverait-il pas lui-même et comment trouverait-on hors de lui une approbation qui fût digne de lui ?" [6]

L'Ancien Testament la nomme *kâbôd Yehôvâh* [7]: la lumière éblouissante. Ne pouvant définir la Gloire de Dieu en elle-même, les auteurs sacrés utilisent les images saisissantes de l'éclair, du tonnerre, du feu, qui accompagnent les théophanies divines. La Gloire de Dieu est manifestation éclatante, puissance souveraine; elle inspire la crainte car elle est transcendante, inconnue, inatteignable... C'est elle qui guide le peuple hébreu, sous l'apparence d'une nuée [8], c'est elle qui se manifeste sur le Mont Sinaï [9], c'est elle

^{3.-} Saint Thomas d'Aquin, Ad Hebr, lect. 1, 26 : "clara notitia cum laude".

^{4.-} Fr. A. M. Crignion, "La Transfiguration selon Saint Thomas", in Sedes Sapientiae, n°117 (sept 2011), p. 13.

^{5.-} SAINT THOMAS D'AQUIN, Ad Hebr, lect. 1, 26.

^{6.—} Guérard des Lauriers, "Gloria Patri et Filio et Spiritui Sancto", dans La Vie Spirituelle, n°400, 1954, pp.345-346.

^{7.-} Dictionnaire de théologie catholique, article "Gloire", col. 1388

^{8. –} Ex 16, 10 : "Ils se tournèrent du côté du désert, et voici que la gloire de Yahweh apparut dans la nuée."

^{9.—} Ex 24, 16-17: "La gloire de Yahweh reposa sur la montagne de Sinaï, et la nuée la couvrit pendant six jours. [...] L'aspect de la gloire de Yahweh était, aux yeux des enfants d'Israël, comme un feu dévorant sur le sommet de la montagne."



Tintoretto, Création des animaux.

que Moïse demande à voir, de dos [10], c'est elle qui descend et s'installe dans le Temple Saint [11]. Au retour de l'Exil. un nouveau nom lui sera donné: la "sekinah", qui provient

du verbe "habiter" et qui désigne également la majesté de Dieu.

Splendeur trinitaire

L'Ancien Testament insistait sur la Gloire interne fondamentale de Dieu, sa magnificence même. Avec la révélation trinitaire du Nouveau Testament, la Gloire interne de Dieu se dévoile un peu plus : c'est la doxa, l'éclat, qui donnera plus tard l'expression "doxologie" : parole à la gloire de Dieu. On la découvre dans la relation de connaissance, entre le Père et le Fils. Le Fils est, pour le Père, la "splen-

C'est au Fils, miroir, image parfaite du Père, que l'on rapporte, par excellence, la Gloire de Dieu, dans son sens le plus formel de connaissance de sa propre excellence.

deur de sa Gloire et effigie de sa substance" [12], tout en étant lui-même investi de cette Gloire Incréée, Seigneur de Gloire [13]. En effet, dans la Trinité, le Fils procède du Père selon

l'intelligence, et donc la connaissance : c'est ainsi au Fils, miroir, image parfaite du Père, que l'on rapporte, par excellence, la Gloire de Dieu, cette fois-ci dans son sens le plus formel : connaissance de sa propre excellence.

Ainsi, la Gloire qui est en Dieu est incréée, infinie, divine : elle est Dieu Luimême se possédant, se connaissant comme infiniment bon et parfait. Il est essentiel de bien avoir saisi cela, pour comprendre que Dieu, dans toutes ses œuvres, ne cherche pas à augmenter, de quelque manière que ce soit, ces perfections infinies, et donc

^{10.-} Ex 33, 18: "Moïse dit: 'Faites-moi voir votre gloire."

^{11.–1} R 8, 11: "Les prêtres ne purent pas y rester pour faire leur service, à cause de la nuée; car la gloire de Yahweh remplissait la maison de Yahweh."

^{12.-} He, 1, 3

^{13.-1} Co 2, 8



Dieu créateur des oiseaux et des poissons, tiré des Heures de Louis de Laval.

cette Gloire incréée : il la possède déjà de manière infinie, et cette Gloire trinitaire est source éternelle de la béatitude divine. Au moment d'aborder la création en elle-même, on en perçoit donc déjà le caractère proprement libre et gratuit : Dieu, en créant, ne cherchera pas à acquérir quelque chose pour lui-même ; et ainsi, la créature n'apporte rien de plus à Dieu, comme s'il Lui manquait quelque chose : Vous êtes mon Dieu, et vous n'avez pas besoin de mes biens. [14]

II- La fin de la création

Nous pouvons maintenant nous poser la question du "pourquoi" de la Création. Commençons par une distinction importante. En philosophie, la "fin" d'une action peut être vue sous deux aspects différents : d'abord, la fin que vise celui qui

agit, qu'on appelle *finis operantis* (par exemple, l'horloger fabrique une horloge pour gagner de l'argent); puis la fin de l'œuvre elle-même, qu'on appelle *finis operis* (l'horloge a pour but de donner l'heure). Il faudra donc nous poser deux questions sur l'œuvre créatrice : d'abord, du côté de Dieu, Créateur : pourquoi a-t-il créé, dans quel "but"? Puis l'on se placera du côté de la créature : quelle est la fin dernière inscrite dans l'œuvre elle-même, c'est-à-dire le monde, et spécialement dans les créatures spirituelles?

La fin de l'acte créateur, du côté de Dieu

La "fin", c'est Dieu

Il est toujours délicat de parler de finalité, de motif, pour l'agir divin. En effet, dans le monde créé, la finalité se présente sous la forme d'une causalité : la cause finale. Celle-ci exerce sur celui qui agit une certaine attraction, une influence. La cause finale, comme son nom l'indique, cause l'action, ce qui implique deux choses : une distinction réelle entre l'agent et la cause finale ; et une dépendance de l'agent par rapport à cette cause finale. Et cela n'est pas possible en Dieu. Pour parler strictement, il faut dire que la volonté de Dieu n'a pas de cause, et donc pas de cause finale : sinon il ne serait plus Dieu. Si la volonté de Dieu avait une cause, dit Saint Augustin, il y aurait donc quelque chose de premier par rapport à la volonté de Dieu: ce qu'il est impie d'admettre. [15] Cependant, c'est un fait : Dieu a créé. Et

^{14.-} Ps 15, 2

^{15.-} St Augustin, De Gen. Contra manich., 1. 1, c. 2, n°4.

Dieu, Intelligence même, n'agit jamais sans raison : on peut donc parler, improprement, d'une certaine "fin", une raison d'agir, pour Dieu, en Sagesse : en ce sens, L'Éternel a tout fait pour un but. [16]

À la question : "Pourquoi Dieu a-t-il créé", il faut répondre, absolument : pour Lui-même. La "fin" de l'œuvre divine ne peut être autre que Dieu lui-même. Dieu agit pour Lui : c'est une nécessité métaphysique. C'est ainsi qu'on entend la parole de Saint Paul : Tout a été créé par lui et pour lui. [17] Si la finalité de l'œuvre créatrice était autre que Dieu, alors l'œuvre créatrice serait dépendante de cette autre chose : Dieu ne serait plus Dieu. C'est pour Lui, et plus spécialement par amour pour Lui, que Dieu a créé. Aristote, déjà, le disait : "La fin, c'est le bien." Mais la source de tout bien, le bien absolu, de qui tous les autres biens dépendent et découlent, c'est Dieu, bien commun séparé de tout l'univers : et donc fin séparé, transcendante, de tout l'univers. Il ne peut, métaphysiquement, en être autrement : si Dieu crée, tout ce qui existe sera "de lui", comme de son auteur, et donc toute perfection et toute progression vers la perfection sera "pour lui" : "Tout être, hors de Dieu, tend vers Dieu." [18] Dieu, source de tout. est la Fin de tout. C'est de lui, par lui, et pour lui que sont toutes choses. À lui la gloire dans tous les siècles! Amen! [19] Et on lit dans l'Apocalypse : Il me dit : C'est fait! Je suis l'alpha et l'oméga, le commencement et la fin. [20] C'est l'affirmation de la primauté divine, source unique de toute réalité, point de convergence de tous les êtres, Dieu incausé et cause de tout.

Certains ont refusé ce théocentrisme de la Création : Kant. notamment. refusait l'idée que Dieu créât pour Lui-même, y voyant un terrible "égoïsme transcendantal": donc, dit-il, Dieu a tout créé pour nous, dans un élan totalement désintéressé. Voilà bien une des conséquences de "l'humanisation" de Dieu. Certes, on dira d'un homme qui fait tout pour lui qu'il est égoïste : parce qu'il se préfère à son prochain, à sa famille, à sa patrie, et ultimement à Dieu ; il a un amour désordonné de sa propre bonté créée, et fait passer cet amour avant tout le reste, et notamment avant l'amour du bien suprême incréé. Mais cela ne peut être le cas de Dieu, puisque justement, il est le bien suprême! Demander à Dieu de préférer les hommes à lui-même, c'est lui demander de commettre, très précisément, un péché mortel [21], ce qui est absurde. À vouloir rendre Dieu plus "proche" de nous, on aboutit à des contradictions. Il faut que Dieu reste le Bien suprême, et donc la Fin de toutes choses et de toutes ses actions

La Bonté de Dieu, "motif" de la création

L'acte libre est toujours mû par l'amour. Que ce soit pour atteindre un bien que l'on désire, ou pour donner un bien à quelqu'un

^{16.-} Pr 16, 4

^{17.-} Col, 1, 16

^{18.-} H. Bouëssé, OP., "Théologie et doxologie, I, Principes", dans L'Année théologique, 1950, p. 202.

^{19.-} Rm 11, 36

^{20.-}Ap 21, 6

^{21.–} R. Garrigou-Lagrange, OP., De Deo Creatore, p. 237.

qu'on aime, c'est l'amour qui meut l'action. Il en est de même en Dieu. La raison de la création, c'est l'amour infini que Dieu a de sa propre bonté, de ses propres perfections. Et dans cet amour, librement, il décide de communiquer ces perfections. La création fait rayonner, ad extra, la bonté divine. Ces perfections divines peuvent alors être rendues visibles : et, dans la mesure où Dieu décide de créer d'autres êtres intelligents, elles peuvent être connues et aimées par d'autres. Nous avons là ce qui peut se rapprocher le plus d'une "fin" pour l'action créatrice, en Dieu : Dieu crée pour sa Bonté, qu'il veut communiquer. Et Dieu vit que cela était bon ! [22], lit-on dans le récit de la Genèse. Saint Augustin dira: Parce que Dieu est Bon, nous sommes. Et Saint Thomas

d'Aquin conclut : "Pour produire les créatures, rien d'autre n'a mû Dieu si ce n'est sa bonté, qu'il a vou-

lu communiquer à d'autres réalités selon le mode de l'assimilation à lui." [23] "La gloire du bien suprême, c'est de pouvoir se répandre et se communiquer." [24]

Résumons : la bonté divine (qui n'est autre que Dieu lui-même), n'est pas, proprement, la cause finale de l'œuvre divine : mais c'est bien la raison de l'opération divine, et à ce titre, on peut parler, en un sens large, de "fin". Cette vérité est affirmée avec force par le magistère de l'Église, au Concile Vatican I : *Dieu*,

dans le plus libre des desseins, a créé, par sa bonté et sa toute-puissance, non pour augmenter sa béatitude ou pour acquérir une perfection, mais pour manifester celle-ci par les biens qu'il accorde aux créatures [...].[25]

Fin de la création, du côté des créatures

Dieu créé pour sa bonté, qu'il aime et veut communiquer. Telle est la "finis operantis", le "but" visé par le créateur. Si à présent nous portons notre regard, non plus sur Dieu, mais sur la création par rapport à Dieu, nous ne serons pas surpris de retrouver exactement la même chose, comme en miroir. La cause finale de la création (et cette fois ci, on peut parler de cause finale au sens strict), c'est Dieu : et c'est

particulièrement sa bonté. En effet, conformément à un principe métaphysique bien mis en lumière par

saint Thomas, la fin de l'agent et la fin du patient sont les mêmes, sous des rapports différents ^[26]. L'agent (ici : Dieu), tend à imprimer dans le patient (la création) la fin qui l'anime : "Ainsi, la bonté divine est la fin de toutes choses." ^[27] Dieu, dans sa bonté, est la fin transcendante de tout l'univers

Cette bonté divine, pour le créateur, est "à communiquer". Pour la créature, en revanche, elle pourra être considérée sous deux aspects : comme étant "à manifes-

Dieu crée pour sa Bonté,

qu'il veut communiquer.

^{22.-} Gn 1, 10

^{23.-} SAINT THOMAS D'AQUIN, Somme Contre les Gentils, l. II, c. 46.

^{24. –} SAINT JEAN CHRYSOSTOME, Homélie sur la IIeme épître aux Thessaloniciens, 3, 1.; dans Migne, P.G. 62, 480.

^{25.-} Vatican I, Constitution Dogmatique "Dei Filius", 24 avril 1870 : DS. 3002.

^{26. –} SAINT THOMAS D'AQUIN, Somme théologique, Ia, Q. 44, a. 4.

^{27.-} Ibidem.

ter" par la créature (c'est le rayonnement de cette bonté), et comme étant "à recevoir" dans la créature (c'est l'impression de cette bonté). En réalité, l'un ne va pas sans l'autre : c'est en communiquant, et donc en imprimant sa bonté dans la création que Dieu manifeste cette bonté ad extra. Cependant, cette distinction, du côté de la créature, est essentielle car elle oriente deux points de vue : lorsque je considère la bonté de Dieu comme à manifester, c'est Dieu que je regarde : la manifestation renvoie à son origine, le rayonnement renvoie à la source. Lorsque je considère la bonté de Dieu comme à recevoir, c'est le bien de la créature, réceptacle de cette bonté, que je regarde. C'est ainsi que l'on aura, au cœur même de la création, une dualité, un double aspect de la fin : la bonté de Dieu comme à manifester : et c'est la gloire de Dieu, fin primaire de la création ; et la bonté de Dieu comme à recevoir : et c'est le bien de la créature. fin secondaire de la création. [28]

La Gloire de Dieu et le bien de la créature

Qu'est-ce que la création ? Elle est un jaillissement des perfections divines, et surtout de sa bonté, *ad extra*, "à l'extérieur de Dieu". La création, dans son être même, est un miroir de la bonté de Dieu : elle exprime cette bonté ; et la montre à



Tiré de *La Cité de Dieu*, édition de Raoul de Presles.

ceux qui peuvent la reconnaître. C'est précisément la définition de la gloire, comme manifestation de l'excellence de quelqu'un. Ainsi, par nature, la création est pour la gloire de Dieu. Dieu communique sa Bonté : la création la manifeste, et ainsi rend gloire à la bonté de Dieu. La gloire de Dieu est donc bien la *fin primaire* de la création. Cette vérité a été rappelé au Concile Vatican I : *Si quelqu'un nie que le monde ait été créé pour la gloire de Dieu, qu'il soit anathème*. [29]

Précisons tout de suite un point important : lorsqu'on dit que Dieu a tout créé

N° XXI

^{28.—} Si on résume les différentes "fins" vues jusqu'ici, nous avons : du coté de Dieu créateur, la "fin" c'est Dieu ; et, dans l'œuvre créatrice, spécialement sa bonté, qu'il veut nous communiquer. Du côté de la créature, on rappellera d'abord que la fin, à proprement parler, c'est Dieu, et notamment sa bonté : c'est ce qu'on appelle la fin transcendante, qui est l'impression de la fin de l'agent dans le patient ; puis on réfléchira à la manière dont cette fin s'imprime, intrinsèquement, dans la création : c'est la fin immanente, qui se distinguera en fin primaire (gloire de Dieu) et fin secondaire (bien de la créature). Voir *L'Ami du Clergé*, 10 octobre 1905, p. 944-948.

^{29.-} Vatican I, Constitution Dogmatique "Dei Filius", 24 avril 1870 : DS. 3025.

"Dieu nous aime, dit St Augustin,

pour notre avantage et pour sa gloire."

pour sa gloire, on ne parle pas ici de la Gloire Incréée, à laquelle on ne peut rien ajouter; mais d'une gloire externe, créée. La Gloire interne, la lumière et l'éclat de Dieu est parfait et "suffit" à Dieu: en revanche, Dieu peut, dans un acte suprêmement libre de création faire rayonner sa bonté sur d'autres réalités: et c'est ce qui constituera la gloire créée. Prenons une image: une lampe peut être cachée sous le boisseau, ou exposée sur un lampadaire, dans la maison: dans les deux cas, elle aura la même intensité: mais son rayonnement

sera plus étendu si elle éclaire plus d'objets. De même, un professeur peut donner son cours devant

une personne ou devant mille : la qualité de son cours ne change pas, mais l'éclat de son intelligence rayonnera devant une plus grande assemblée. Ainsi, Dieu s'aime et se glorifie déjà en lui-même de ses perfections d'une manière infinie (*Gloire interne*), sans ajout possible : mais il a voulu être glorifié aussi à travers des images, des êtres qui reçoivent, chacun à leur degré, une similitude de ses perfections (*gloire externe*) : en ce sens, la création est vraiment un miroir de la Gloire de Dieu. *Fais venir* [...] tous ceux qui s'appellent de mon nom, et que j'ai créés pour ma gloire, que j'ai formés et que j'ai faits. [30]

"Agir par besoin ne convient pas à Dieu. Et c'est pourquoi lui seul est absolument libéral, car il n'agit pas pour son avantage, mais seulement en vue de sa bonté." [31] La création manifeste la gloire

de Dieu nécessairement : mais en réalité, et dans le même mouvement, tout le bénéfice revient à la créature. "Faire continuellement du bien, c'est ce en quoi Dieu fait constituer sa gloire." [32] C'est la créature qui reçoit la bonté de Dieu créant pour sa gloire ; la fin de la création est donc, de manière secondaire (car subordonnée à la gloire de Dieu) : le bien de la créature. Bossuet exprime magnifiquement ce double aspect de la Fin, primaire et secondaire : "Quelques beaux ouvrages que produise sa toute-puissance, il n'en retire

aucun bien que celui d'en faire aux autres, et il n'y peut rien acquérir que le titre de bienfaiteur [...]:

la grande gloire de Dieu, c'est d'être libéral à sa créature." [33]

La gloire de Dieu se manifeste, pour Dieu, en faisant du bien à la créature. Plus il déposera de bonté, de perfections dans le créé, plus sa gloire externe sera grande : et plus la créature sera bonne. Nous avons ici le point clé, l'unité recherchée entre deux aspects d'une même et unique finalité : le bien de Dieu et le bien de la créature. Si Dieu créé, c'est pour lui : mais c'est en même temps pour nous. Dieu nous aime, dit saint Augustin, *pour notre avantage et pour sa gloire*. Nous allons maintenant appliquer cela à deux ordres de réalités : la créature en général, et l'homme en particulier.

Gloire objective et bien de la créature

Ce double aspect de la fin se vérifie d'abord dans la création prise "en géné-

^{30.-} Is 43. 7

^{31.-} SAINT THOMAS D'AQUIN, Ibidem, ad 3^{um}.

^{32.-} SAINT JEAN CHRYSOSTOME, Homélie sur l'Évangile de Saint Jean, 80, 1.; dans Migne P.G. 59, 433.

^{33.-} Bossuet, 2ème sermon pour la Circoncision, 1656, Lebarq., II, p. 107.

ral", c'est-à-dire sans considérer l'homme et de l'ange (en tant qu'ils sont spirituels). En effet, le monde créé exprime la Gloire de Dieu; il est un reflet des perfections divines, accomplissant ainsi par son existence même sa fin primaire. Les cieux racontent la gloire de Dieu, Et l'étendue manifeste l'œuvre de ses mains. [34] Les créatures, par leur bonté intrinsèque, "montrent que Dieu est Dieu." [35] Chaque perfection de l'univers, sa grandeur, sa puissance, son mystère, sa complexité, est un reflet et un hommage à son Créateur, comme la beauté d'un tableau rend hommage à la puissance créatrice de son auteur. Au sommet de cet hommage, nous trouvons l'ordre ; l'ensemble ordonné de tous les êtres. l'ordre interne de l'univers est par excellence le reflet de la sagesse divine. Il y a là un sujet de contemplation très profond et très riche, cher à Saint Thomas: "L'univers tout entier, avec chacune de ses parties, est ordonné à Dieu comme à sa fin, en tant que, dans ces créatures, la bonté divine est représentée par une certaine imitation qui doit faire glorifier Dieu " [36]

Et par le fait même, les créatures, manifestant cette bonté, la reçoivent aussi, sont rendues bonnes, et ainsi accomplissent leur fin secondaire, inscrite au cœur de leur fin primaire. Le bien est comme un poids, mais aussi un élan, placé par Dieu dans les créatures, à travers ce qu'on appelle la "nature": "Le bien est ce que toutes choses désirent". Le monde, radicalement créé pour exprimer la gloire de Dieu, est donc aussi radicalement finalisé par la bonté. Chaque être de nature – nous mettons pour le moment de côté la créature spirituelle - recherche et obtient son bien propre, selon son degré de perfection. Le bien d'une pierre sera certes moins noble que le bien d'un animal : mais les deux l'atteindront. Et. en l'atteignant, sans le savoir, c'est Dieu qu'ils atteignent, d'une manière lointaine mais réelle : car la bonté, c'est Dieu. "Tout être désire Dieu comme sa fin lorsqu'il désire n'importe quel bien, que ce soit par un désir intelligent, par un désir sensible, ou par un désir de nature, lequel est étranger à la connaissance ; car rien n'a raison de bien et de désirable sinon en tant qu'il participe d'une ressemblance avec Dieu." [37] On n'en sort pas : la Fin transcendante de l'Univers demeure, cachée mais réelle, derrière la fin immanente de chaque être à la recherche de son bien propre. "Tout être, hors de Dieu, tend vers Dieu. Ce mouvement foncier coïncide, chez lui, avec la recherche de sa propre perfection." [38] Dieu est l'aimant qui attire tout vers lui. C'est ainsi que l'univers, "aime" naturellement Dieu par-dessus tout. [39]

^{34.-} Ps 18, 1; voir aussi le Ps 148.

^{35. –} J. H. NICOLAS, Synthèse dogmatique II: de L'Univers à la Trinité, p. 217.

^{36.-} SAINT THOMAS D'AQUIN, Somme théologique, Ia, Q. 65, a. 2.

^{37.-} SAINT THOMAS D'AQUIN, Somme théologique, Ia, Q. 44, a. 4, ad 3um.

^{38.-} H. Bouëssé, OP., op. cité, 1950, p. 202.

^{39.—} Certes le mystère du mal, venant blesser cette beauté, et notamment l'ordre de la création, pose un problème sérieux au philosophe méditant sur la beauté du monde. Disons ici simplement que, si le mal pose question, il ne doit pas faire disparaître le mystère du bien, et qu'il faut rester ouvert à la question qu'éveille en nous la contemplation du monde : "si Dieu existe, d'où vient le mal ? Mais si Dieu n'existe pas, d'où vient le bien ?" ; Voir le livre de C. Journet, *Le Mystère du Mal*.

Gloire formelle et bien de l'homme

1. Adoration

La finalité de l'Univers est la gloire de Dieu. Cette conclusion amène avec elle une question: l'univers aurait-il un sens s'il n'y avait aucune intelligence pour le contempler ? En effet, la gloire que la création en général rend à Dieu est une gloire objective, une gloire fondamentale : les créatures "sont" le rayonnement des perfections divines. Mais elles n'en sont pas conscientes! Elles louent par leur être, par leur vie, par leur beauté : mais elles ne louent pas par leur intelligence et leur amour : ce n'est pas une glorification formelle... Certains ont donc affirmé que, la création restant un acte absolument libre, si Dieu se décide à créer, il devait en sagesse créer des créatures raisonnables pour que la gloire externe soit vraiment atteinte, en sa formalité, dans l'œuvre créatrice. La question est débattue, nous la laissons de côté. Toujours est-il que le monde, tel qu'il est, est sage, et que dans cette sagesse, Dieu n'a pas créé seulement un "miroir" de ses perfections : il a créé également des intelligences, humaines et angéliques, pour contempler ce miroir et rendre à son auteur le plus bel hommage de gloire qui soit : une gloire consentie.

Ainsi, l'homme, comme toute créature, est créé pour la gloire de Dieu : c'est sa finalité primaire. Cette gloire que l'homme rend à Dieu est d'une part *objective* (l'homme, en tant qu'être, vie, esprit, "est"

un rayonnement des perfections divines); mais elle doit être aussi et surtout gloire formelle. L'homme, capable de connaître et d'aimer, peut et donc doit exprimer, librement, par tout lui-même, cette gloire de Dieu. Soit donc que vous mangiez, soit que vous buviez, ou quelque autre chose que vous fassiez, faites tout pour la gloire de Dieu. [40] C'est cette glorification consentie, reconnue, qui est au cœur de l'Apocalypse: Vous êtes digne, notre Seigneur et notre Dieu, de recevoir la gloire et l'honneur, et la puissance, car c'est vous aui avez créé toutes choses, et c'est à cause de votre volonté qu'elles ont eu l'existence et qu'elles ont été créées. [41] C'est cet hommage commencé qui continuera éternellement, dans le Ciel, porté par les acclamations des anges et des saints : au jour où il viendra pour être glorifié dans ses saints et reconnu admirable en tous ceux qui auront cru... [42]

En quoi consiste cette gloire formelle, à laquelle l'homme doit consentir ? Elle appartient à l'ordre de la justice : mais elle découle nécessairement en amour. C'est une orientation, une direction donnée à toutes nos actions, nos paroles, nos pensées... C'est un état, qui fait suite à la prise de conscience de la majesté divine, et de notre dépendance radicale par rapport à elle.

Glorifier, c'est d'abord *connaître*, *aimer*, et *adorer* les perfections divines ; c'est ensuite exprimer cette connaissance, cet amour, cette adoration extérieurement.

Connaître. – On voit là l'importance des actes de Foi posés intérieurement, et

^{40.-1} Co 10, 31

^{41.-} Ap 4, 11-12

^{42.-} Thess 1, 10

La foi contemple Dieu comme vrai,

la charité se réfère à Dieu comme

bon; l'adoration contemple

Dieu comme Être.



Anonyme, Le concert des anges.

de la contemplation des mystères révélés par Dieu. Même intérieure, cette œuvre d'adhésion, par l'intelligence, au mystère divin est une œuvre de glorification; c'en est même la racine: *clara notitia*. Formellement, sur le plan des perfections,

c'est Dieu comme vrai que je glorifie. En ce sens, Saint Thomas affirme que "La Vérité est donc la fin ultime de tout l'Univers."

[43] Faire de la théologie, c'est glorifier le Seigneur.

Aimer. – La connaissance des perfections divines alimente l'amour, et sur le plan surnaturel la charité par laquelle, aimant Dieu, je le glorifie comme source de la *bonté*, recevant en moi une image de cette bonté. Par les actes d'amour posés, envers Dieu ou envers les autres, je rends gloire à la bonté de Dieu.

Adorer. – Le Père Guérard des Lauriers, dans une recollection inédite ^[44], développe le thème de la Gloire de Dieu à partir de l'adoration. Il a cette considé-

ration, osée mais profonde : l'adoration couronne les vertus théologales. Dans la structure des vertus chez saint Thomas, l'adoration est une vertu morale, et non une vertu théologale. Cependant, l'adoration regarde Dieu, elle regarde même uniquement Dieu, tandis que la foi et la charité, regardant Dieu, se réfléchissent sur d'autres objets (les vérités, ou le prochain). La foi contemple Dieu comme vrai, la charité se réfère à Dieu comme bon; l'adoration contemple Dieu comme Être, elle se réjouit de ce que Dieu Est, elle le voit comme la source de l'Être et de mon être : l'Être, perfection des perfections chez saint Thomas d'Aquin. En ce sens, l'adoration est l'acte intérieur par lequel je manifeste d'une manière suprême la gloire de Dieu.

De cette activité intérieure, orientée vers la gloire de Dieu, jaillira toute l'activité extérieure de l'homme religieux.

La foi et la charité se manifesteront à travers le *témoignage de la vérité* et le *témoignage de l'amour* : œuvres pour la gloire de Dieu par excellence. Transmettre la vérité, combattre l'erreur, faire connaître Dieu et ainsi faire rayonner sa perfection et sa vérité autour de moi, voi-là l'œuvre de l'intelligence. Transmettre l'amour, répandre la bonté à travers mes actes concrets de charité, voilà le témoignage de l'amour : *Regardez comme ils s'aiment*. De ces deux principes découlent toute l'activité missionnaire, les œuvres de charité, le zèle apostolique, l'*Opus*

^{43. –} SAINT THOMAS D'AQUIN, Somme Contre les Gentils, 1. 1, c. 1.

^{44.-} M.-L. Guérard de Lauriers, Recueillement sur le parvis du Mystère, polyc., p. 60-88.

Dei, pour la plus grande gloire de Dieu : pour que Dieu soit connu et aimé.

L'adoration, quant à elle, trouvera sans aucun doute son expression extérieure la plus haute dans la liturgie. Nous ne pouvons ici qu'évoquer cette question, pourtant majeure et d'une grande actualité, et rappeler que la finalité première de la liturgie, culte public rendu à la majesté de Dieu, c'est sa gloire.

La liturgie est pour Dieu, avant d'être pour les hommes. C'est parce qu'elle est pour Dieu qu'elle pourra, aussi, être bénéfice pour les hommes.

Il faut retrouver absolument le théocentrisme de la liturgie, manifesté si profondément, pensons-nous, dans le rite traditionnel. L'hommage de notre adoration doit être exprimé extérieurement, et cela passe par les gestes : génuflexions, prostrations, inclinations... cela passe par l'orientation liturgique, tournée vers Dieu ; cela passe par les paroles, à travers les textes, le choix d'une langue sacrée, les incessantes répétitions de la doxologie (Gloria Patri et Filio et Spiritui Sancto), les prières de louanges, que sont le Gloria, le Sanctus, et une bonne partie des psaumes ; cela passe enfin par l'entretien d'une véritable sacralité des lieux, des personnes et des objets du culte, sacralité nécessaire pour faire pénétrer, dans l'esprit humain, une idée de la Transcendance Divine et de la gloire qui est due à Dieu.

2. Élévation à la Gloire

Si la gloire formelle de Dieu est la fin primaire de l'homme, la fin secondaire sera le bien de l'homme, que Dieu a voulu pour lui. On l'a vu plus haut : le bien de la créature, c'est Dieu. En recherchant son bien propre, c'est Dieu qu'il recherche. Mais contrairement à la créature irrationnelle, cette "tension vers Dieu" ne sera pas instinctive, aveugle, ou prédéterminée dans l'inclination de nature : elle sera consciente. volontaire, et libre. Tendre vers son bien. pour l'homme, ce sera donc, explicitement, tendre vers Dieu comme objet de connaissance et d'amour. [45] Sur le plan naturel, tel aurait pu être la fin de l'homme : atteindre son bonheur dans la connaissance naturelle et l'amour naturel de Dieu Mais Dieu en a décidé autrement Il a déterminé que le bien de l'homme, ce serait de Le voir face à face [46]: c'est l'appel, gratuit, au surnaturel, à la connaissance et à l'amour de Dieu tel qu'il est, dans son mystère trinitaire : et donc à la possession directe et immédiate du bien absolu dans le Ciel de gloire. Le bien de l'homme reste Dieu : mais la possession ultime de ce Bien est surélevée. Comment Dieu rend-il cela possible? En modifiant la créature rationnelle : et en déposant dans son âme la grâce (tant qu'il est sur la terre) et la gloire quand il sera au Ciel. Nouveau don de Dieu, et donc nouvelle manifestation de sa bonté : nouveau motif de le glorifier. C'est ainsi que saint

^{45.—} SAINT THOMAS D'AQUIN, *Somme théologique*, *I*^a, Q. 65, a. 2 : "Les créatures rationnelles, au-dessus de ce plan, [ont] leur fin en Dieu selon une modalité spéciale, car elles peuvent l'atteindre par leur propre opération en le connaissant et en l'aimant."

^{46.– 1} Co 13, 12 : "Aujourd'hui nous voyons au moyen d'un miroir, d'une manière obscure, mais alors nous verrons face à face; aujourd'hui je connais en partie, mais alors je connaîtrai comme je suis connu."

Dieu nous appelle à entrer

dans sa Gloire qui est aussi sa vie ;

non plus seulement la gloire externe

à laquelle nous participons,

mais à participer à sa Gloire interne,

la Gloire incréée qui ne fait qu'un

avec la nature divine.

Irénée résume, dans une phrase célèbre, l'unité des deux fins, primaire et secondaire : "La Gloire de Dieu, c'est l'homme vivant : la vie de l'homme, c'est la vision de Dieu." [47]

On atteint là un niveau d'unité et d'intimité extraordinaire. Dieu ne fait pas partager à l'homme uniquement certaines de ses perfections, comme l'être, la vie, ou l'intelligence, selon une relative "similitude". Non, Dieu veut nous faire partager son intimité, Dieu veut être atteint par l'homme, Dieu veut le faire entrer dans sa vie trinitaire, par une participation di-

recte à sa nature divine, à son bien, à lui tel qu'il est en soi. Ce degré suprême de possession de Dieu est vraiment le cœur de l'appel divin. Nous sommes appelés à entrer dans sa Gloire, à partager

sa Gloire qui est aussi sa vie ; non plus seulement la gloire externe à laquelle nous participons, comme tous les êtres, par l'hommage de notre adoration ; mais à participer à sa Gloire interne, la Gloire incréée qui ne fait qu'un avec la nature divine. "La similitude de l'image, qui se trouve dans les créatures raisonnables, les rend capables d'une seule et même vie avec Dieu et entre elles : la gloire." [48]

Tâchons de le montrer. Certes, nous ne deviendrons pas Dieu; nous ne serons pas annihilés en Dieu, nous resterons un sujet distinct de Dieu, il est très important de le rappeler; mais nous participerons de lui. C'est déjà le cas sur la terre: la révélation nous apprend que, par la grâce sanctifiante, nous recevons une participation à la nature divine [49], analogique certes, mais réelle. La grâce est une réalité créée, mais qui nous met en possession du bien incréé, et occasionne un certain partage avec la nature divine: nous sommes divinisés par la grâce, par participation. Au Ciel, cet état continuera, mais d'une manière plus parfaite (la foi sera remplacée par la vision), et durable (on ne pourra plus perdre cet état): la grâce sera remplacée par la *gloire*,

dont elle était le commencement, l'inchoation [50]. Cette gloire dont il est question est une lumière, qui surélèvera nos âmes : mais c'est aussi, comme la grâce, une participation aussi parfaite que possible

de la nature divine, un partage des perfections divines, une prise du bien divin. La gloire, prolongement de la grâce, nous donne Dieu; et Dieu, se voyant en nous, nous glorifiera. On retrouve là les deux aspects de la gloire: la possession du bien divin est pour nous une *gloire objective*, une excellence suprême, participation de l'excellence divine. Et la connaissance que Dieu a de son Bien, participé en nous, nous fait rentrer dans sa *Gloire formelle*: Dieu connaissant et aimant ses propres perfections, et se glorifiant de celles-ci, glorifiera alors ceux en qui il voit ces perfections,

^{47.-} SAINT IRÉNÉE, Contre les hérésies, IV, 20, 7.

^{48.-} SAINT THOMAS D'AQUIN, Commentaire des Sentences, III, dist. 28, Q. 1 a. 2, ad 3um.

^{49.– 1} P 2, 4; cf aussi Saint Thomas d'Aquin, Somme théologique, I^a-II^a, Q. 112, a. 1.

^{50. –} SAINT THOMAS D'AQUIN, Somme théologique, I^a-II^a, Q. 69, a. 2.

La Gloire incréée de Dieu n'augmente

pas, mais nous la partagerons.

Ce partage correspond

à la définition de l'amitié,

qui est un amour de bienveillance

avec partage d'un bien commun.

selon une certaine similitude. Nous serons alors connus de Dieu, connus comme porteurs des bontés qu'il nous a communiqués, comme participants à sa propre bonté : nous serons glorifiés par Dieu de la Gloire qu'il se porte à lui-même, par participation [51]. Et cette connaissance que Dieu aura de nous causera notre bonheur : c'est bien la pensée de saint Thomas d'Aquin : "Le bien de l'homme dépend,

comme de sa cause, de la connaissance que Dieu a de lui. C'est pourquoi, de la gloire que l'homme possède en Dieu, sa béatitude dépendra comme de sa cause, selon le psaume

(91, 15): Je le délivrerai et le glorifierai; je le rassasierai de longs jours et je lui ferai voir mon salut." [52]

Le Ciel sera véritablement un partage de la Gloire de Dieu ^[53]: infinie et incréée en Dieu, participée en l'homme. Le Ciel sera proprement une glorification. La Gloire incréée de Dieu n'augmente pas, mais nous la partagerons. Ce partage correspond à la définition de l'amitié, qui est un "amour de bienveillance avec partage d'un bien commun" ^[54]; ce bien commun,

c'est Dieu, qui est pour Dieu Gloire infinie, et qui sera pour l'homme Gloire par participation. "Cette identification, à la mesure de notre propre opération, entre notre bien et le Bien de Dieu, c'est bien cela le terme de notre propre retour." [55]

On peut donc distinguer, pour la vie éternelle, deux aspects conjoints en réalité : la vision de Dieu, qui est l'essence même de la béatitude, par laquelle nous

> aurons accès au bien aimé et possédé complètement : c'est une *glorification objective*, au sens où nous participerons de l'excellence divine par similitude ; et la *glorification*

formelle, regard de Dieu sur le bien qu'il est, et qu'il a déposé en nous par similitude. Nous pouvons rapprocher cela d'une distinction que fait le Père Guérard [56] à propos de la Vierge Marie, la plus parfaite des créatures : il y a l'Assomption, et il y a le Couronnement. L'Assomption est l'accès à la vision, et donc la possession du bien suprême, participation des perfections divines à un niveau ultime dans l'ordre du créé, qui fait de Marie *l'éclat de la lumière éternelle* [57], comme "le

^{51.–} Pour Saint Thomas, la gloire du Ciel est bien une participation à la Gloire divine incréée : voir par exemple *Somme théologique*, II^a - II^a , Q. 8, a. 4 et Q. 64, a. 7.

^{52.-} SAINT THOMAS D'AQUIN, Somme théologique, Ia-IIa, Q. 1, a. 3; voir aussi IIa-IIa, Q. 56, a. 2, ad Ium.

^{53.—} SAINT THOMAS D'AQUIN: Commentaire des Sentences, IV, dist. 45, Q. 2 a. 1, qc. 1, co, utilise l'expression: sors gloriæ.

^{54.—} SAINT THOMAS D'AQUIN, Commentaire des Sentences, III, dist. 27, Q. 2, a. 2, ad 4^{um}: "La nature ne peut parvenir par elle-même à ses opérations, qui sont sa vie et sa béatitude, à savoir, la vision de l'essence divine; elle ne peut donc pas parvenir à l'amitié, qui fait que les amis vivent ensemble et partagent tout. C'est pourquoi il est nécessaire que soit ajoutée la charité, par laquelle nous avons une amitié envers Dieu, nous l'aimons et désirons lui ressembler par la participation aux dons spirituels, pour autant que ses amis peuvent participer à lui par la gloire."

^{55.-} M.-L. Guérard des Lauriers, Ascension, pro manuscripto, p. 38.

^{56.-} M.-L. Guérard des Lauriers, Marie Reine, pro manuscripto, p. 6-7.

^{57.-} Sg 16, 26



Quarton, Couronnement de la Vierge.

vestige dans l'ordre créé de la Majesté même de Dieu": c'est la *gloire objective*. Le Couronnement est la manifestation de cette excellence, au regard de l'intelligence divine, mais aussi au regard du Christ, puis au regard des saints et des anges qui glorifient aussi la Vierge Marie au Ciel: c'est la *gloire formelle*.

La partage de gloire est la loi essentielle du Ciel. "Sur terre, la gloire de l'un est au détriment du prestige de l'autre. La gloire s'acquiert à coups de labeur, de rivalités. Dans l'univers de gloire, fondé radicalement sur la lumière et l'amour, c'est juste l'inverse : la gloire de l'un est la gloire de l'autre. [...] Il y a là le fondement d'une harmonie transcendante qui sera la loi dans l'éternité." [58]

Dieu, en nous glorifiant, ne fait que se glorifier. "Pour nous tous, le visage découvert, réfléchissant comme dans une miroir la gloire du Seigneur, nous sommes transformés en la même image, de plus en plus resplendissante, comme par le Seigneur, qui est esprit." [59]

Cette glorification des saints par Dieu, mouvement descendant, sera accompagnée de la glorification de Dieu par les saints, mouvement ascendant, qui durera éternellement et constituera l'œuvre principale des élus, anges et hommes. Cet "échange des gloires" a été parfaitement résumé par saint Bonaventure : "Dieu a tout fait pour lui-même, par conséquent pour sa Gloire; non pas pour l'augmenter, mais pour la manifester et pour la communiquer. Et dans cette manifestation et participation il a en vue le très grand profit de la créature, "summa utilitas" : à savoir, sa glorification ou béatification." [60] Saint Thomas évoque également cet échange de gloire, qu'il rapproche des deux pre-

-57 - N° XXI

^{58.-} M.-L. Guérard des Lauriers, *Ibidem*, p. 6.

^{59.-2} Co 3, 18

^{60.–} Sermon 3 pour la Pentecôte, dans Migne, P. L. 183, p. 331; voir aussi Saint Thomas d'Aquin, Somme théologique, I^a-II^a, Q. 81, a. 6, ad 2^{um}; Q. 81, a. 7.

mières demandes du Notre Père : "Notre fin, c'est Dieu, vers qui le mouvement de notre cœur tend à double titre. Nous voulons sa gloire, et nous voulons jouir de cette gloire. [...] De là notre première demande : *Que votre nom soit sanctifié*; elle exprime notre désir de la gloire de Dieu. Et la deuxième : *Que votre règne vienne*, par quoi nous demandons de parvenir à la gloire de Dieu et de son règne." [61]

III- Réalisation historique de la gloire : le péché et le Christ

On voit là une fois de plus l'unité intrinsèque entre les deux aspects de la fin de l'homme. Accomplir la gloire de Dieu, c'est manifester sa bonté : or la bonté de Dieu a été déversée en nous si pleinement, si abondamment, que la seule manière de la manifester est de devenir des saints : et d'entrer dans la Gloire. Refuser cela, c'est refuser de glorifier Dieu à la mesure de ses bienfaits pour nous. On devient saint pour que la gloire de Dieu éclate encore plus. Exprimer la gloire formelle, et être glorifié par Dieu, en leur sommet, recouvrent la même fin : si bien que manquer l'une, c'est manguer l'autre. "Le bonheur peut seulement être acquis en tendant vers Dieu, et donc en reconnaissant la fin ultime, la gloire de Dieu." [62]

Et c'est bien ce qui est nouveau, et propre à l'homme (et à l'ange) : il peut manquer sa Fin. Il peut manquer le Salut,

et il peut refuser d'exprimer la Gloire formelle. Il peut refuser l'hommage qu'il doit à Dieu, refuser la place qui est la sienne dans l'ordre de la création. Il peut se révolter. Le péché est mystérieusement mais réellement opposé à la gloire de Dieu. Certes, le péché n'enlève rien du côté de Dieu, il ne prive Dieu de rien de réel, sa Gloire essentielle est intouchée; mais il y a cependant quelque chose, du côté de l'homme, que l'homme doit donner à Dieu, en justice, et qu'il ne donne pas : l'hommage de la gloire externe créée. "Tout ce qui est contraire à la gloire de Dieu est péché mortel, car nous sommes tenus par précepte à faire tout pour la gloire de Dieu (1 Co 10, 31)." [63]

C'est là quelque chose de très mystérieux : "Le rapport entre Dieu et la créature est pour nous plus mystérieux que Dieu Lui-Même." [64] Le péché, et même la damnation, ne prive pas Dieu de sa gloire interne; et ne le prive pas non plus de la gloire externe objective (le damné demeure un être, ravonnement de l'Être divin). Simplement, refusant d'exprimer la gloire externe formelle de Dieu, l'homme en manifeste cependant, contre son gré, réellement un autre aspect : la gloire de Dieu à travers la manifestation de Sa Justice, et même, selon saint Thomas, à travers la manifestation de sa sagesse et de sa bonté qui ordonne tout : "L'ordre de la justice veut qu'au péché soit appliquée une peine. Le respect de l'ordre dans le monde manifeste la sagesse de la pro-

^{61. –} SAINT THOMAS D'AQUIN, Somme théologique, II^a-II^a, Q. 83, a. 9.

^{62.-} Rapport de Mgr Gasser, 29 mars 1870, dans Mansi, t.51, col 198.

^{63. –} SAINT THOMAS D'AQUIN, Somme théologique, IIª-IIª, Q. 69, a.1, sed contra.

^{64.-} M.-L. Guérard des Lauriers, "Le péché et la causalité", Bulletin Thomiste, 1962, t. XI, N. 3, p. 580.

vidence de Dieu. Il appartient donc à la manifestation de la bonté et de la gloire de Dieu qu'au péché soit appliquée une peine." [65] Dieu n'est privé de rien : c'est l'homme qui perd tout. De même que le seul bénéficiaire de la création, finalisée par la gloire de Dieu, était la créature, de même, le seul perdant de ce refus de gloire sera la créature libre : qui ne peut plus atteindre son bien propre.

Ce que l'on peut conclure, c'est que le péché, et notamment le péché originel, a établi une distorsion, une séparation entre les deux aspects de la fin : Gloire de Dieu et bien de l'homme. L'homme est toujours tenu de manifester la Gloire de Dieu, (mouvement ascendant) et cette fin ne sera jamais manquée, qu'il le veuille ou non. Mais, s'il ne le veut pas, il ne pourra pas atteindre sa fin secondaire, la gloire du Ciel (mouvement descendant), qui est comme enclose dans la fin primaire.

C'est le Christ qui va rétablir cette unité brisée. En lui le dessein de Dieu sur l'homme s'accomplit parfaitement : il est à la fois la Gloire subsistante de Dieu, celui qui glorifie le Père ; et il est le sanctifié, le glorifié par excellence. Le Fils glorifie le Père, et cela depuis toute éternité ; en assumant la nature humaine, il entraîne un mouvement ascendant de glorification du Père par les hommes. Ce mouvement ascendant est décrit dans le Canon de la messe : "Par Lui, avec Lui et en Lui, est à vous, Dieu le Père tout-puissant, en l'unité du Saint Esprit, tout honneur et toute gloire dans les siècles des siècles". Le

Le péché a établi une distorsion, entre les deux aspects de la fin :
Gloire de Dieu et bien de l'homme.
L'homme est toujours tenu de manifester la Gloire de Dieu, et cette fin ne sera jamais manquée, qu'il le veuille ou non.
Mais, s'il ne le veut pas, il ne pourra pas atteindre sa fin secondaire, la gloire du Ciel, qui est comme enclose dans la fin primaire.

Père, quant à lui, glorifie le Fils, et cela depuis toute éternité : en assumant la nature humaine, la Gloire de Dieu est donnée à nouveau en partage, selon un mouvement descendant, d'abord à l'humanité du Christ glorieux (en son âme depuis l'Incarnation, et en son corps après la Résurrection), puis à tous les hommes.

Le chapitre XVII de saint Jean exprime cet échange de gloire : Et maintenant à vous, Père, glorifiez-moi auprès de vous, de la gloire que j'avais auprès de vous, avant que le monde fût. [...] Et une voix vint du ciel : 'Je l'ai glorifié et je le glorifierai encore. ' [66] L'acte déclencheur, par lequel le Christ glorifie suprêmement le Père d'une manière libre, et donc par lequel il rétablit l'unité des deux aspects de la finalité, c'est le Sacrifice du Christ sur la Croix. Le Christ le mentionne au soir du jeudi Saint : Père, l'heure est venue, glorifiez votre Fils, afin que votre Fils vous glorifie. [67] Par la Croix, et la grâce qui en découle, l'homme peut à nouveau entrer, par participation, dans cet échange de gloire, gloire qu'il recevra du Christ : Et je leur ai donné la gloire

^{65.-} Saint Thomas d'Aquin, Somme contre les Gentils, l. III, c. 156.

^{66.-} Jn 17, 5

^{67.-} Jn 17, 1

que vous m'avez donnée, afin qu'ils soient un, comme nous sommes un, moi en eux, et vous en moi. [68] Il semble que l'on puisse ici parler, par analogie, de "gloire capitale": de même que le Christ, par sa grâce capitale, nous communique la grâce par son sacrifice: ainsi le Christ, par sa gloire capitale, en étant glorifié en tant qu'homme, nous communique, si on acquiesçons librement, la Gloire du Ciel, participation à la Gloire de Dieu. Le Père Guérard des Lauriers relève cette place capitale du Christ dans la glorification des élus: "Les êtres qui seront glorifiés en demeurant dans le Christ glorieux

participeront en lui à la manifestation qui est l'essence de la Gloire." [69] Cet ordre n'est autre que celui que saint Paul [70] affirme si souvent, et que le Père Guérard cite ainsi : "Ouand tout se trou-

vera soumis, alors le Fils lui-même sera soumis à celui qui lui a tout soumis, en sorte que Dieu soit tout en tous. Telle est, ultimement, la fin : et c'est la Gloire de Dieu." [71] En ce sens, le Christ réalisant plénièrement la gloire de Dieu, et étant plénièrement glorifié par Dieu (en tant qu'homme) est véritablement la fin ultime – subordonnée à la Sainte Trinité – de tout l'Univers Créé. "La gloire du Christ rédempteur est donc l'intention

première visée par Dieu, la raison même de l'univers et son couronnement." [72]

Spiritualité d'adoration, d'acclamation jubilante et d'action de grâce

Nous avons déjà montré quelques conséquences pratiques de primauté de Dieu comme fin : l'importance des actes concrets de foi vive et de charité, ainsi que de l'adoration ; la place primordiale de la liturgie dans la vie humaine. D'une manière générale, il importe de redonner sa place à ce que le P. Bouëssé appelait la spiritualité doxologique (de doxa, la gloire,

et logos, la parole): "une spiritualité d'adoration, d'acclamation jubilante et d'actions de grâce". [73] Nous pensons qu'une telle spiritualité peut et doit engager la vie chrétienne toute entière, car la gloire

de Dieu est au Principe et à la Fin de tout, tant dans l'œuvre créatrice que dans la destinée proprement humaine.

Une spiritualité doxologique découle d'une bonne compréhension de la primauté de Dieu sur le créé : en un mot, de sa transcendance. Cette primauté est, hélas, parfois niée ou négligée. D'un côté, on rabaisse Dieu au rang d'un homme, on "l'humanise", pour le rendre plus accessible sans doute : il faut, par exemple, que

Le Christ restaure cette unité brisée :

« Quand tout se trouvera soumis,

alors le Fils lui-même sera soumis

à celui qui lui a tout soumis,

en sorte que Dieu soit tout en tous.

Telle est, ultimement, la fin:

et c'est la Gloire de Dieu.»

^{68.-} Jn. 17, 2, 5

^{69.—} M.-L. Guérard des Lauriers, Épiphanie, pro manuscripto, p. 9 ; voir aussi saint Thomas d'Aquin, Somme théologique, II^a-II^a, Q. 1, a. 6.

^{70.-1} Co 15. 28

^{71.—} M.-L. GUÉRARD DES LAURIERS, "L'Offertoire de la Messe et le Nouvel Ordo Missae", dans *Itinéraires*, 1971, n°138, p. 31.

^{72.-} C. JOURNET, l'Église du Verbe Incarné, III, p. 270

^{73.-} H. Bouëssé, OP., "Théologie et doxologie, II, Applications", dans L'Année théologique, 1950, p. 289



Le passage du Christ vers la Jérusalem céleste, tapisserie de l'Apocalypse.

Dieu souffre comme nous, pour ne pas être insensible, on affirme sans crainte que Dieu a besoin des hommes, qu'il est impuissant face au mal du monde... on détruit la transcendance divine, parce qu'on ne la comprend pas [74]. De l'autre, on divinise l'homme, faisant de lui un absolu, une fin ultime en soi : la religion devenant le culte de l'homme. Résultat : on se retrouve avec une religion horizontale et non verticale, humaniste et non théocentrique, fabriquée et non reçue. Pour éviter ces pièges qui nous éloignent du vrai Dieu, nous avons la Révélation, le Magistère de l'Église, et la lumière des grands théologiens, au premier rang desquels saint Thomas d'Aquin.

La spiritualité doxologique trouvera, logiquement, son sommet dans l'assistance à la sainte messe, renouvellement du sacrifice de la Croix. Le P. Guérard, qui avait approfondi ces questions, nous livre

sa conclusion: "La cause finale du sacrifice c'est la Gloire de Dieu et le bien de l'homme. [...] C'est ce que rend manifeste le sacrifice du Christ : il est pour la Gloire du Père, et il est pour nous. Cela ne fait pas deux fins qu'on puisse séparer ni même ordonner l'une à l'autre comme deux réalités différentes. C'est une seule et même fin, qui inclut en elle, parfaitement puisqu'elle est parfaite, l'ordre inhérent à la fin en vertu de son essence. [75] "La question qui se pose, pour nous, est peut-être une remise en question : pourquoi est-ce que je vais à la messe ? Que recherche-je, quand j'assiste à la messe ? C'est le lieu par excellence de l'unité des deux aspects de la fin [76]. La messe est le lieu théologique, liturgique et spirituel de la doxologie.

Cette spiritualité doxologique, puisant sa force dans le saint sacrifice, découle-

-61- N° XXI

^{74.—} Certes, la transcendance divine est incompréhensible pleinement, Dieu est un mystère en lui-même. Comment concilier, par exemple, en lui, des réalités apparemment opposées, comme justice et miséricorde, Dieu de l'Ancien Testament et Dieu du Nouveau Testament ? Seulement, si Dieu est un mystère, il y a deux voies possibles : respecter le mystère et y entrer par la voie de l'humilité, dans l'obscurité de la foi ; ou détruire le mystère en prenant ce qui nous intéresse de Dieu, et en laissant le reste : en fabriquant un Dieu à notre image, et donc en le rendant, cette fois-ci, absolument incompréhensible.

^{75.—} M.-L. Guérard des Lauriers, *Principes de la théologie du Sacrifice*, p. 4.

^{76.—} Le texte de l'ordinaire de la messe suffit à le montrer. Parmi d'autres références, voici par exemple la réponse des fidèles à la prière "Orate Fratres": "Que le Seigneur reçoive de vos mains le sacrifice, à la louange et à la gloire de Son Nom, et aussi pour notre bien et celui de toute sa sainte Église."

ra alors naturellement dans les œuvres. Il faut redonner toute sa place à la vertu de religion dans la vie du chrétien, d'une part pour poser avec amour les actes propres à cette vertu (adoration, prière, sacrifice...); d'autre part pour que cette vertu imprègne de plus en plus notre activité quotidienne, orientant nos actes les plus concrets vers la gloire de Dieu [77]. "Toute action humaine doit concourir simultanément, et par ordre : à la Gloire de Dieu et au bien de l'homme. Cette unité, requise en sagesse, trouve sa juste expression dans l'unité de la cause finale. L'homme ne peut agir qu'en vue de Dieu, et en vertu de l'amour de Dieu qui est premier; mais cette action est pour l'homme, en ce sens que, nécessairement, elle concourt à sa béatitude." [78] Cette unité est sans doute un effort constant à produire, un idéal à atteindre : il est au cœur de l'avancement du chrétien en chemin de sainteté. "Si nous arrivions à être si simple et si uni à Dieu qu'opérer pour nous-même, opérer en vue de l'édification de nous-même, et opérer pour Dieu, en vue de l'édification du bien de Dieu et de la Gloire de Dieu soit une seule et même chose, je n'ai pas besoin de vous dire que nous serions saints. Cette identification, à la mesure de notre propre opération, entre notre bien et le bien de Dieu, c'est bien cela le terme de notre propre retour." [79]

La Gloire est à l'origine et à la fin de Tout. La lecture du livre de l'Apocalypse nous dévoile (*apocalypsis*, révélation) les deux mouvements du monde ; les saints et les anges exprimant la Gloire de Dieu, dans un mouvement ascendant ; et la Gloire de Dieu se répandant sur la terre, dans un mouvement descendant, à travers les éclairs, le tonnerre et le feu. La consommation de ce double mouvement aura lieu à la fin du monde, lorsque la ville sainte, Jérusalem, descendra du Ciel d'auprès de Dieu, brillante de la Gloire de Dieu. elle qui n'a besoin ni du soleil ni de la lune pour l'éclairer, car la gloire de Dieu l'illumine, et l'Agneau est son flambeau. Le Christ est le flambeau, il est celui par lequel la Gloire de Dieu se répandra sur les élus pour les illuminer. Alors, la création corporelle elle-même sera glorifiée, et le retour sera achevé. C'est ainsi que saint Thomas d'Aquin conclut la Somme contre les Gentils: "Et parce que la condition de la création corporelle sera mise finalement en accord avec l'état de l'homme, et que les hommes ne seront pas seulement libérés de la corruption mais encore revêtus de la gloire, la création corporelle devra elle aussi avoir part, à sa manière, à cette gloire lumineuse. Telle est la raison de cette parole de l'Apocalypse : Je vis un ciel nouveau, et une terre nouvelle : et de celle d'Isaïe · Je vais créer des Cieux Nouveaux et une Terre Nouvelle, et on ne se souviendra plus du passé, qui ne montera plus au cœur. Ou'on soit dans la jubilation et qu'on se réjouisse pour l'éternité. Amen. [80] ■

^{77. –} SAINT THOMAS D'AQUIN, Somme théologique, II^a-II^a, Q. 81, a. 4.

^{78. –} M.-L. Guérard des Lauriers, *Principes de la théologie du Sacrifice*, p. 4.

^{79.-} M.-L. Guérard des Lauriers, Ascension, p. 38.

^{80.-} L. IV, c. 97.



Le sacerdoce, état ou fonction?

La configuration du prêtre au Christ prêtre

Chanoine Laurent Jestin, ICRSP

u'est-ce qu'un prêtre ? Il n'est pas rare que cette question soit transformée rapidement en cette autre : que fait-il? Par la description on parviendra, pense-t-on, à une définition. Donc, que fait-il? La situation se complique aussitôt, les propos se dispersent, car si la figure du curé ou du vicaire de paroisse - et tous ceux qui leur sont assimilés par leurs fonctions - vient à l'esprit comme une évidence, l'un ne manque de rappeler l'existence de son oncle moine, un second mentionne que son professeur de français et de latin, voire de mathématiques, est le bon abbé... Après quelques instants d'une plongée dans la mémoire familiale - à moins qu'il n'ait lu cela dans le roman de Gilbert Cesbron. Les saints vont en

enfer –, un plus ancien signale qu'il y eut des prêtres-ouvriers ; il y en aurait encore, avance-t-il prudemment.

L'un serait-il plus prêtre que les autres, qui ne le seraient que de manière dégradée, à temps partiel ou sur une marge inutile, suspecte, du champ de la mission de l'Église? En ces temps de crise, les moines et religieux prêtres ne seraient-ils pas mieux, au moins le dimanche, dans des paroisses? Les âmes soupirent après des sources de l'eau vive de la grâce si rares, parfois presque inaccessibles. Quant aux prêtres au travail, on citera cet exemple – vrai malheureusement, symptomatique arguera-t-on – de celui qui, le dimanche matin, conduisait le car de transport régional! Les ouvriers sont peu nombreux...

-63 - N° XXI

La Sainte Humanité de Jésus-Christ

se continue et se déploie aujourd'hui,

par sa volonté et selon son institution,

dans les sacrements et les prêtres.

La description ne conduit pas facilement à une appréciation juste, profonde. Elle le fait d'autant moins qu'appliquée à la figure, presque hégémonique, du prêtre de paroisse, la liste des activités n'éclaire pas par elle-même la situation; car il est certaines de ces activités qui peuvent être accomplies par des laïcs (catéchisme), il

en est aussi qui relèvent en propre de la charge curiale. De plus, en fonction de quoi jugera-t-on de l'importance relative des

unes et des autres occupations? Du temps qui y est dédié : apparaîtra alors assez facilement le prêtre homme de la parole et des relations (du gouvernement, si on est un peu audacieux). Cette perspective n'est pas sans intérêt, car elle pose comme fondement de la multiplicité des activités, de la diversité des heures d'une même journée, les munera (charges et pouvoirs) de gouvernement et d'enseignement qui, effectivement, relèvent du sacrement de l'ordre.

Cependant, il est une troisième parmi ces munera, qui n'est pas ici prise en compte : la sanctification, la dispensation de la grâce, en particulier par les canaux privilégiés que sont les sacrements. Or, n'est-ce justement pas de ce côté-là que se place l'acte quotidien qui est, de la manière la plus évidence, celui du prêtre, de tout prêtre, l'acte par lequel il est, sans coup férir, reconnu par tous: la messe. L'acte qu'il fait certes, mais d'abord celui qui pointe excellemment vers ce qu'il est. Quelles que soient ses autres activités. En définitive, le bon sens et le premier regard, quand au moins ils sont portés par la foi et la piété, visent l'essence du sacerdoce plus que les descriptions, si éclairantes soient-elles.

L'homme de l'autel

Quand Dieu décida que le salut passerait par l'incarnation du Fils éternel, par sa mort sur la Croix, se trouvait impliquée la manière par laquelle, efficacement, les

mérites de la Passion seraient appliqués à toutes les âmes, en tous temps et tous lieux, pour leur salut. Dit autrement, plus

"techniquement", l'instrument joint à la divinité, c'est-à-dire la Sainte Humanité de Jésus-Christ, se continue et se déploie aujourd'hui, par sa volonté et selon son institution, dans les instruments disjoints que sont les sacrements d'un côté, et les prêtres d'un autre

De plus, l'ordre sacramentel, s'il est descendant par les grâces qui de Dieu vont aux hommes, est aussi ascendant : c'est le culte rendu par l'Église, unie à son Époux, à la Sainte Trinité. Les paroles du Gloria, accompagnées d'inclinations de tête, en disent les dimensions, à la suite par exemple du catéchisme de Saint-Pie X : latreutique (adoramus Te), eucharistique (gratias agimus Tibi propter nomen Tuum), impétratoire et propitiatoire (demande et réconciliation: suscipe deprecationem nostram). À ce culte, les fidèles sont ordonnés par les caractères reçus au baptême et à la confirmation, les prêtres par le caractère conféré dans le sacrement de l'ordre.

Ne convient-il pas de rappeler encore que toute grâce du Christ est grâce de l'Église et par là, sous un certain rapport ("le plein déploiement de toute la richesse

LE SACERDOCE, ÉTAT OU FONCTION?

de la grâce que l'homme peut obtenir", Benedickt Tomáš Mohelník, *Gratia augmenti*), une grâce sacramentelle, quand bien même il est des circonstances où Dieu communique sa grâce hors des limites visibles de l'Église ou sans qu'ait été conféré un sacrement.

C'est à l'autel de la messe qu'est la "source et [le] sommet de la vie chrétienne" [1]. On regarde avec raison de ce côté pour voir et connaître ce qu'est le prêtre. Le prêtre est médiateur entre Dieu et les hommes : le saint sacrifice de la messe est l'acte par lequel le culte qui lui plaît est rendu à Dieu, et les mérites du sacrifice de la Croix sont appliqués aux fidèles. Et c'est bien le prêtre qui, là, agit *in persona Christi* : non selon le mode d'une représentation

théâtrale, non comme le catalyseur de la foi et de la piété de l'assemblée, non pas encore parce qu'il serait investi, sur le moment, d'un pouvoir charismatique. Le prêtre n'est pas

comme un acteur qui cesse d'être acteur quand il sort de scène ; il n'est pas seulement le président d'une célébration, sa fonction cessant lorsque la communauté se disperse, chacun retournant à son existence



Juste de Gand, La communion des apôtres.

quotidienne ; et ce qui le fait agir ne lui est pas donné selon un mode extraordinaire et intermittent.

> Le prêtre agit comme tel, parce que d'abord il est tel : un prêtre. Son être a été objectivement transformé par le sacrement de l'ordination : le caractère, sceau indélébile et éternel.

Tu es sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisedech, "tu es prêtre pour l'éternité selon l'ordre de Melchisedech", a-t-il entendu pendant la liturgie de son ordination. Avant que d'être l'instrument des

Le prêtre agit comme tel,

parce que d'abord il est tel : un prêtre.

Son être a été objectivement

transformé par le sacrement

de l'ordination, marqué par le caractère,

sceau indélébile et éternel.

-65 - N° XXI

^{1.—} VATICAN II, Constitution dogmatique "Lumen Gentium", 21 novembre 1964, n° 11. Renvoi explicite à Pie XII, Mediator Dei, 20 novembre 1947, AAS. 39, 1947, p. 552 s. sur la participation des fidèles au sacrifice de la messe : "Le mot de l'Apôtre : Ayez en vous les sentiments qui étaient dans le Christ Jésus, demande donc de tous les chrétiens qu'ils reproduisent, autant qu'il est humainement possible, les sentiments dont était animé le divin Rédempteur lorsqu'il offrait le sacrifice de lui-même, [...] qu'ils prennent en quelque sorte la condition de victime, [...] que tous avec le Christ nous mourions mystiquement sur la croix, [...]. Du fait cependant que les chrétiens participent au sacrifice eucharistique, il ne s'ensuit pas qu'ils jouissent également du pouvoir sacerdotal. [Montant à l'autel] le prêtre agit à la place du peuple [populi vices] uniquement parce qu'il représente la personne de Notre-Seigneur Jésus-Christ en tant que Chef de tous les membres s'offrant lui-même pour eux. [...] Le peuple, au contraire, ne jouant nullement le rôle du divin Rédempteur, et n'étant pas conciliateur entre lui-même et Dieu, ne peut en aucune manière jouir du droit sacerdotal."

DOCTRINE

actes sanctificateurs de la religion, il participe à l'être sacerdotal de Jésus-Christ, éternel et souverain prêtre ; et c'est bien ceci qui rend possible cela.

L'être sacerdotal de Jésus-Christ

En cette réalité qu'est la messe, se tient la croix, l'incarnation rédemptrice de Jésus-Christ. Cela est vrai pour ce qui concerne le sacrement de l'eucharistie, ca l'est aussi pour ce qui regarde le prêtre, son être. Le pouvoir sacerdotal découle, par institution divine au soir du Jeudi Saint, dans le sacrement de l'ordre, de l'être même du Sauveur, vrai Dieu et vrai homme, et par là médiateur entre Dieu et les hommes, summus pontifex, pontife suprême, celui qui pose définitivement un pont sur l'abîme entre le Créateur infini et ses créatures fi-

nies et malheureusement tombées dans le péché, afin que se réalise le dessein premier de Dieu quand il

créa l'homme : le rendre participant de sa vie hienheureuse

C'est pour nous sauver que le Fils de Dieu s'est fait homme, et son incarnation - son être sacerdotal - rend possible le sacrifice suprême, à l'efficacité universelle, de sa mort sur la croix - l'action sacerdotale. On a parfois l'impression que des présentations du sacerdoce, qu'on jugera déficientes au regard de ce qui vient d'être rappelé, sont conditionnées par une vision dégradée de la conception du bienheureux Duns Scot sur le motif de l'incarnation : le Fils éternel se serait incarné même si l'homme n'avait pas péché et n'avait pas eu besoin d'être sauvé. Cette position théologique, qui a déjà le grave défaut d'aller



explicitement à l'encontre de tant de textes formels de la Sainte Écriture, se trouve, à

> notre époque, radicalisée, abâtardie même (Duns Scot ne pouvant être accusé de légèreté concep-

tuelle), par une conception viciée du péché, de sa réelle consistance, de sa possible gravité et de ses conséquences éventuellement terribles. Une rédemption ainsi esquissée, voire théorisée, ne peut que se traduire par des conceptions du sacrement de l'eucharistie et du sacrement de l'ordre en lesquelles la dimension sacrificielle est à tout le moins relativisée : la messe devient un repas et le prêtre, homme de la parole et de la relation, le préside. Il nous semble que c'était cela que visait l'avertissement du cardinal Ratzinger, puis du pape Benoît XVI, contre la tendance à une auto-célébration de la communauté. Ainsi, dans L'esprit de la liturgie, écrivait-il, à propos de l'orientation : "La position du prêtre tourné

En l'être du prêtre

se tient l'être du Christ prêtre.

vers le peuple a fait de l'assemblée priante une communauté refermée sur elle-même. Celle-ci n'est plus ouverte ni vers le monde à venir, ni vers le Ciel" (p.68).

À l'inverse de cette conception de l'incarnation et de sa traduction dans les sacrements de l'eucharistie et de l'ordre nous reconnaissons en Jésus-Christ, depuis sa conception dans le sein de la Vierge Marie jusqu'à sa mort sur la croix, le prêtre et la victime d'un sacrifice qui, s'il est bien celui de la Croix, se déploie en toute son existence terrestre. Quand il enseignait, guérissait, exorcisait, pardonnait, ses actions étaient sacerdotales. Et cela n'est pas sans conséquences quant à ce qu'est le prêtre.

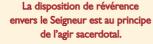
"Reverenter"

Le rapport de l'être et de l'agir en

Notre-Seigneur doit se retrouver en effet dans le prêtre, puisque ce qu'est le prêtre a sa source et son modèle dans le mystère du Christ. Dans le prêtre aussi, l'être précède et ordonne l'agir. Cela est parfaitement clair et impératif dans la célébration du culte. Les sacrements sont valides parce que, du côté du prêtre (sans oublier par ailleurs ce qui est requis pour la forme et la matière), il a le pouvoir sacerdotal de les conférer (et. le cas échéant, a recu la juridiction pour ce faire): c'est l'être. Et voici l'agir : il doit, de plus, avoir l'intention de faire ce que fait l'Église, ce qui se juge ordinairement par le respect des cérémonies du sacrement. Respect extérieur sans aucun doute, mais aussi intérieur. Les rubriques du missel concernant la consécration et la communion sont exemplaires à cet égard : Le ritus servandus in celebratione Missæ indique que le prêtre doit prononcer les paroles de la consécration "distincte, reverenter et secrete", qu'il élèvera reverenter l'hostie pour que le peuple l'adore, qu'il la reposera de même ; reverenter qu'il prendra l'hostie avant de communier, reverenter qu'il communiera, avec révérence qu'il prendra le calice, et avec révérence qu'il y boira.

Arrêtons un instant sur cette répétition. Reverenter est un terme dont on doit mesurer la profondeur. La parole : Tu es sacre-

> dos in æternum secundum ordinem Melchisedech. que le prêtre a entendu au jour de son ordination, si elle provient du psaume 109, a été reprise par saint Paul dans l'Épître aux Hébreux ; et ayant introduit cette citation, l'apôtre poursuit : *Durant les jours* de sa chair, ayant offert des prières et supplications, avec un grand cri et des larmes, à celui qui voulait le préserver de la mort, il a été exaucé, à cause de son respect (pro sua reverentia). Et, quoiqu'il fût le Fils de Dieu, il a appris l'obéissance, par ce qu'il a souffert. (He 5, 7-8)





L'activité sacerdotale ne relève pas

d'abord d'une gestion managériale

et d'une organisation rationnelle

de l'emploi du temps.

L'être sacerdotal prime.

Si l'obéissance a rapport aux préceptes reçus, la révérence, qui s'en distingue, s'applique plus à la personne du supérieur. D'ailleurs, au terme de la liturgie d'ordination, le nouvel ordonné a répondu positivement à l'interrogation de l'évêque : "Me promettez-vous, à moi et à mes successeurs, révérence et obéissance (reverentiam et oboedientiam)?" Dans le vocabulaire de la Somme théologique, on parlera de l'observance et de l'obéissance [2]; observance ou révérence, qui consiste à rendre honneur et culte au supérieur; l'honneur étant d'en reconnaître l'excellence, le culte étant

l'ensemble des actes et attitudes extérieures par lesquels l'inférieur s'ordonne à son supérieur.

On ne sera pas surpris que cette révérence intervienne aussi dans l'ordre

intellectuel, étude et enseignement. Dans son développement sur la vertu de prudence, et plus spécifiquement à propos de la docilité, saint Thomas d'Aquin déclare de l'étude : "L'homme applique son esprit avec soin, assiduité et respect (*reverenter*) aux enseignements des anciens, évitant de les négliger par paresse comme de les mépriser par orgueil." [3]

Comment ne pas conclure qu'en raison de son ancrage dans l'être et l'action sacerdotale du Sauveur, et du fait de son déploiement dans les *munera* de gouvernement et d'enseignement, la mention liturgique de la révérence ne saurait être négligée ? Elle peut même apparaître comme un principe de vie du prêtre.

La vie du prêtre

Dans la vie ordinaire, il n'en ira pas tout à fait de même. Car c'est à titre de cause instrumentale que le prêtre agit dans les actes sacramentels par lesquels la grâce est dispensée aux fidèles. Au point, nous le savons, que le pouvoir sacerdotal reçu à l'ordination et l'intention au moment de la célébration suffisent à la validité du sacrement et à sa fructuosité dans l'âme de celui qui le reçoit. Dès lors, saint François d'Assise pouvait déclarer que s'il rencontrait un ange et un pauvre prêtre pécheur, ce sont

les mains de ce dernier qu'il irait embrasser, car seules ces mains peuvent faire venir Jésus-Christ sur l'autel.

Les autres actes du prêtre, sa vie quotidienne,

ne sont pas élevés à un niveau identique. Mais il est impensable qu'ils ne reflètent rien de l'être sacerdotal qui est le sien, impensable que cette révérence dont il a été parlé, ne se manifestât pas dans le cours de ses journées. Ce sera selon des manières et des intensités diverses : disponibilité constante, douceur, patience et humilité dans les relations, simplicité de vie et charité envers les indigents, acceptation des intentions de prières à lui confiées et la générosité à y consacrer temps et pénitence, chasteté dans les attitudes et les paroles...

Le Saint Curé d'Ars a eu cette formule saisissante : "Laissez une paroisse vingt ans sans prêtre : on y adorera les bêtes." À rebours, un prêtre saint – selon la demande

^{2.-} Cf. Saint Thomas d'Aquin, Somme théologique, IIª-IIª, Q. 102 et 104.

^{3.-} Ibidem, IIa-IIa, Q. 49, a. 3.

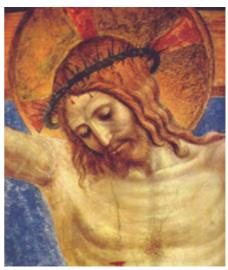
instante formulée à la fin des saluts du Saint-Sacrement – accomplira son ministère, et jusqu'aux fonctions sacrées, d'une façon plus fructueuse, pour eux, pour ceux dont il est le pasteur, et plus largement pour tous ceux à qui il est uni dans la communion des saints, tant il est vrai que Dieu se plaît à exaucer la prière des amis.

L'Église le rappelle avec constance, des hommes et des œuvres - dont les fraternités et instituts qui ont à cœur la formation et la sanctification des prêtres – y consacrent toutes leurs forces. Citons ici une des dernières déclarations solennelles. celui du décret du concile Vatican II sur les prêtres, Presbyterorum ordinis: "Dans le monde d'aujourd'hui, on doit faire face à tant de tâches, on est pressé par tant de problèmes divers - et réclamant souvent une solution rapide – qu'on risque plus d'une fois d'aboutir à la dispersion. Les prêtres, eux, sont engagés dans les multiples obligations de leur fonction, ils sont tiraillés, et ils peuvent se demander, non sans angoisse, comment faire l'unité entre leur vie intérieure et les exigences de l'action extérieure. Cette unité de vie ne peut être réalisée ni par une organisation purement extérieure des activités du ministère, ni par la seule pratique des exercices de piété qui, certes, y contribue grandement. Ce qui doit permettre aux prêtres de la construire, c'est de suivre, dans l'exercice du ministère, l'exemple du Christ Seigneur, dont la nourriture était de faire la volonté de celui qui l'a envoyé et d'accomplir son œuvre. Car, en vérité, le Christ, pour continuer toujours à faire dans le monde, par l'Église, la volonté du Père, agit à travers ses ministres.

C'est donc lui qui demeure toujours la source et le principe d'unité de leur vie. (...) Assumant ainsi le rôle du Bon Pasteur, ils trouveront dans l'exercice de la charité pastorale le lien de la perfection sacerdotale qui assure l'unité de leur vie et de leur action. Or, cette charité pastorale [114] découle avant tout du sacrifice eucharistique; celui-ci est donc le centre et la racine de toute la vie du prêtre, dont l'esprit sacerdotal s'efforce d'intérioriser ce qui se fait sur l'autel du sacrifice. Cela n'est possible que si les prêtres, par la prière, pénètrent de plus en plus profondément dans le mystère du Christ." (n°14)

Sacerdotaliser l'existence

Si un prêtre, pour lui-même, ne sera pas davantage, ou mieux, ce qu'il doit être par une organisation rationnelle de son emploi du temps, de même – pour revenir à notre introduction – l'activité sacerdotale d'une paroisse, d'un diocèse, de l'Église universelle, ne relève pas d'abord d'une gestion



-69 - N° XXI

DOCTRINE

Rien dans l'existence du prêtre ne doit profaner le caractère

entièrement surnaturel du sacerdoce

dont il est dépositaire.

managériale des personnels potentiellement disponibles. L'être sacerdotal prime.

L'abbé Bertho, qu'on ne saurait soupconner de complaisance avec les idéologies modernes, avait mené une réflexion

intéressante et intéressée sur la situation des prêtres-ouvriers; ce qui est sans doute le cas extrême de ce que nous avons présenté au com-

mencement. Et c'est bien sur l'être, le pouvoir reçu à l'ordination qu'il la fondait. Il écrivit, par exemple ceci à jeune prêtre de la Mission de France en février 1954, à l'époque de la condamnation romaine de l'expérience des prêtres-ouvriers: "Il est certain que le travail manuel n'est pas ex directo une fonction sacerdotale, mais qu'il peut être finalisé, de plus d'une manière, à l'exercice du sacerdoce; autrement nos bons recteurs bretons ne pourraient même pas cultiver leur jardin, et il faudrait supprimer les Trappistes." Nous renvoyons les lecteurs intéressés par cette analyse théologique

d'un cas exceptionnel, qui porte un éclairage sur les situations plus communes, au recueil de textes de l'abbé Bertho, Le cénacle et le jardin. Il concluait sa lettre par ce cri désolé : "Hélas, tout cela était

> si facile à mettre en ordre, et il v avait quelque chose de si beau à faire !"

> Un prêtre, au cours d'une retraite, peut-être pas avec les mêmes pleurs,

peut sentir ce désordre. Mais il sait que les instruments d'une remise en ordre, ou plus profondément d'un retour dans l'ordre où il a été été placé – ordre du monde, ordre de l'Église, ordre proprement clérical -, sont à sa disposition. Ils sont, pour les principaux, ceux dont il use pour accomplir les fonctions les plus hautes : l'écoute et l'enseignement de la vérité, l'obéissance aux commandements et aux jugements de l'Église la participation au sacrifice du Sauveur. Avec cette élévation que résumait ainsi l'abbé Bertho : "De la chaire au confessionnal, du confessionnal à l'autel, de claritate in claritatem"! ■



Fra Angelico, Saint Dominique au pied de la Croix.



Poussin, La victoire de Gédéon contre les Madianites.

Dieu demande-t-il la non-violence?

Abbé Markus Keller, FSSP

Il arrive que l'on fasse rimer religion chrétienne et non-violence, en ne retenant de son message que la douceur et l'amour du prochain.

Un auteur américain s'insurgeait contre cette vision : "L'Église a très efficacement rogné les griffes du Lion de Juda et en a fait un petit animal domestique pour vicaires blafards et vieilles dames bigotes [...]

Jésus n'est pas un enfant de chœur pâlot bien coiffé avec une raie sur le côté" (John Eldredge, *Indomptable, le secret de l'âme masculine*, pp. 40-41).

L'Écriture appuie-t-elle cette vision ?

xaminons d'abord l'Ancien Testament. Quel est le sens du 5° commandement : "Tu ne tueras point"? Puis mettons-nous à l'écoute du Christ dans le Sermon sur la montagne : les affirmations "On vous a dit… Moi je vous dis…" indiquent-elles que la vision de l'Ancien Testament est périmée ?

Loi naturelle et Révélation

La réaction au mal qui peut aller jusqu'à ôter la vie du coupable n'est pas en elle-même une question surnaturelle. Elle n'est traitée dans la Bible que de façon accessoire. Elle est d'ailleurs abordée dans toutes les législations des peuples

-71 - N° XXI

civilisés, ce qui prouve qu'on touche au domaine du droit naturel : ainsi le code sinaïtique (Ex 20 s.) déclare que, dans certains cas, la peine de mort

s'impose, ou que celui qui tue un autre reste justifié (Ex 21, 12-27; 22, 1: homicide volontaire; frapper les parents; vol d'homme; malédiction des parents; effraction nocturne). On trouve un parallèle chez Platon (*Lois*, 7, 4; 5, 4) où dans les cas suivants, celui qui a tué est censé être pur: défense légitime contre un agresseur, si l'agresseur est tué par la victime ou quelqu'un qui l'assiste; viol d'une femme libre ou d'un garçon, si le violeur est tué par la victime ou son proche parent; effraction nocturne.

Les principaux autres crimes pour lesquels l'Écriture prévoit la peine capitale sont : l'idolâtrie (Ex 22, 19), le blasphème, le commerce avec le démon d'une façon ou d'une autre, la sorcellerie, la nécromancie, la divination (Ex 22, 17; 18, 9-17), la sodomie (Ex 22, 18), tous les péchés contre nature, l'adultère (Dt 22, 22), le viol (22, 24), la rébellion d'un fils (Dt 21, 21).

La sanction exécutée par la communauté, outre le fait qu'il s'agit d'une communauté fondée sur l'alliance avec Dieu et agissante en raison de cette alliance sainte, se justifie par la loi naturelle selon laquelle un corps social se défend envers les membres corrompus qui risquent de vicier le corps entier.

Soulignons un principe important : ce qui relève de l'ordre naturel n'est jamais révoqué par la révélation, mais plu-

La réaction au mal qui peut aller jusqu'à ôter la vie du coupable n'est pas en elle-même une question surnaturelle. Elle n'est traitée dans la Bible que de façon accessoire. tôt présupposé. L'ordre surnaturel ne supprime pas l'ordre naturel, mais l'éclaire et le surélève.

Par exemple : saint Paul ne prouve pas que

le prince a le droit de porter le glaive; il le suppose (Rm 13, 4). Cela n'a jamais été mis en doute et n'a pas besoin d'être établi. Ce qu'il dit, c'est que ce n'est pas sans raison qu'il porte le glaive, car dans cette fonction il est le ministre de Dieu pour exercer la colère de Dieu contre qui commet le mal. En cela, il est à craindre, et même les chrétiens lui doivent en conscience respect et honneur. La voix de saint Pierre rejoint celle de saint Paul : Obéissez aux chefs... (1P 2,13-17).

Les deux Apôtres n'interprètent pas l'enseignement du Christ comme une restriction imposée par rapport à l'exercice du pouvoir du glaive, qui relève de la providence générale de Dieu. Le pouvoir vient de Dieu, comme le Christ l'a dit solennellement à Pilate, pour châtier celui qui fait le mal; sans arbitraire cependant, car autrement ce serait un pouvoir tyrannique, comme celui d'Hérode le Grand, assassin des Saints Innocents.

Ainsi, même si notre objet ne dépasse pas l'ordre naturel, la révélation en parle et le confirme.

Sens du 5° commandement dans l'Ancien Testament

La langue hébraïque connaît plusieurs termes pour désigner le fait de tuer. Le lexique de Génésius en rapporte dix. Voici les trois principaux :

DIEU DEMANDE-T-IL LA NON-VIOLENCE ?

- 1. Harag: tuer en général; employé pour désigner l'acte qui exécute un jugement. D'où horeg, le tueur, le bourreau, l'exécuteur. Il est employé aussi pour l'acte du soldat en guerre (2 S 10, 18), et bien souvent pour Dieu lui-même (Gn 20, 4; Ex 4, 23; 13, 15; Ps 52, 7; 78, 31-34; etc.)
- **2. Ratzag** ou ratzach (prononcé comme Bach

en allemand) : n'est employé que pour désigner l'acte d'un particulier, non commandé ou légitimé par une instance supérieure (Dieu ou le juge humain). Cet acte est soumis de toute façon à une enquête du tribunal :

• Ou bien le tueur est innocent, parce qu'il s'agit plutôt d'un accident involontaire,

comme si je fends du bois et la hache m'échappe en tuant quelqu'un. Dans ce cas, le tueur peut se réfugier dans une des multiples villes d'asile prévues pour ce cas,

pour être à l'abri du vengeur du sang.

Ou bien il s'agit d'un homicide volontaire. Alors le meurtrier ou assassin ne pourra pas être laissé en vie. Tant que la sentence n'a pas été exécutée autrement, le clan concerné n'a pas seulement le droit, mais le devoir d'exécuter le jugement par le vengeur du sang. Et pour désigner cet acte légitime, on



Reni, Moïse tenant les tables de la Loi.

Vouloir faire dire à l'Écriture

que par ce commandement

serait interdit tout acte humain

qui met à mort un homme, c'est se rendre ridicule aux yeux des juifs

qui, eux, connaissent leur langue,

et s'enfermer dans d'inextricables

contradictions.

n'emploie jamais le terme *ratzach*!

Ratzach est traduit dans la Septante par phoneuo (trucider, assassiner), et dans la vulgate (traduction de saint Jérôme à partir de l'hébreu) par occidere (abattre, assassiner).

3. Hemit : faire mourir (ou autres formes verbales du même mot), souvent employé dans le code pénal pour

dire qu'une personne chargée d'un crime ne pourra pas être laissée en vie. Par son crime, la personne se place en état de mort spirituelle, puisqu'elle a choisi de se séparer de l'alliance avec Dieu, qui est source de vie. La sentence de mise à mort est alors le signe visible qui aidera la communauté à garder la crainte de

Dieu dans l'horreur du péché.

Dans le cas de *Tu* ne tueras pas (Ex 20, 3), quel terme est employé ? Il s'agit de *ratzach*. Le sens devient donc limpide : est exclu

l'acte de l'exécuteur d'un jugement, du vengeur du sang, du soldat, pour lequel on emploie *harach* ou d'autres termes). Il ne peut s'agir que du meurtrier qui commet un homicide volontaire.

Vouloir faire dire à l'Écriture que par ce commandement serait interdit tout acte humain qui met à mort un homme, c'est se rendre ridicule aux yeux des juifs qui,

-73 - N° XXI

eux, connaissent leur langue. C'est aussi se mettre dans des impasses : Comment exalter ce verset biblique comme interdiction absolue de tuer, sans le confronter aux autres versets également inspirés où Dieu ordonne d'infliger des peines capitales ou de mener une guerre ? Quelques exemples :

- Le blasphémateur : Toute la communauté devra l'assommer avec des pierres (Lv 24, 13);
- Les coupables de débauche avec les femmes madianites : *Prends tous les chefs du peuple et empale-les pour Yah-vé, afin que l'ardeur de ma colère se détourne d'Israël* (Nb 25, 4) ; le zèle de Pinhas pour exécuter cet ordre est loué par Yahvé (Nb 25, 11). [1]

Or c'est dans la confrontation de ces différents versets que l'on accède au sens plénier de la pensée divine que Dieu fait connaître dans l'intégralité de sa parole. [2]

La question de la guerre

La guerre est l'un des trois principaux fléaux dans la main de Dieu : *la peste, la faim, la guerre* (cf. par exemple 2 S 24, 13). Mais on ne trouve pas d'indice dans l'Ancien Testament que l'action guerrière soit répréhensible en elle-même. Autrement : comment Dieu dans l'hymne de Moïse pourrait être exalté comme "homme

Puisque, d'un côté, la guerre est un châtiment divin, et que, de l'autre côté, la victoire des fidèles est un don du Seigneur des Armées, les efforts des hommes ne suffiront jamais à abroger la guerre....

de guerre" ou héros guerrier (Ex 15, 3)? Le Seigneur semble inspirer et couronner de succès les campagnes guerrières sous les Juges et tout au long de l'histoire d'Israël jusqu'aux combats des Maccabéens.

Pour les temps messianiques, en revanche, le prophète annonce la paix, mais cette paix sera une œuvre de justice et donc un don du Seigneur qui opère la conversion des nations (Is 11, 6; 9, 1-6). Vouloir forcer la survie et la victoire par des efforts excessifs, préparatifs à la guerre ou coalitions avec les puissances terrestres, c'est faire fausse route. Dieu demande la conversion, la confiance, la foi en sa promesse; alors, au temps opportun, il couronne de succès l'effort des forces armées (Is 30, 15-18; 30,27-33). En résumé, on peut dire avec le prophète Yéhaziel: "Chose de Dieu est la guerre!" (2 Chr 20, 15).

Cela vaut la peine de relire ce chapitre important. Comme en Isaïe 37-39, Dieu a donné la victoire en faisant intervenir des forces célestes. Ainsi le faible a pu vaincre le fort davantage par la foi que par les armes ; dans ce chapitre, l'expédition guerrière ressemble plus à une liturgie qu'à une

^{1.—} AUTRES RÉFÉRENCES IMPORTANTES: Dt 17, 2-7 (lapidation d'un coupable par la communauté); Dt 25, 17-19 (anathème à exécuter sur l'ordre de Yahweh contre les Amalécites); 1 S 15 (Saül est rejeté par Dieu parce qu'il n'exécute pas strictement l'anathème contre les Amalécites en épargnant le roi Agag; il fait cela non pas par pitié, mais par intérêt personnel).

^{2.—} VATICAN II, Constitution dogmatique *Dei Verbum*, n° 12 : "Cependant, puisque la Sainte Écriture doit être lue et interprétée à la lumière du même Esprit que celui qui la fit rédiger, il ne faut pas, pour découvrir exactement le sens des textes sacrés, porter une moindre attention au contenu et à l'unité de toute l'Écriture, eu égard à la Tradition vivante de toute l'Église et à l'analogie de la foi."

... En revanche la conversion des cœurs est une œuvre de paix, et cette paix sera le signe du règne de Dieu chez les hommes.

campagne, et elle est couronnée de succès.

Puisque, d'un côté, la guerre est un châtiment divin, et que, de l'autre côté, la victoire des fidèles est un don du Seigneur des Armées, les efforts des hommes ne suffiront jamais à abroger la guerre. En revanche la conversion des cœurs est une œuvre de paix, et cette paix sera le signe du règne de Dieu chez les hommes.

Le 5° commandement dans le message du Christ (Mt 5)

Dans le *Discours sur la montagne*, Jésus proclame, de par son autorité supérieure à celle de Moïse : *Et moi je vous dis...* (Mt 5, 22 etc.). Il dit aussi : *Je ne suis pas venu abolir mais accomplir* [...] *pas un iota de la Loi ne sera enlevé* (Mt 5, 18). Le Christ, étant Dieu, est l'auteur principal de l'Ancien comme du Nouveau Testament. Et comment le Créateur pourrait-il abolir ce qui relève de l'ordre naturel ? Il y a donc évolution et nouveauté, mais pas contradiction.

Rendez à César ce qui est à César

Jésus ne touchera pas au pouvoir public, qui reste incontesté : *Rendez à César ce qui est à César*. La radicalisation de son message se situe ailleurs, dans le prolongement en profondeur du commandement du Sinaï. Il met la main à la racine. S'il y a meurtre, c'est qu'il y a



Saint Martin renonce à la vie militaire.

haine, colère, insulte qui lui préparent la voie. Le Seigneur veut que nous allions jusqu'au fond et que nous collaborions avec lui pour guérir les relations : si mon frère a un grief contre moi, sans chercher à me justifier, je vais me réconcilier avec lui avant de porter l'offrande à Dieu. Ceci vaut quand il s'agit d'un frère. En revanche quand il s'agit d'un adversaire, on cherchera un apaisement par un accord mutuel. C'est un état d'esprit nouveau, préparé par les livres de sagesse, mais allant plus loin (cf. Si 27, 30 – 28, 26). Celui qui aime ainsi son prochain ne s'est pas seulement vaincu soi-même : il a voulu sauver son prochain.

Mais cela ne touche pas l'ordre public qui exige une défense par le soldat portant le glaive. Saint Jean-Baptiste continue à

-75 - N° XXI

En vue de gagner le prochain,

Jésus conseille de renoncer même à un droit.

conseiller aux soldats : *Ne faites violence ni tort à personne et contentez-vous de votre solde* (Lc 3, 4). Jésus louera le centurion sans aucune restriction à cause de son métier (Mt 8, 13) ; le Nouveau Testament ne blâme pas non plus le centurion du calvaire, ni Cornélius (Ac 10).

Et l'Église, agissant comme un bon levain dans la pâte, a pénétré les institutions de son influence : soit elle a corri-

gé leurs déviances dès que possible (pour le cas de l'esclavage, voir l'épître de saint Paul à Philémon). Soit elle a proscrit tout de suite des coutumes incompatibles avec le droit naturel (par exemple l'infanticide ou l'avortement pratiqué par les païens). À cet égard, il est remarquable qu'elle n'ait jamais mis en doute la légitimité des métiers des armes.

Tendez la joue gauche : la loi du talion en Mt 5, 38

Tous les exégètes sont d'accord pour reconnaître que la loi du talion a représenté dans les cultures anciennes un immense progrès par rapport à un état sauvage où règne la loi du plus fort, suscitant une vengeance sans limite. "Œil pour œil, dent pour dent": à partir du moment où une instance indépendante veille sur les conflits et décrète que le riche qui a crevé un œil à son prochain aura lui-même l'œil crevé, cela change indubitablement la donne! À cause de la réciprocité prévue par la loi, sont réprimés aussi bien la furie passionnelle que la vengeance.

La radicalisation de Jésus va de nouveau exactement dans le sens d'un prolongement de cette loi. Jésus ne prend pas le contrepied de la disposition qui inspirait cette loi, car il s'adresse seulement à ceux qui sont ses disciples. Aux pouvoirs publics, il ne donne ni ordre ni avis, laissant à sa doctrine le temps de les pénétrer en douceur. Quel est le sens de

ce précepte ou conseil ? En vue de gagner le prochain, Jésus conseille de renoncer même à un droit. Ce sera un signe de la vic-

toire du disciple sur tout mouvement irrationnel, de sa liberté en Dieu et de sa paix. Par cette douceur, le règne de Dieu va s'étendre.

Si on te frappe sur la joue droite... Estce qu'il faut prendre les exemples au pied de la lettre ? Saint Augustin est formel : Jésus parle en apparence de paradoxes, en suggérant des gestes, mais qui ne sont que des symboles. Le précepte est bien saisi dans le sens qu'il tend à préparer le cœur et non pas à nous proposer certains actes. Saint Augustin remarque que Jésus luimême n'a pas tendu l'autre joue à celui qui l'a frappé, mais lui a répondu (Jn 18, 23). Saint Paul dira lui-même à Ananie qui avait, contre la loi, ordonné de le frapper sur la bouche : "Dieu te frappe, mur blanchi" (Ac 23, 3). S'il regrette ensuite ses mots, c'est seulement parce qu'ils étaient adressés au grand-prêtre.

Gardons-nous de lire les textes avec notre seul sentiment, car le mal peut nous guetter à travers notre sentir instinctif : *Celui qui a confiance dans son propre cœur est un insensé* (Pr 20, 9). Pour que les fils de Dieu ne soient pas égarés, l'Esprit du Seigneur donne le don de l'intelligence qui

DIEU DEMANDE-T-IL LA NON-VIOLENCE ?



ne dénie jamais le réalisme du bon sens. On fait bien aussi de tenir en honneur les commentaires des saints Pères qui jouissaient éminemment de ce don.

Imaginons-nous un instant que, dans un État, on proclame le *Discours sur la montagne* comme seul code civil, unique référence pour les procès, en prenant toute parole du Christ comme un précepte au sens littéral... Ce serait un monde qui marche sur la tête.

Cependant, certains vivent ces conseils évangéliques de façon radicale. On pense aux exemples admirables chez les Pères du désert, dans le mouvement monastique en général, et chez les missionnaires comme saint François-Xavier, qui avançaient comme des pionniers, en renonçant à tout soutien d'un corps expéditionnaire et à toute protection d'une garnison. L'Église russe en revanche, bien que profondément marquée par l'exemple des Pères du désert, a bien été obligée de se

prémunir lors des invasions des Tatares au Moyen-Age : beaucoup de monastères ressemblaient à de véritables forteresses avec garnisons et canons.

On peut donc dire que l'application du message de Jésus sur la loi du talion a revêtu des formes différentes au cours des âges, selon qu'il a été compris comme un précepte de douceur, ou bien comme contenant en outre le conseil de renoncer volontairement même à toute légitime défense : *Je vous envoie comme des brebis parmi les loups* (Mt 10, 16). Mais ce renoncement devient problématique s'il doit entraîner un grand dommage pour des personnes dont je suis responsable. Jamais l'Église n'a traduit le *Discours sur la montagne* comme un rejet du droit de légitime défense.

La raison est simple. Le talion ne thématise pas le droit à la légitime défense contre les agressions, mais la compensation qu'une victime est en droit de demander à l'agresseur une fois le délit commis. Il règle en général les revendications et la restitution en cas de dommage subi (Ex 21, 23). La question de la légitime défense est abordée ailleurs dans la législation mosaïque, précisément dans Ex 22, 2 (où il s'agit de l'effraction nocturne).

Ce passage est cité par saint Thomas d'Aquin quand il traite directement de la légitime défense [3]. Il ne mentionne aucune divergence entre le talion et le *Discours sur la montagne*. En effet le Discours ne traite pas directement de la légitime défense, et la loi du talion ne la vise pas non plus exactement, mais bien l'attitude à prendre une fois l'agression commise.

Il est d'ailleurs remarquable que traitant le sujet de la légitime défense, la législation mosaïque et le philosophe Platon évoquent le même cas exemplaire (effraction nocturne), qui fait jurisprudence générale : le principe est donné comme s'appliquant aux cas analogues.

Aussi, Jésus n'a pas dit : "Si on te frappe sur la joue, apprête-toi à être aussi étranglé en te laissant faire." Il a dit : "Si on te frappe sur la joue droite, au lieu de rendre le même geste, tends-lui l'autre joue" – façon paradoxale et imagée pour indiquer clairement la référence au talion. Le disciple renonce au droit du talion, ayant repoussé toute aspiration à vengeance, en vue de gagner le prochain par cette douceur.

Nouveauté de la loi évangélique

Il convient à la fin de préciser le sens des mots Et moi, je vous dis, employés plusieurs fois dans le sermon sur la montagne (Mt 5). En effet, on perçoit mieux maintenant comment la législation de l'Ancien Testament est complétée en profondeur et accomplie par le Christ. Il est indéniable que par cette formule "et moi, je vous le dis", il ajoute une nouveauté. Comment la situer ? Jésus n'est pas un "hors la loi". Si nous sommes exhortés à accomplir la loi du Christ (Gal 6, 2), c'est qu'il est lui-même source de normes, non pas au sens de règles arbitraires mais au sens d'exemple à suivre et de grâce offerte. La nouveauté, c'est la vie du Christ qui se donne en pain de vie à chaque fidèle. Le Christ ne s'adresse pas directement aux institutions temporelles, mais aux hommes de bonne volonté. Au milieu du Discours sur la montagne, il y a la prière pour le pain quotidien : cela signifie que pour pouvoir accomplir la Parole, nous avons besoin d'être incorporés au Christ. C'est le pain eucharistique, fruit de la Passion du Christ, qui opère cette merveille. C'est seulement par la grâce d'union au Christ réalisée par l'Esprit Saint que toute loi de Dieu peut être saisie et accomplie dans le cadre d'une nouvelle alliance.



Peine de mort et enseignement de l'Église

Cyrille Dounot

"Si l'Évangile interdit aux États d'appliquer jamais la peine de mort, saint Paul lui-même alors a trahi l'Évangile." Cardinal Journet [2]

e 11 mai 2018, le pape a approuvé une nouvelle version du § 2267 du Caté-**-**chisme de l'Église catholique (CEC) indiquant notamment : "L'Église enseigne, à la lumière de l'Évangile, que la peine de mort est inadmissible." Cette modification doctrinale est actée par un simple rescrit, réponse écrite d'ordre administratif, donné lors d'une audience ordinaire, "ex Audentia Sanctissimi". Daté du 1er août 2018. il indique seulement que le nouveau texte sera promulgué "par impression dans l'Osservatore Romano, entrant en vigueur le même jour, et ensuite sera publié dans les

-79 -N° XXI

^{1.—} Cet article est la version abrégée de celui paru dans la revue *Catholica*, n° 141, automne 2018, p. 46-73. CYRILLE DOUNOT est professeur d'histoire du droit à l'Université d'Auvergne.

^{2.-} Ch. Journet, L'Église du Verbe incarné, t. 1, La hiérarchie apostolique, Saint-Maurice, 1998, p. 575.

Acta Apostolicæ Sedis". Il s'agit d'un texte juridique de faible envergure, employé ordinairement pour des questions règlementaires, et non doctrinales.

Cette modification du CEC s'éloigne grandement du formalisme respecté tant pour l'adoption du texte originel en 1992 que pour sa révision en 1997.

De surcroît, l'approbation pontificale de ce nouveau paragraphe n'a pas été faite en "forme spécifique", qui abrogerait toute disposition antérieure traitant du même sujet. Le texte latin porte que le pape en a simplement "approuvé la formulation". Il s'agit d'une approbation en "forme générique", permettant de soutenir que les dispositions antérieures contraires peuvent être tenues pour toujours valables. Ce texte de forme juridique mineure cache mal un mépris des formes et des institutions, en établissant que son entrée en vigueur dépend d'une publication dans la presse officieuse du Saint-Siège (dérogeant au principe établi par le can. 8, §1).

En cela, cette modification du CEC s'éloigne grandement du formalisme respecté tant pour l'adoption du texte originel, par la constitution apostolique Fidei depositum, le 11 octobre 1992, que pour sa révision en 1997, par la lettre apostolique $L\alpha$ tamur Magnopere, aboutissant à l'édition typique en latin, texte faisant foi et non modifié depuis. Le changement opéré n'obéit aucunement à une procédure semblable, et ne respecte aucun parallélisme des formes. Il provient initialement non d'un concile œcuménique, soutenu par un synode des évêques épaulé par une commission de spécialistes, mais d'une idée particulière au pontife régnant, exprimée dès le début de son pontificat dans des textes dépourvus de forte autorité magistérielle. Il s'agit d'une Lettre aux participants au XIX^e Congrès de l'Association internationale de droit pénal et du III^e Congrès de l'Association latino-américaine de

droit pénal et de criminologie, le 30 mai 2014, d'un Discours à une délégation de l'Association Internationale de Droit Pénal, le 23 octobre 2014, ou encore d'une Lettre au président de la Commission internationale contre la peine de mort, le 20 mars 2015.

La formulation nouvelle du paragraphe en question s'en ressent, puisque l'unique autorité doctrinale citée à l'appui du propos est un autre texte du même pontife, un *Discours aux participants à la rencontre organisée par le Conseil pontifical pour la promotion de la nouvelle évangélisation*, daté du 11 octobre 2017.

Cette approche externe ne doit pas occulter le point le plus délicat, et le plus douloureux de cette expression de la volonté pontificale, à savoir la solution de continuité doctrinale. Quelle que soit la manière d'aborder la question, le catholique est placé devant un mystère. Jusqu'au pape actuel, le catéchisme exposait que "l'enseignement traditionnel de l'Église n'exclut pas, quand l'identité et la responsabilité du coupable sont pleinement vérifiées, le recours à la peine de mort" (CEC, § 2267); désormais, le pape affirme que ce recours est inadmissible, "à la lumière de l'Évangile". Les positions semblent inconciliables, et nous laissons le dénouement de ce problème aux théologiens et aux pasteurs. Contentons-nous d'évoquer d'abord l'enseignement pérenne de l'Église sur

la question de la peine de mort, et ensuite d'évaluer les raisons apportées à un tel revirement

Aux sources de la Révélation

Les Écritures

L'Écriture est le premier lieu théologique à sonder sur ce sujet. L'interdit posé par le

Décalogue sous la forme concise *non occides* (Ex 20, 13) reçoit des précisions doublées d'excep-

tions sur le sens qu'il doit revêtir. Cet interdit ne concerne, de manière absolue, que l'innocent. Dès la Genèse, le principe de la mise à mort du meurtrier est proclamé : Si quelqu'un verse le sang de l'homme, par l'homme son sang sera versé, car Dieu a fait l'homme à son image (Gn 9, 6). Dans la loi mosaïque, tout une série de crimes et

de délits sont passibles de mort, prouvant que cette peine peut être légitime.

Le Nouveau Testament, qui présente un aspect moins propice à la peine capitale, n'emporte pas moins la légitimation du

principe. Comme l'affirme le cardinal Journet, "le Nouveau Testament n'a pas aboli le droit de glaive [...] 'En disant que celui qui frapperait par le glaive périrait par le glaive, le Christ ne condamne pas le glaive ; il énonce une loi universelle de l'action', temporelle et transitive, loi qui d'ailleurs avait jadis été proclamée dans la Genèse : 'Qui-

conque aura versé le sang de l'homme, son sang sera versé par l'homme' (IX, 6) et qui sera reprise dans l'Apocalypse, XIII, 10 : 'Si quelqu'un tue par l'épée, il faut qu'il soit tué par l'épée''' . [3]

L'Évangile fait voir la peine de mort mise en pratique par les autorités politiques, bien qu'elle puisse l'être sur réquisition des autorités religieuses, comme le démontre la Passion : Selon notre loi il doit

> mourir, parce qu'il s'est fait Fils de Dieu (Jn 19, 7). La peine capitale endosse un rôle majeur, en étant le

moyen juridique de la Rédemption. Cela établit, au moins, une raison de convenance à ce qu'elle ne soit pas déclarée inadmissible. Aussi l'Évangile présente Notre-Seigneur acceptant l'infliction de cette peine, ne déniant cette prérogative ni à Pilate ni au Sanhédrin (Jn 19, 11). Si la mort rédemptrice de Jésus-Christ est le

comble de l'iniquité, et l'injustice la plus grande qui se commettra jamais, ce n'est pas parce que le procédé est condamnable, mais parce que le condamné est l'Innocent.

Dans l'évangile selon saint Luc, la peine capitale est mentionnée en présence du Christ qui n'y trouve rien à redire, soit lorsque saint Pierre lui déclare : Seigneur, avec toi, je suis prêt à aller en prison et à la mort (Lc 22, 33), soit quand le bon larron formule devant lui, sans être rabroué, le principe d'une juste rétribution de ses fautes par la mort : Pour nous, c'est justice,

Si la mort rédemptrice de Jésus-Christ est le comble de l'iniquité, et l'injustice la plus grande qui se commettra jamais, ce n'est pas parce que le procédé est condamnable, mais parce que le condamné est l'Innocent.

L'interdit du Décalogue ne concerne,

de manière absolue, que l'innocent.

^{3.–} Ch. Journet, L'Église du Verbe incarné, t. 1, La hiérarchie apostolique, Saint-Maurice, 1998, p. 568-570, qui emprunte un passage à R. Maritain, Le prince de ce monde, Paris, 1932, p. 17.

car nous recevons ce qu'ont mérité nos crimes (Lc 23, 41). Il n'est pas jusqu'aux paraboles qui ne présentent la peine de mort sous un jour acceptable, comme celle des mines (Lc 19, 27) ou celle des vignerons infidèles (Mt 21, 41; Mc 12, 9; Lc 20, 16).

Les princes sont ministres de Dieu pour t'inciter au bien ; mais si tu fais le mal, alors, crains, car ce n'est pas pour rien que l'autorité détient le glaive. Elle est le ministre de Dieu pour venger sa colère envers celui qui fait le mal. (Rm 13, 4)

Il revient à saint Paul d'avoir posé des jalons théoriques plus précis. Il admet doublement la légitimité de la peine capitale, en pratique d'abord, devant Festus : Si donc je suis coupable et si j'ai fait quelque chose qui mérite la mort, je ne refuse pas de mourir (Ac 25, 11); en théorie ensuite, en posant le fondement scripturaire de la légitimité de la peine de mort : Les princes sont ministres de Dieu pour t'inciter au bien ; mais si tu fais le mal, alors, crains, car ce n'est pas pour rien que l'autorité détient le glaive. Elle est le ministre de Dieu pour venger sa colère envers celui qui fait le mal (Rm 13, 4). De même, après avoir énoncé qu'un peu de levain fait fermenter toute la pâte, il objurgue les Corinthiens : Faites disparaître ce méchant du milieu de vous (1 Co 5, 13).

Les Pères

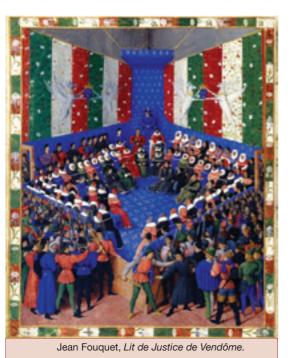
Le second lieu théologique à explorer est celui de la Tradition, telle qu'exprimée notamment par les Pères de l'Église. Sans chercher de manière exhaustive, un florilège suffira. Même chez ceux qui paraissent personnellement hostiles à l'application de la peine capitale, comme Tertullien (*Scorpiaque*, 14; *De anima*, 56), saint Cyprien (*Exhortation au martyre*, V) ou Lactance (*De la colère de Dieu*, 17), l'on trouve des

justifications du principe. Pour saint Ambroise, la peine de mort a l'autorité de l'Apôtre pour elle, et il dit du juge : Il n'est pas permis de s'abstenir de pratiquer le glaive dans de nombreux procès, car il est

au service des lois (*Super* Ps. XXXVII, 51). Saint Hilaire de Poitiers, dans ses commentaires sur saint Matthieu, indique qu'il y a deux sortes d'usages légitimes du glaive, soit pour exécuter un jugement, soit dans la nécessité de résister à des brigands (XXXII, 2).

Saint Augustin semble, de tous les Pères, le plus prolixe à ce sujet, et reprend inlassablement la même dialectique : Je ne suis pas d'avis qu'on puisse tuer un homme [...] à moins qu'on ne soit soldat ou revêtu d'une fonction publique, de façon qu'on ne frappe pas pour soimême, mais pour les autres, pour une cité, par exemple où l'on réside, avec une légitime autorité (Ep. 47, 5). La Cité de Dieu contient des passages semblables :

La même autorité divine qui a dit : *Tu ne tueras pas*, a établi certaines exceptions à la défense de tuer l'homme. Dieu ordonne alors, soit par loi générale, soit par précepte privé et temporaire, qu'on applique la peine de mort. Or, celui-là n'est pas vraiment homicide qui doit son ministère à l'autorité, il n'est qu'un instrument, comme le glaive dont il frappe. Aussi, n'ont aucunement violé le précepte *Tu ne tueras pas* les hommes qui ont fait la guerre sur l'ordre de Dieu, ou qui, représentant la puissance publique, ont puni de mort les scélérats, conformément aux



lois, c'est-à-dire au commandement de la très juste raison. (I, 21)

Pour saint Jérôme, qui frappe les méchants, à cause de leur malice, et détient les instruments de mort afin de retrancher les pires, est le ministre du Seigneur (Sur Ézéchiel, III, 9, 1). Il expose que les bourreaux ne sont pas seulement des hommes [mais] sont ministres et exécuteurs de la colère de Dieu contre ceux qui font le mal, et ce n'est pas sans motif qu'ils portent le glaive (Sur Joël, II, 27), et qu'en conséquence, Punir [de mort] les homicides, les sacrilèges et les adultères, ce n'est pas répandre le sang, c'est le ministère des lois (Sur Jérémie IV, 22, 3). Saint Jean Chrysostome exprime la même chose (4e discours sur la Genèse, § 3).

La pensée des papes

Justification générale

Les papes, de saint Pierre à Jean-Paul II, ont affirmé le caractère licite de la peine capitale comme moyen de "punir les malfaiteurs" (1 Pet. 2, 13-14). Le premier à expliciter ce sujet est Innocent I^{er}, en 405, interrogé sur le sort de ceux "qui ont prononcé des peines de mort" (*Consulenti tibi*, cap. III). Le pape affirme que "le glaive était permis pour se venger des nuisibles. C'est en tant que ministres de Dieu qu'il leur était donné d'exercer une telle vengeance", aussi, il est permis au prince, "après la régénération du baptême, de condamner quelqu'un à mort ou de verser le sang d'un accusé" une fois la cause entendue.

Saint Grégoire le Grand, pape mais aussi Docteur et Père de l'Église, enseigne la légitimité de la peine capitale dans plusieurs de ses lettres, reconnaissant qu'elle est méritée pour de graves forfaits. Il appuie le recours à la peine de mort sur le droit romain, en renvoyant à deux constitutions impériales (C. 1, 3, 10 et C. 1, 12, 2).

Saint Nicolas I^{er}, dans sa *Réponse aux Bulgares* de 866, valide le principe du recours à la peine de mort, expliquant que de telles condamnations "peuvent être exercées sans faute (*sine culpa valeat exerce-ri*)" (cap. 12).

Urbain II, dans une décrétale adressée à l'évêque de Lucques, légitime une peine de mort non encore judiciairement prononcée et refuse d'appeler "homicides ceux qui, dans l'ardeur de leur zèle pour leur mère la sainte Église, ont mis à mort des excommuniés", demandant tout de même qu'il leur soit infligé une pénitence convenable.

Innocent III a légitimé la peine de mort dans une profession de foi prescrite aux Vaudois en 1208-1210 : "Au sujet du pouvoir séculier, nous affirmons qu'il peut, sans péché mortel, exercer un jugement portant effusion de sang, pourvu que, pour exercer la vindicte, il ne procède pas par la haine mais par un jugement, ni avec imprudence mais avec modération."

Le Catéchisme du Concile de Trente, publié par saint Pie V, reprend cet enseignement, en déclarant permis "les homicides ordonnés par les magistrats qui ont droit de vie et de mort pour sévir contre les criminels que les tribunaux condamnent, et pour protéger les innocents" (III, 33). Le Grand catéchisme de saint Pie X prolonge l'enseignement, listant les cas où il est "permis de tuer son prochain", notamment "quand, par ordre de l'autorité suprême, on exécute une condamnation à mort, châtiment de quelque crime" (III, 3, 2, n. 413). Pie XI rappelle l'existence de ce "jus gladii, qui ne vaut que contre les coupables" (Casti connubii, II, 2, § 64).

Pie XII a repris et amplifié l'enseignement de l'Église sur la peine de mort. En 1944, alors que la guerre n'est pas finie, il rappelle les seules exceptions admissibles à l'intangibilité de la vie humaine : "Sauf les cas de défense privée légitime, de guerre juste menée par des moyens légitimes, de peine de mort infligée par l'autorité publique pour des délits très graves déterminés et prouvés, la vie humaine est intangible" (Discours aux curés et prédicateurs de carême de Rome, 22 février 1944). Dans un autre texte, il précise la portée de la peine de mort : "Quand il s'agit de l'exécution d'un condamné à mort, l'État ne

dispose pas du droit de l'individu à la vie. Il est réservé alors au pouvoir public de priver le condamné du *bien* de la vie, en expiation de sa faute, après que, par son crime, il s'est déjà dépossédé de son *droit* à la vie" (*Allocution au Congrès d'histopathologie*, 13 septembre 1952).

Jean-Paul II, dans une grande continuité doctrinale, a repris cet enseignement. Dans la première version du CEC, il écrivait : "L'enseignement traditionnel de l'Église a reconnu le bien-fondé du droit et du devoir de l'autorité publique légitime de sévir par des peines proportionnées à la gravité du délit, sans exclure, dans les cas d'une extrême gravité, la peine de mort" (§ 2266). Le même catéchisme enseigne que "la défense légitime des personnes et des sociétés n'est pas une exception à l'interdit du meurtre de l'innocent", puisqu'il ne s'agit pas là d'homicide (§ 2263).

L'encyclique Evangelium vitæ du 25 mars 1995 marque un tournant prudentiel mais non doctrinal, puisque le pape, reconnaît la possibilité théorique pour l'État de recourir à la peine capitale, présentée comme "un moyen de 'légitime défense' de la société" (n. 27). Il indique cette hypothèse de légitime défense sociale, dont "l'issue mortelle doit être attribuée à l'agresseur lui-même qui s'y est exposé par son action" (n. 55), et déclare licite la suppression du coupable "en cas de nécessité absolue, lorsque la défense de la société ne peut être possible autrement" (n. 56). Ce texte se retrouvera dans l'édition typique du CEC: "L'enseignement traditionnel de l'Église n'exclut pas, quand l'identité et la responsabilité du coupable sont pleinement vérifiées, le recours à la peine de mort, si

celle-ci est l'unique moyen praticable pour protéger efficacement de l'injuste agresseur la vie d'êtres humains" (§ 2267) [4].

La justification particulière

Ces affirmations se doublent d'une légitimation dans un cas particulier, celui de l'hérétique livré au bras séculier. Saint Léon le Grand, Docteur de l'Église, se félicite de la livraison d'un hérétique et de ses sectateurs dans sa décrétale *Quam laudabiliter* de 447, censurant les erreurs des priscillianistes. Ce texte sera repris par le troisième concile du Latran (onzième œcuménique) juste avant l'anathème contre les Albigeois.

La même justification est donnée par le pape Simplice, au V^e siècle (*ep*. XII), Pélage Ier au VI^e siècle (*ep*. I) ou encore Honorius Ier au VII^e siècle (*ep*. XIII).

Au temps de la chrétienté médiévale, les papes Lucius III, Innocent III, Grégoire IX et Boniface VIII ont adopté des décrétales, passées dans la législation universelle, prévoyant le renvoi de l'hérétique au bras séculier [5]. Un des textes les plus connus, la décrétale Vergentis, expose : "Comme, selon les légitimes sanctions, les coupables de lèse-majesté sont punis de mort [...] combien plus les hérétiques qui offensent Jésus-Christ doivent être séparés de notre tête qui est le Christ" (X, 5, 7, 10). Ces décrétales prévoient la livraison du coupable "pour être punis de la correction qui leur est due". La glose ajoute : "La punition due est la crémation par le feu". Boniface VIII va jusqu'à menacer de sanctions les autorités



temporelles qui ne procéderaient pas sans délai à l'exécution des hérétiques.

En 1215, lors du quatrième concile du Latran (douzième œcuménique), est adopté le canon *Excommunicamus* qui ordonne d'abandonner les hérétiques condamnés "aux puissances séculières" (can. 3). Solution reprise par le concile de Constance (seizième œcuménique) contre les wyclifites et les hussites. Le pape Martin V, en 1418, rédige un questionnaire de foi demandant explicitement si l'on croit en

^{4.—} Le Compendium de la doctrine sociale de l'Église, publié en 2004 par le Conseil Pontifical Justice ET Paix, reprend cet enseignement, au § 405.

^{5.–} X, 5, 7, 9; 13; 15 et VI, 5, 2, 18. Voir aussi VI, 5, 9, 5, où Boniface VIII prévoit de livrer à l'État les assassins des cardinaux : "Nous n'ôtons pas aux puissances séculières la faculté d'user contre eux des lois que les princes catholiques ont édictées contre les sacrilèges", à savoir la mort.

la possibilité pour les prélats "de faire appel au bras séculier" (art. 32). Léon X, en 1520, condamnant les faussetés de Luther, y trouve cette erreur réprouvée : "Que les hérétiques soient brûlés, c'est contre la volonté de l'Esprit".

La justification indirecte

Dernière preuve de la légitimité de la peine de mort, la pratique des souverains pontifes. Il ne s'agit ici que d'une justification indirecte, mais il est évident que si une telle pratique était contraire à l'Évangile, elle n'aurait pas eu droit de cité dans les États pontificaux. Or c'est exactement le contraire qui s'observe. La peine de mort a été prévue et appliquée par les pontifes successifs jusqu'à la suppression des États pontificaux en 1870, et elle a même été prévue, par le Code pénal du Saint-Siège, pour les cas de tentatives d'assassinat sur la personne du pape, de 1929 à 1969. Dans leurs États, les papes n'ont pas fait montre d'une clémence abolitionniste envers les coupables. De 1796 à 1865, Giovanni Battista Bugatti, le bourreau des papes surnommé le "maître de justice", a exécuté 516 condamnés à mort par la justice pontificale, parfois pour des vols à main armée. Le Bullaire romain contient une liste impressionnante de textes prévoyant la mort comme punition de délits divers et variés : accapareurs, astrologues, faux-monnayeurs, utilisateurs d'explosifs, faussaires, banqueroutiers, luxurieux, etc.

La pensée des Docteurs

Les Docteurs de l'Église ont, eux aussi, enseigné la licéité de la peine de mort, avec une unanimité frappante : saint Anselme,

saint Bernard de Clairvaux, saint Albert le Grand, saint Bonaventure, saint Thomas d'Aquin, saint Antonin, saint Pierre Canisius, saint Robert Bellarmin saint Alphonse de Liguori. Saint Thomas d'Aquin, qui a consacré un article de la Somme de théologie à justifier l'emploi de la peine capitale par l'autorité investie du bien commun (II^a II^{ae}, q. 64, a. 2; v. aussi I^a II^{ae}, q. 100, a. 8, ad 3um). Sa conclusion est nette: "Si donc quelque individu devient un péril pour la société et que son péché risque de la détruire, il est louable et salutaire de le mettre à mort pour préserver le bien commun ; car 'un peu de ferment corrompt toute la pâte' (1 Co 5, 6)". Il répond d'avance aux arguments tirés de la dignité humaine : "Par le péché l'homme s'écarte de l'ordre prescrit par la raison; c'est pourquoi il déchoit de la dignité humaine".

Les moralistes et les théologiens catholiques, à l'unanimité, ont repris cet enseignement parmi lesquels on peut relever les noms des Salmanticenses, Cajetan, Vitoria, Suarez, Laymann, Jean de Saint-Thomas, Billuart, Tanquerey, Labourdette, etc.

Les raisons du changement

Face à une telle avalanche d'autorités, et un tel assentiment doctrinal, il convient de s'interroger sur les raisons de ce changement. La Lettre aux évêques à propos de la nouvelle formulation du Catéchisme de l'Église Catholique sur la peine de mort, du 1^{er} août 2018, argue d'une prise en compte de la "nouvelle compréhension des sanctions pénales appliquées par l'État moderne" (n. 7), à l'encontre d'un ancien "contexte social où les sanctions pénales



Jugement d'Enguerran de Coucy, in Guillaume de Saint-Pathus Vie et miracles de saint Louis.

De manière classique, trois fonctions

sont assignées à la peine :

une fonction vindicative.

une fonction exemplaire,

et, au dernier rang, une fonction médicinale.

étaient comprises de manière différente" (n. 8). En résulte un alignement sur la conception contemporaine, mondaine, qui considère les peines comme devant "tendre avant

tout à la réhabilitation et à réintégration sociale du criminel" (n. 7). Cette "nouvelle compréhension" de la peine débouche sur le ralliement doctrinal à l'abolitionnisme. c'est-

à-dire à l'invalidation par principe du recours à la peine de mort, considérée (à tort) comme ne pouvant pas être médicinale. Ébauché par les hérétiques vaudois du XIIIe siècle, ce courant philosophique naît véritablement avec les Lumières, sous une forme mitigée, plus particulièrement sous la plume du criminaliste italien Cesare Beccaria (Des délits et des peines, 1764), suivi par l'utilitariste Jérémy Bentham (Théorie des peines et des récompenses, 1811).

Or, de manière classique, trois fonctions sont assignées à la peine : une fonction vindicative, tendant à restaurer l'ordre lésé, à faire expier le crime ; une fonction exemplaire, cherchant à dissuader la récidive, à intimider le délinquant potentiel ; une fonction médicinale, visant à l'amendement du coupable,

à son redressement. Cette fonction, loin d'être la principale, n'est que la dernière, presque surérogatoire, comme l'enseigne le CEC: "La peine a pour premier but de réparer le désordre

introduit par la faute. Quand cette peine est volontairement acceptée par le coupable, elle a valeur d'expiation. La peine, en plus de protéger l'ordre public et la sécurité des personnes, a un but médicinal : elle doit, dans la mesure du possible, contribuer à l'amendement du coupable" (§ 2266).

Cette vision, donnant une place de choix à la colère de Dieu (Rm 13, 4), à l'aspect vindicatif seul mentionné dans les Écritures, a subi les assauts d'un courant philosophique moderne, développé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, par l'école dite de la Défense sociale nouvelle, animée par le ma-

-87-N° XXI Il n'est pas juste de repousser

en principe et totalement

la fonction de la peine vindicative.

Tant que l'homme est sur la terre,

elle peut et doit servir

à son salut définitif.

gistrat français Marc Ancel et l'avocat italien Felipo Gramatica, qui entend rejeter totalement l'aspect vindicatif au profit de l'aspect médicinal. Pie XII, conscient du danger, a mis en garde contre ceux qui "repoussent la peine vindicative" et préfèrent la nouveauté à la continuité doctrinale. L'Église, affirmet-il, "en théorie et en pratique, a maintenu la

double sorte de peines (médicinales et vindicatives), et cela est plus conforme à ce que les sources de la révélation et la doctrine traditionnelle enseignent au sujet du pouvoir coercitif de

l'autorité humaine légitime" (Discours aux juristes catholiques italiens, 5 février 1955).

Déjà en 1953, il avait répondu à des pénalistes s'inquiétant de cette mutation en cours: "Qu'on ne renonce pas à envisager cette dernière motivation de la peine [vindicative] uniquement parce qu'elle n'apparaît pas apte à produire des résultats pratiques immédiats" (Discours au VIe Congrès international de droit pénal, 3 octobre 1953). Dans sa profonde réflexion sur le rôle de la peine, Pie XII enseigne qu'elle accomplit son office "à sa façon, en tant qu'elle force le coupable à une souffrance, c'est-à-dire à la privation d'un bien et à l'imposition d'un mal" (Discours aux juristes italiens, 5 décembre 1954). De la sorte, il n'est "pas juste de repousser en principe et totalement la fonction de la peine vindicative. Tant que l'homme est sur la terre, elle peut et doit servir à son salut définitif"

La garde du dépôt en question

Les conséquences de ce changement doctrinal, du point de vue du rôle et des missions du souverain pontife, s'avèrent lourdes. Si la peine de mort appartient bien au droit naturel, et si l'Église a constamment ensei-

gné sa légitimité, alors se pose la question, au-delà du simple aspect prudentiel de l'acceptation ou de l'opposition à la peine capitale *hic et nunc*, de savoir si le pape peut modifier la doc-

trine, s'il peut, tel une antique pythie, prononcer des oracles contradictoires.

Jean-Paul II, fidèle à la Tradition, exposait que la *sacra potestas* pontificale "n'inclut en soi aucun pouvoir sur la Loi divine naturelle ou positive" (*Discours à la Rote romaine*, 21 janvier 2000).

La constitution apostolique *Pastor Æternus* (Vatican I) précisait : "Le Saint Esprit n'a pas été promis aux successeurs de Pierre pour qu'ils fassent connaître, sous sa révélation, une nouvelle doctrine, mais pour qu'avec son assistance ils gardent saintement et exposent fidèlement la révélation transmise par les Apôtres, c'est-à-dire le dépôt de la foi".

Au-delà de la seule question de la peine de mort, se pose alors celle d'une rupture envisageable dans la Tradition, ouvrant la porte à toute modification doctrinale ultérieure.



Penser la politique avec Marcel De Corte

Les diagnostics que le grand universitaire thomiste belge Marcel De Corte (1905-1994) n'a cessé de porter sur ce qu'est devenu le phénomène politique dans notre monde en déliquescence ont tout ce qu'il faut pour heurter l'esprit de l'homme contemporain, gorgé de mensonges sur le passé, d'impostures sur le présent et d'illusions gratuites sur l'avenir.

À nous, au contraire, de revenir sur ce penseur essentiel pour une restauration de la société. En si peu de place, toutefois, face à la richesse de notre philosophe, on ne pourra donner ici que les grandes lignes de ses réflexions.

e premier diagnostic qui s'impose au début de notre réflexion est celui-ci : "La maladie la plus mortelle qui puisse atteindre la nature de l'homme – écrit-il en 1975 [1] – est celle dont souffre la Politique". Ne voilà-t-il pas déjà de quoi provoquer sinon le rejet, du moins l'incompréhension butée de tous ceux qui ne voient en fin de compte dans la politique qu'une espèce de superstructure,

^{1.—} Réflexions sur la nature de la politique, in L'Ordre Français N°191, mai 1975. MARCEL DE CORTE s'est essentiellement exprimé dans des revues assez courageuses pour accueillir des idées à rebrousse-poil de celles de la bien-pensance officielle. Parmi ces revues, on peut citer, pour la France, Itinéraires, les Cahiers Charles Maurras, L'Ordre français, La Nouvelle Revue universelle. C'est d'un certain nombre de ces articles épars (il en a écrit au total plus de deux cents) qu'il a tiré la matière d'ouvrages magistraux qui concernent notre sujet comme L'Homme contre lui-même (1962) ou L'Intelligence en péril de mort (1969). On retiendra en particulier ses études fondamentales sur les quatre vertus cardinales.

MORALE ET POLITIQUE

superstructure de l'économie pour les uns, superstructure de la religion, voire de la morale pour les autres ?

Dans le même article, il enfonce un autre clou particulièrement précieux : "... Au terme d'une carrière de

près d'un demi-siècle consacrée à l'étude et à l'enseignement de la morale" – tientil à préciser – sa conviction se ramène à ceci : "Ce qu'on appelle la *morale* au sens courant que le mot revêt dans la pensée contemporaine [...] est le camouflage d'agissements destructeurs de la seule et unique science pratique qui puisse être : la *politique*, science architectonique par excellence qui se subordonne TOUT L'ORDRE HUMAIN, et qui n'a au-dessus d'elle que l'ordre surnaturel." [2]

Et pour le catholique exigeant que fut Marcel De Corte ce sera aussi un impérieux devoir de mettre en lumière l'influence délétère de certains choix idéologiques du catholicisme contemporain, absolument subversifs du politique, comme en témoigne, selon lui, ce "désastre pour l'Église" que fut la condamnation de *L'Action française* par le pape Pie XI en 1926.

Orienter son être vers un ordre proprement humain

Trop pénétré d'esprit grec, De Corte ne s'abandonne pas pour autant à un simple lamento méditatif sur les "symptômes pa-

« Ce qu'on appelle la morale, au sens courant que le mot revêt dans la pensée contemporaine, est le camouflage d'agissements destructeurs de la seule et unique science pratique qui puisse être : la politique, science architectonique par excellence qui se subordonne tout l'ordre humain, et qui n'a au-dessus d'elle que l'ordre surnaturel. »

thologiques" de cette maladie mortelle qui, frappant la politique, atteint au plus profond la nature de l'homme. En effet, "connaître la nature des maux qui nous affectent – écrit-il encore en se réclamant des principes hippocra-

tiques – est la voie qui mène à la cure et au rétablissement"; car, pour lui, le chemin du retour à la santé ne fait aucun doute; et en appelant De Corte le "philosophe de l'incarnation", Gustave Thibon nous indique bien la ligne de force d'une pensée qui ne s'arrête pas aux insuffisances du pur savoir spéculatif. L'inventeur du concept de "dissociété" sera donc aussi pour nous un guide irremplaçable pour un retour au réel, c'està-dire la société organique dont la nature humaine a le plus rigoureux besoin.

Aux origines de la dissociété : l'intelligence en péril de mort

S'agissant de la politique, en effet, De Corte nous rappelle d'abord qu'il convient avant tout de se situer dans le pur savoir pratique ; en conséquence de quoi, face à la rupture existentielle d'où nait la schizophrénie mentale et sociale où nous nous enferrons davantage chaque jour, il ne s'agit, pour ce réaliste sans concession, que d'en revenir aux principes aristotélico-thomistes qui fondent notre *philosophia perennis* et, singulièrement, à ce qui constitue la base irréfragable de la Cité des hommes.

Dans cette citation, comme dans toutes celles qui suivront, les mots en italique et les majuscules sont de MARCEL DE CORTE lui-même.

Selon De Corte, et pour ne pas remonter plus loin, l'origine de nos maux réside essentiellement dans la rupture de la relation de l'intelligence au réel, et de l'homme à l'univers consommée au XVIIIème siècle. Ainsi, crise du sens, crise du bon sens : et d'abord, cécité devant cet "ordre immanent [...] que nous portons en nous et qui soutient de sa présence puissante l'organisation de toute notre vie"; par suite et en conséquence, rejet de ce "savoir qui rend [l'homme] capable d'orienter son être vers un ordre proprement humain". Ces deux tares, congénitales à la modernité, et comme s'il s'agissait d'une manifestation de leur liberté, ont fait perdre toutes ses marques à l'humanité nouvelle, dont les représentants "se veulent des hommes nouveaux dans un monde nouveau, parce qu'ils se sont [...] dégagés de cette double relation de soi à soi et de soimême au monde qui constitue la structure et le mystère essentiels de l'homme."

Structure et mystère! Que de fois De Corte va-t-il revenir sur cette négation radicale de la nature doublement déchue de l'homme contemporain! N'est-ce pas bien alors de "l'intelligence en péril de mort", selon le titre d'une de ses très pénétrantes études, qu'il s'agit? Tandis que, selon la nature des choses, "la connaissance résulte de la fécondation de l'intelligence par le réel", au contraire, par son refus de se soumettre à la réalité, l'intelligence est contrainte à "abandonner ses droits, sa priorité, ses prétentions à la faculté imaginative." Et, pointant tous les idéalismes, le matérialiste comme le spiritualiste, il explique : "La vérité n'est plus définie comme la correspondance

de l'esprit à ce qui est, aux réalités extra-mentales qui ne dépendent pas de nous, elle est ce que nous construisons par nos actes, elle relève de notre volonté démiurgique d'adapter l'univers à l'homme pris comme centre de référence". Alors, c'est bien clair : Proclamer ainsi que la pensée n'est pas mesurée par les choses extérieures, mais qu'elle peuple librement l'espace de ses propres créations, c'est en fait ne plus penser.

Sur le plan proprement philosophique, d'une subversion aussi radicale de la pensée découle un prodigieux détournement intellectuel : à la métaphysique de *l'être*, propre à la pensée occidentale, se substitue une métaphysique du devenir, illustrée par des Blondel ou des Teilhard. D'où, un savoir pratique désormais complètement dévoyé : l'homme nouveau n'est que la "marionnette bariolée de toutes les séductions d'un avenir toujours reculé, manœuvrée par les idéologues." Ou encore, cette formule terrible : "Le monde est l'hallucination que l'homme a de lui-même"

Retour au réel : sauver la nature humaine

C'est donc à Aristote et à Thomas d'Aquin que De Corte va se référer pour lancer, en réponse, son appel au réalisme; et le point d'appui de ce réalisme cortésien est qu'il existe un ordre proprement humain. Aujourd'hui, dit-il, "nous voguons au hasard dans un monde d'apparences qui se fait et se défait sans cesse, parce que l'homme moderne a refusé la place qui lui est dévolue dans l'ensemble de la nature." Tandis qu'au contraire, "par

- 91 - N° XXI

MORALE ET POLITIQUE

sa naissance, l'homme se trouve inséré dans un univers physique et métaphysique qu'il n'a pas fait, dans un ordre qui n'est pas à sa merci, dans une hiérarchie d'êtres dont il ne peut altérer la distribution sans dommages pour lui-même."

Et d'abord, contre tous les phantasmes constructivistes, s'il est un fait fondateur, c'est bien que l'homme n'est pas seul : qu'on le veuille ou non, selon sa nature, il ne naît pas seul, il ne se fait pas seul. Chaque homme ne recommence pas indéfiniment pour lui-même toute l'expérience de l'humanité. Né par la famille, il s'accomplit par la Cité. Tel est le principe aristotélico-thomiste selon lequel le politique est un donné de la nature humaine (une "essence", dirait Julien Freund); autrement dit. l'homme est un "animal politique", terme formellement repris d'Aristote par Thomas. Et cette dépendance primordiale, d'abord vis-à-vis de sa famille, élément constitutif de la Cité, ensuite de la Cité elle-même, est bien, en quelque sorte le propre de la nature humaine ; priver l'homme de cette dimension, c'est amputer l'homme, altérer sa nature. "La politique – écrit-il – est la plus humainement complète des œuvres humaines." Ce qui permet à Aristote d'affirmer que l'homme sans Cité, est soit plus qu'un homme, c'est-à-dire un dieu, soit moins qu'un homme, c'est-à-dire un animal.

C'est pourquoi, véritable idée fixe chez les sous-intellectuels qui imposent aujourd'hui leur prêt-à-penser, déplorer que l'homme soit "conditionné" à la base par sa famille, par son milieu politico-social etc., considérer que cet état de fait consti-



tue une aliénation de sa liberté, est aussi intelligent que de regretter qu'il soit limité dans son activité physique par la nature de ses deux bras ou de ses deux jambes qui, de toute évidence, brident sa liberté de sauter comme un kangourou, ou de nager comme un cœlacanthe.

Mais, s'il est vrai que "la nature de l'homme (soit) politique", que cette nature soit bien "le fait originel par excellence", elle lui est toutefois donnée seulement à titre de principe; et cela veut dire qu'il revient à l'homme de déployer toutes les ressources de la raison et de la volonté, de faire jouer les ressorts de la liberté, qu'il tient de la même nature, afin de la perfectionner et de la conduire à sa fin. En sorte que, adossée au fait, la politique se révèle pleinement comme un "savoir pratique", et que l'activité qu'elle détermine, activité propre à l'homme, est nécessaire à son accomplissement : ainsi, "l'art politique visera toujours le

PENSER LA POLITIQUE AVEC MARCEL DE CORTE



perfectionnement de la nature sociale de l'homme."

Deviens ce que tu es : Primauté du bien commun

Répétons-le : l'homme ne s'accomplit vraiment qu'au terme du perfectionnement de sa nature sociale ; et il n'y a là que la forme élémentaire du "deviens ce que tu es", si chère à De Corte [3]. La question qui s'impose alors est celle du Bien commun. En effet, — expliquet-il — "la personne ne s'accomplit qu'en ordonnant tout ce qu'elle est et tout ce qu'elle a, *humainement* parlant. C'est en agissant politiquement en vue du bien commun ou de l'harmonie de la société dont elle est membre, que la personne se parfait et s'accomplit *humainement*. (...) La personne ne peut donc se définir *pra*-

« Le bien commun est le fruit de l'action unifiante des citoyens, qui le constituent à chacun de leurs efforts conscients et inconscients. »

tiquement que par et dans sa relation à la société."

Face aux poisons de l'individualisme ou du personnalisme, ce point est essentiel dans la pensée de De Corte : "La Cité écrit-il encore – est le bien commun même et inversement"; ainsi, elle ne saurait donc être seulement la condition (hypothèse d'un personnalisme larvé) de ces biens essentiels à l'homme que sont ces "mille et un facteurs d'union", tous les phénomènes de culture, de civilisation, institutions, lois, habitudes sociales etc.; non, la Cité en est la cause, la cause exclusive, et tous ces biens, essentiels à l'homme, en sont les effets : "Le bien commun est le fruit de l'action unifiante des citoyens, qui le constituent à chacun de leurs efforts conscients et inconscients." On comprend alors qu'à partir du moment où l'État renonce à sa fonction d'acteur structurant du bien commun, pour endosser celle de fournisseur de biens particuliers aux individus en groupes plus ou moins sélectionnés, il trahit sa fonction, sort de la politique, à laquelle il substitue une sorte de morale. consistant à distribuer indéfiniment les bons et les mauvais points ; c'est ainsi qu'il détruit la Cité, détourne l'homme de sa finalité et, par le fait même, perd toute légitimité.

- 93 - N° XXI

^{3.-} Deviens ce que tu es est le titre d'un livre magnifique et émouvant que DE CORTE et son épouse ont consacré à leur fils Léon, enfant particulièrement doué, mort prématurément. Édité en 1956, avec une préface de Gustave Thibon.

MORALE ET POLITIQUE

Et De Corte insiste : "C'est en subordonnant toutes – je dis toutes – ses conduites à l'union dans la perspective de ce qu'on appelle la justice générale ou légale, que l'homme en re-

« C'est en subordonnant toutes – je dis toutes – ses conduites à l'union dans la perspective de ce qu'on appelle la justice générale ou légale, que l'homme en reçoit, selon ses apports, les bienfaits dans la perspective de la justice distributive. » Ce qui revient à professer « qu'en aucune manière la société n'est soumise à la personne comme à sa fin. »

çoit, *selon ses apports*, les bienfaits dans la perspective de la justice distributive." Ce qui revient à professer "qu'en aucune manière la société n'est soumise à la personne comme à sa fin."

D'une déviation l'autre

Primauté du bien commun, nature et grâce

Laisser contaminer le politique par d'autres "essences" [4], et en particulier, thème essentiel chez De Corte, par la morale, est donc la plus catastrophique des confusions.

Contrairement à un enseignement devenu fréquent de nos jours, – éta-

blit-il – la politique ne ressortit en rien à la morale, qu'il s'agisse de la morale naturelle, et a fortiori, évidemment, tendance marquante de l'augustinisme politique, de la morale

surnaturelle : si c'était le cas, la raison serait purement et simplement absorbée dans la foi, les vérités rationnelles dans les vérités révélées. l'ordre naturel dans l'ordre surnaturel et, par suite, le droit naturel de l'État dans le droit surnaturel de l'Église, ce qui reviendrait à désagréger le politique en tant que tel. "Il n'y a - écrit De Corte - qu'une loi naturelle dont la Politique est le moteur, et une loi surnaturelle que le Christ a révélée aux hommes. Aussi, la Politique et la Morale n'appartiennent-elles pas au même genre. La Politique est naturelle. La Morale est surnaturelle. C'est ici-bas que l'une commence. C'est ici-bas que l'autre se termine." [5] Cela dit, toutes distinctes

^{4.–} J. Freund distingue six essences, irréductibles l'une à l'autre : le politique, l'économie, la religion, la science, l'art, à quoi il ajoute la morale ; mais l'analyse cortésienne de ce point précis établit une nuance absolument convaincante.

^{5.—} Risquons-nous à préciser qu'on ferait un complet faux-sens en attribuant à Marcel De Corte la pensée d'une politique amorale ou immorale. La vertu – par laquelle l'homme est droit selon sa nature – n'est pas ultimement spécifiée par le bien rationnel de la personne, mais par le bien commun, encore que la personne puisse dire sien, en un sens, le bien commun. La parenté des confusions ici corrélativement dénoncées avait été explicitée par le P. LACHANCE, OP. : « Chez maints auteurs, ce n'est toutefois pas la confusion du temporel et du spirituel qui conduit à l'abolition des frontières entre l'ordre de la nature et celui de la grâce, mais plutôt celle des prérogatives naturelles et surnaturelles de la personne. On pose en principe qu'elle est capable de la vision béatifique et possède le droit d'être gouvernée en conséquence. On ajoute que cette capacité et ce droit ne sont pas adventices, mais attachés au statut ontologique impliqué dans sa condition même de personne. Et comme il est à prévoir, on aboutit par la force logique de ces principes à la surestimation de la personne humaine et au mépris du pourvoir de l'État. Les rôles sont renversés : ce dernier, bien que constitué de personnes, se voit réduit à la condition de serviteur de la personne. » L'humanisme politique de saint Thomas d'Aquin, Quentin Moreau Éditeur, 2014, p. 68. Cf. aussi les travaux de RICHARD BODÉÜS, sur l'Éthique et la Politique d'Aristote. [N.d.R.]

qu'elles soient, il est évident pour De Corte qu'elles ne peuvent qu'appartenir l'une et l'autre à la logique de l'ordre créationnel : "La loi naturelle n'est autre que la participation dans la créature humaine à la loi éternelle qui existe en Dieu et gouverne toutes choses créées." [6]

La radicale subversion de la politique, suite et application logique de la crise intellectuelle du XVIIIe siècle, a reçu, selon De Corte, une impulsion toute particulière du fait de L'Aveuglement de Rome, selon le titre hardiment significatif d'un article de 1975, dont témoigne la condamnation de l'Action française par le pape Pie XI en 1926, qualifiée "d'erreur politique la plus calamiteuse que la Papauté ait commise au cours de son histoire." Erreur, certes, calamiteuse, mais qui se situe dans la parfaite logique de décisions pontificales plus anciennes, procédant d'une philosophie politique tout aussi calamiteuse, telles le "Ralliement" de 1892 et, plus anciennement, la logique du Concordat de 1801.

Qu'est-ce à dire ? Et De Corte n'hésite pas à parler du "prodigieux tête-à-queue que l'Église tente désespérément d'opérer". Sous prétexte, en effet, de favoriser l'éclosion du surnaturel qui, effectivement, ne relève que d'elle-même, l'Église romaine en est arrivée à dissocier le naturel qui, lui, relève de la Cité seule, croyant pouvoir substituer en tout le premier au second, et y introduire ainsi directement ses propres déterminations.

Malheureusement, l'Église s'est alors faite inconsciemment l'adversaire le plus redoutable de la nature des choses, donc du bien commun, car le surnaturel ayant rigoureusement besoin du naturel, comme la grâce a besoin de la nature, l'altération du naturel a conduit inévitablement à l'affaiblissement du surnaturel [7]. Ainsi, le rejet implicite de l'essence du politique a frappé à mort la société civile, et, comme on ne viole pas impunément la nature, l'Église, à son tour, en a subi les conséquences destructrices.[8]

^{6.—} On précisera ainsi que les personnes, les familles et les États appartiennent totalement à Dieu, et que le chef politique ne cesse pas d'être un instrument de la Providence pour être un agent libre. De même dans l'ordre de la nature un culte à la fois individuel et social et dû à Dieu, connu par les lumières de la raison naturelle, principe et fin de la création. [N.d.R.]

^{7.— «} Encore que l'être de la grâce soit supérieur à l'être de la nature, il est plus essentiel à l'homme d'exister selon la nature que d'exister selon la grâce. » (M. DE CORTE, De la prudence. La plus humaine des vertus. Jarzé : DMM, 1974, p.9)

^{8.—} Entre autres références, on signalera l'article « Autobiographie philosophique », in Filosofia Oggi, 1985, n°4, p. 608. Cet article révélait une inflexion de la pensée de Marcel De Corte quant à la validité de l'expression « société de personnes » qu'il avait auparavant employée à propos de l'Église : « La croyance en une Église une, sainte, catholique et apostolique du Symbole de Nicée implique en effet une certaine conception de la société naturelle, analogue à la conception des sociétés naturelles que nous avons héritée du passé et qui exclut l'indépendance radicale de la personne humaine comme dévastatrice de toute communauté. » Cf. aussi MARCEL DE CORTE, L'intelligence en péril de mort, Éditions de l'Homme nouveau, 2017, p. 12-15, et préface à la 2° édition, p. 250-252. Pour la synthèse des thèmes abordés ici, on pourra encore se reporter à « Le septième centenaire de la mort de saint Thomas d'Aquin », in Le Courrier de Rome, n° 130, 15 mai 1974. On notera les termes employés par le P. DAGUET, OP., Théologie du dessein divin chez Thomas d'Aquin, « Societas angelorum, societas hominum » : « Cette approche [du monde angélique et du monde humain avant la chute] en terme de societas, cependant, n'épuise pas l'étude des multitudes angélique et humaine. Elle n'est qu'une analogie, l'analogie tirée du corps politique, pour comprendre la réalité ecclésiale. La société angélique forme la prima Ecclesia, l'Ecclesia angelorum, ▶

MORALE ET POLITIQUE

Sauver la nature pour enraciner la surnature

Dans le cas de Pie XI, spécifiquement analysé par De Corte, le pape essayait, sous la dénomination d'Action Catholique, "de réunir les fidèles dans des associations séparées les unes des autres, afin que chacune d'elles puisse efficacement réévangéliser le secteur social qui lui est attribué. [...] C'était – explique-t-il – mélanger un facteur surnaturellement sain à un terrain déjà [...] pulvérisé par l'individualisme. [...] Implanter un ferment surnaturel dans une "société" composée d'éléments identiques et donc aussi peu aptes à véhiculer de véritables échanges que possible, autrement dit une 'dissociété', était une gageure." En l'occurrence, c'était surtout l'opposé absolu de la doctrine de l'A.F. pour laquelle le salut ne pouvait commencer que par l'union de tous en vue de la défense de ce bien suprême de l'ordre humain qu'est le bien commun, incarné par la Cité.

L'erreur de Pie XI est d'avoir négligé les voies naturelles de la propagation du christianisme qui "sont sociales et politiques au premier chef." Car, "pour que le message du Christ se répande, il faut une société ordonnée, unie, dont les membres s'articulent les uns aux autres d'une manière organique (...)" C'est dans une telle société, que le christianisme unificateur se communique au corps social selon les relations naturelles entre les personnes,



la surnature bénéficiant ainsi de la nature des choses.

Avec son Action Catholique, le pape se laissait entraîner par le courant du siècle, substituant l'action à la contemplation, en espérant faire entrer le monde dans le giron de l'Église, comme si la fin de celle-ci était l'apostolat en vue de son extension, alors qu'ils ne sont que des moyens en vue de sa fin véritable, qui est d'amener les âmes à l'union à Dieu. Se dépouillant peu à peu de sa finalité surnaturelle, l'Église ne pouvait, au mépris du rôle naturel et nécessaire de la Cité, que devenir un projet de salut temporel au service de l'humanité,

premier accomplissement du dessein divin sur les créatures spirituelles. De même, la societas hominum décrit l'Église des hommes, pérégrinante avant d'entrer dans la gloire [...]. Cette première approche par l'analogie politique a le mérite de mettre particulièrement en valeur la distinction, et en même temps l'intime conjonction, des ordres de la nature et de la grâce. [...] Ces deux sociétés [...] ont vocation à former l'unique société des créatures spirituelles. » (p. 91) [N.d.R.]

PENSER LA POLITIQUE AVEC MARCEL DE CORTE



Le mauvais gouvernement.

véritable religion de l'homme, ainsi que, de déviation en déviation, l'enseignent sans réserves tous les papes depuis Jean XXIII.

Coordination et non subordination

La distinction entre l'Église et l'État, l'un et l'autre sociétés parfaites dans leur ordre.

autrement dit la distinction entre le spirituel et le temporel ^[9], est au contraire l'élément structurant de tout l'ordre humain ; et De Corte explique que tandis que l'Église, Corps mystique du Christ, unit d'une façon transcendante, en vue de

leur salut propre, des personnes, incommunicables par essence, l'État, clef de voûte d'une société de sociétés restreintes où des hommes sont préalablement unis selon la nature, sous divers aspects, n'a pas, en tant que tel, à connaître les personnes, sauf pour récompenser ou pour punir par rapport au bien commun dont il est le garant, son rôle étant de maintenir l'union de tous ses membres, c'est-àdire le bien commun temporel. La grâce ni n'abolit, ni ne remplace la nature; elle la surélève, l'amène à son point de perfection; et c'est pourquoi l'État, "consolidant les puissances de communication immanentes à la nature humaine, ouvre au message évangélique les canalisations sociales pour atteindre les personnes", tandis que l'Église, dans la vérité de son rôle, ne peut que contribuer au renforcement du bien commun de l'union et. de la sorte, "ne peut que consolider la nature sociale de l'homme."

Aujourd'hui au contraire, la valeur éminemment surnaturelle de la personne se voit transférée telle quelle dans le naturel, entraînant un passage indu du

spirituel au temporel. Mais alors, déliée, au nom de sa nouvelle dignité usurpée, de sa subordination au bien commun, c'est la primauté de son bien singulier qui s'impose, frappant ainsi à mort la Cité, devenue un simple agrégat d'une nouvelle race

L'État, consolidant les puissances de communication immanentes à la nature humaine, ouvre au message évangélique les canalisations sociales pour atteindre les personnes, tandis que l'Église, dans la vérité de son rôle, ne peut que contribuer au renforcement du bien commun de l'union.

- 97 - N° XXI

^{9.–} Dans un article de 1977, De Corte écrit : « En définitive, la crise de notre époque se ramène à la confusion du temporel et du spirituel. »

MORALE ET POLITIQUE

d'hommes, de plus en plus étrangers à leur véritable lien social, et que l'État ne tient plus guère que par la contrainte policière et judiciaire. Consécutivement, promotrice "d'un christianisme qui dégénère en principes contraires à son essence surnaturelle [...] un christianisme converti et inverti en humanisme intégral", c'est l'Église ellemême, qui se voit frappée à mort.

Le retour au réalisme, auquel nous

convie Marcel De Corte, et dont il n'a eu de cesse de rappeler les lois intangibles, devrait être l'œuvre des hommes, revenus de leurs vaniteuses illusions.

À nous de faire notre possible. "Faire son possible – écrit-il dans une de ses conclusions – c'est passer à l'acte, et cet acte d'irréductible fidélité à la nature et à la grâce est supérieur à toutes les puissances de l'Enfer."





Henry Purcell, le "Mozart anglais" Une vie pour la musique

Étienne de Saint-Louvent et Alix Dumon-Debaecker [1]

enry Purcell (1659-1695) est le plus célèbre des musiciens de nationalité anglaise.

Son génie s'épanouit tout particulièrement dans un contexte politique propice aux arts. En effet, la dictature d'Olivier Cromwell s'achève par la Restauration, en 1660, de Charles II au trône d'Angleterre. Celui-ci a le bon goût de promouvoir la création musicale, en cherchant notamment à rivaliser avec la cour de Versailles. Purcell prendra de nombreuses charges prestigieuses, dont celle de compositeur des 24 violons du Roi, attachés à la Chapelle royale, dont la mission est de mettre en musique toutes les cérémonies de la cour d'Angleterre.

On ne connaît que très peu de choses de la vie de Purcell, si ce n'est qu'elle n'existe que par la musique. Un talent exceptionnel l'amènera à toucher tous les domaines de l'art musical tel qu'il était pratiqué dans son temps. À partir de 14 ans, il travailla à maintenir en état tous les instruments de la Chapelle royale. Il eut également la charge de conservateur-accordeur des instruments royaux. Il fut aussi organiste de l'abbaye de Westminster à la mort de son professeur John Blow.

Compositeur et exécutant officiel de la monarchie, il réussit à la perfection la plupart de ses œuvres avec une apparente facilité et manifesta en même temps une très grande sensibilité. Ce n'est pas par hasard qu'il est souvent appelé le Mozart anglais en raison de bon nombre de qualités communes aux deux hommes, dont celle peu courante de produire de nombreux canons d'une grande complexité. Sa mort trop précoce n'a pas permis à son style de fleurir davantage dans la vie

^{1.—} Née en 1986, ALIX DUMON-DEBAECKER est actuellement chef de chœur à la Maîtrise de Filles de Stanislas, au Chœur d'enfants Jean-Paul II et à la Maîtrise de Saint-Christophe-de-Javel. Elle assure des formations de coaching vocal et de team-building en entreprise.

musicale d'Angleterre, qui sera dominée quelques années plus tard par Haendel.

La publication du Book of Common Prayer, largement diffusé depuis 1549, et le fait que la reine Elizabeth, montée sur le trône en 1558, en imposa l'usage, favorisèrent l'éclosion d'une musique re-

ligieuse authentiquement nationale. L'unification des genres se traduisit essentiellement par une production de services et d'anthems qui, mis sous le boisseau par le protestantisme d'Olivier Cromwell, connurent un regain d'intérêt à l'avènement de Charles II.

Exemple d'un répertoire anglais

anthem est à Purcell ce que la cantate est à J.-S. Bach, et le motet à Charpentier, Lalande et Mondonville.

L'anthem de Purcell est le résultat d'influences diverses dont celle du grand motet français de l'époque de Lully et Dumont, et celle de l'oratorio italien. Elle s'en distingue cependant par une trame d'harmoniques construite étroitement sur le texte. Purcell n'hésitera pas à quitter les sentiers battus de l'harmonie pour explorer d'autres couleurs, en particulier dans le psaume Jehovah, quam multi sunt hostes mei.

On écoutera avec bonheur quelques œuvres des plus représentatives, dont les textes sont joints ci-dessous...

Miserere mei, Z.109 (canon d'église), ca. 1677-80

Miserere mei, O Jesu. Aie pitié de moi, ô Jésus.

Lord, how long wilt thou be angry, Z.25, ca. 1680-82 (Psaume 79, 5; 8-9; 13)

Lord, how long wilt thou be angry Shall thy jealousy burn like fire for ever?

O remember not our old sins,

But have mercy upon us,

and that soon :

For we are come to great misery.

 $Help\ us,\ O\ God\ of\ our\ salvation,$

For the glory of thy Name:

O deliver us, and be merciful unto our sins,

For thy Name's sake.

So we, that are thy people

and the sheep of thy pasture,

Shall give thee thanks for ever :

And will alway be shewing forth thy praise, From one generation to another. Jusqu'à quand, Éternel, vous irriter,

Votre jalousie s'embrasera-t-elle comme le feu ?

Ne vous souvenez plus de nos iniquités passées,

Mais que vos compassions viennent en hâte au-devant de nous.

Car nous sommes bien malheureux.

Venez à notre secours, Dieu de notre salut,

Pour la gloire de votre nom.

Délivrez-nous, et pardonnez nos péchés,

À cause de votre nom.

Et nous, votre peuple,

le troupeau de votre pâturage,

Nous vous célébrerons éternellement,

Et nous publierons vos louanges,

De génération en génération.

† Remember not, Lord, our offenses, Z.50, ca. 1679-82

Remember not, Lord, our offenses
Nor th' offences of our forefathers;
Neither take thou vengeance of our sins,
But spare us, good Lord.
Spare thy people, whom thou has redeem'd
With thy most precious blood,
And be not angry with us forever.
Spare us, good Lord.

Ne vous souvenez pas, Seigneur, de nos offenses, Ni des offenses de nos parents, Ne tirez pas vengeance de nos péchés, Mais épargnez-nous, Seigneur de bonté. Épargnez votre peuple que vous avez racheté Avec votre sang le plus précieux ; Et ne soyez pas en colère contre nous, à jamais. Épargnez-nous, Seigneur de bonté.

† Jehovah, quam multi sunt hostes mei, A.135, motet sacré en latin (canon), ca. 1680

Jehova, quam multi sunt hostes mei, Quam multi insurgunt contra me. Quam multi dicunt de anima mea, Non est ulla salus isti in Deo plane. At tu, Jehova, clypeus est circa me: Gloria mea, et extollens caput meum. Voce mea ad Jehovam clamanti, Respondit mihi e monte sanctitatis suae maxime. Ego cubui et dormivi, ego expergefeci me, Quia Jehova sustentat me. Non timebo a myriadibus populi, Quas circumdisposuerint metatores contra me. Surge, surge Jehova, fac salvum me, Deus mi; Qui percussisti omnes inimicos meos maxilliam, Dentes improborum confregisti. Jehova est salus super populum tuum, Sit benedictio tua maxime.

Ô Éternel, que mes ennemis sont nombreux! Quelle multitude se lève contre moi! Combien qui disent à mon sujet : Plus de salut pour lui auprès de Dieu! Mais Vous, ô Éternel! Vous êtes mon bouclier, Vous êtes ma gloire, et Vous relevez ma tête. De ma voix je crie à l'Éternel, Et il me répond de sa montagne sainte. Je me couche, et je m'endors ; le me réveille, car l'Éternel est mon soutien. le ne crains pas les myriades de peuples Qui m'assiègent de toutes parts. Levez-Vous, Éternel! sauvez-moi, mon Dieu! Car Vous frappez à la joue tous mes ennemis, Vous brisez les dents des méchants. Le salut est auprès de l'Éternel: Que votre bénédiction soit sur votre peuple!

Glory be to the Father (canon d'église), 1680

Glory be to the Father, and to the Son, and to the Holy Ghost,

As it was in the beginning, is now, and ever shall be, world without end. Amen.

Gloire au Père et au Fils et au Saint-Esprit,

Comme il était au commencement, maintenant et toujours, dans les siècles des siècles. Amen.

+ Hear my prayer, O Lord, Z.14, ca. 1682 (Psaume 102, 1)

Hear my prayer, O Lord,

And let me crying come unto thee.

Entendez ma prière, ô Seigneur,

Et laissez ma plainte venir jusqu'à Vous.

on ne peut que s'incliner devant de telles compositions, et nous laissons bien volontiers la place à l'écoute de ces

œuvres. La profondeur de ces textes et la majesté de l'écriture musicale invite au recueillement et à la prière... Amazing!

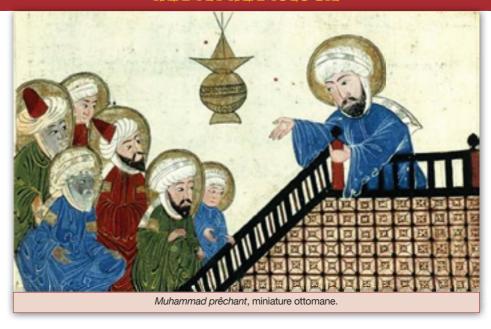


e Chœur de Grenelle a été créé en 2007 par Alix Dumon-Debaecker, alors étudiante en direction de chœur. Il réunit 16 à 38 chanteurs. Son projet artistique était de réunir des musiciens de divers horizons dans une passion commune pour la musique et de faire partager celle-ci à un large public. Plus de dix ans après, c'est un pari réussi. De nombreux concerts ont prouvé la capacité du Chœur à s'approprier des répertoires variés en offrant une prestation musicale d'excellence. La "marque de fabrique" de ce chœur est sans doute le répertoire a capella, choisi pour travailler un son propre à l'ensemble, à la fois rond, jeune et lyrique. Parmi les esthétiques visitées et les œuvres interprétées, on peut citer :

- La Renaissance (Les Cris de Paris de Janequin, Messe à quatre voix de Byrd, Missa de la Batalla Escoutez de Guerrero).
- Le baroque (Magnificat de Buxtehude, motet Jesu, meine Freude BWV 227 et Messe en si mineur BWV 232 de J.-S. Bach, Te Deum de Charpentier, Requiem de Lotti, Musique pour les funérailles de la reine Mary de Purcell, Gloria de Vivaldi).
- Le romantisme (motet op. 74 de Brahms, oratorio Rebecca de Franck, Magnificat de Stanford).
- Les œuvres du XX° siècle (Motets pour le temps de Noël et cantate Un soir de neige de Poulenc, The Lark de Bernstein, Cancion de nuestro Tiempo de Rautaavara)
- les œuvres contemporaines (création et enregistrement du Salve regina pour La Garde de Vincent Laissy, Dark like me de Thierry Machuel, Te Deum de John Featherstone).

En mars 2016, le Chœur de Grenelle enregistre son premier CD : la Messe à quatre voix *Delicta quis intelligit* ("Qui connaît ses égarements ?" début du verset 13 du ps. 19) de Nicolas Pacotat (v. 1696-1731).

En 2017-2018, le Chœur réalise une tournée européenne commémorant le centenaire de l'armistice de 1918. Enfin il se produit actuellement au théâtre du Ranelagh dans l'opéra *La Cenerentola* de Rossini.



Quelques réflexions sur le Coran et le Prophète de l'islam

Entretien avec Marie-Thérèse Urvoy [1]

Propos recueillis par Luc Le Garsmeur

Une captation de la Bible

Tu Es Petrus. – Marie-Thérèse Urvoy, l'islam se dit religion du livre mais reconnaît aussi le statut de "gens du livre" aux juifs et aux chrétiens. Peut-on considérer l'islam comme une ramification d'un tronc biblique commun ?

M.-Th. Urvoy. – L'islam n'est ni une contrefaçon du judaïsme, ni une hérésie chrétienne. Certes Saint Jean Damascène a inclus l'islam dans son *Livre des hérésies*, mais le mot grec *hairésis* désigne simplement un groupe distinct et que l'on peut décrire. Il ne désigne pas nécessairement une séparation d'un tronc originel. L'ouvrage en question traite également du judaïsme et du paganisme, que l'on ne saurait rattacher au christianisme. En incluant l'islam comme cent-unième secte, saint Jean n'a fait que prendre acte de l'apparition récente d'un nouveau courant spirituel. Par ailleurs, les références à des personnages bibliques dans le Coran ont induit des erreurs de jugement car les mêmes noms ne désignent pas les mêmes personnes.

^{1.—} Marie-Thérèse Urvoy, islamologue et spécialiste d'histoire médiévale arabe, est l'auteur, entre autres ouvrages de *Islam et monde islamique* (Le Cerf, 2016) et d'*Entretiens sur l'Islam* réalisés avec Louis Garcia qui reprennent et prolongent nombre de réflexions livrées ici (Docteur angélique, 2015, 80 pages, carnet de photos).

ISLAM ET ISLAMOLOGIE

Jésus, appelé 'Ĵsâ', est présenté avec insistance comme simple prophète, jamais fils de Dieu. Sa mère Mariam est décrite comme le modèle de la croyante parfaite et obéissante, jamais dite mère de Dieu.

Pour l'islam, seul le Coran donne l'authentique version tant de la Torah pour les juifs que de l'Évangile (au singulier) pour les chrétiens. Cela a entraîné l'opposition des juifs à Médine même, et par suite leur élimination. Les chrétiens partageront avec les juifs accusations et incriminations du Coran. Ensemble, en tant que "gens du Livre", ils auront le même statut de citoyen de seconde zone (dhimmi). Ce processus de captation de la Bible s'est prolongé par une double production textuelle:

La première partie de la biographie du Prophète (*Sîra*) par Ibn Ishâq (m. 767) et Ibn Hishâm (m. 833) établit implicitement un parallèle entre l'enfance de celui-ci et celle de Jésus.

Les Histoires des prophètes d'al-Tha'âlabî (m. 1036) reprennent nombre de thèmes et de notions bibliques au profit de l'islam. Cela fut largement exploité par les sermonnaires dont beaucoup étaient des convertis du judaïsme ou du christianisme. Dans le Coran il est insisté sur le caractère "humain" de Muhammad pour expliquer qu'il n'a pas présenté d'autre miracle que le texte coranique lui-même. Cependant dans les textes sus-cités, nombres de miracles lui sont attribués et le caractère magique et prodigieux est souligné.

TEP. – Avant que nous nous tournions vers le personnage du prophète, pourriez-vous nous rappeler quels sont les textes de référence de l'islam?

M.-Th. U. – Les référentiels de l'islam reposent sur :

 Le Coran, révélation "descendue" sur Muhammad, matérialisée en Livre. Elle



Mariam et Îsâ (Jésus), iconographie musulmane.

contient la loi d'Allah et nul ne peut le reprendre dans sa parole (ce sont les *ipsissima verba Dei*).

- 2. L'ensemble des traditions prophétiques (Sunna) rassemblées dans six corpus canoniques du Sunnisme, auxquels il faut ajouter d'autres qui jouissent d'une grande autorité dans tel ou tel milieu, tel le *Musnad* d'Ibn Hanbal pour les traditionalistes littéralistes (Wahabites, Frères Musulmans, ...). Pour les traditions des imâms chiites, il existe des recueils canoniques propres, tel le *Kâfi* de Kulaynî.
- 3. La Sîra (biographie canonique du Prophète) a un impact considérable sur l'imaginaire religieux du musulman. S'y ajoutent plusieurs ouvrages historiographiques (Expéditions du Prophète, Biographie des Compagnons, etc), et surtout certains commentaires exégétiques (Tafsîr).

TEP. – Le Coran a-t-il été fixé depuis toujours, ou bien lui connaît-on une pluralité de variantes, voire des fluctuations historiques?

M.-Th. U. - Au départ existaient plusieurs recensions du Coran. C'est une action politique, menée jusqu'au X^e siècle, qui a éliminé cette pluralité et imposé une seule



Le Prophète Muhammad... avec Jésus!.

version appelé la "Vulgate de 'Uthmân". Elle reconnaît cependant une certaine pluralité de "lectures" dans la vocalisation et quelques variantes sur des particules, le tout ne portant que légèrement sur la forme, non sur le fond.

Un chercheur tunisien a recensé les diverses données, tirées des sources islamiques elles-mêmes, qui marquent des distorsions dans la fixation du texte coranique. Malheureusement, à l'évidence, ce sont des éléments relatifs à la foi, et ils n'ont aucun caractère proprement scientifique.

C'est autour de 700, sous le califat de l'Umayyade 'Abd al-Malik', dans le cadre des dispositions administratives, économiques et politiques, d'islamisation du nouvel empire, que l'établissement d'un corpus officiel connut une première étape dans la fixation. Ce n'est qu'au Xe siècle que le texte se fixe définitivement.

TEP. – L'accusation portée contre les juifs et les chrétiens conduit-elle nécessairement à l'exercice de la violence ?

M.-Th. U. - Le Coran accuse les juifs et les chrétiens d'avoir falsifié leurs textes.

Ils y sont injuriés et vitupérés avec violence. Allah les maudit et les condamne à l'enfer. Cette condamnation ne signifie pas encore ordre de destruction physique, ce qui explique l'établissement du statut de dhimmî par Muhammad, ainsi que les moments de paix intercommunautaire dans l'histoire. La raison politique intervient alors. En revanche, sont entretenus dans l'esprit collectif islamique une péioration et un dénigrement pouvant aller jusqu'à la détestation agressive de ces groupes condamnés par Allah. Une partie de la discipline juridique islamique (Figh) sera par suite consacrée à définir des réserves, contraintes, et peines à leur appliquer à l'intérieur du "Domaine de l'Islam". Ce qui marque fortement l'esprit des musulmans lorsau'ils sortent de celui-ci. Ainsi. le livre d'Ibn Qayyim al-Jawiyya (XIVe s.), traitant du statut des dhimmî et de la conduite à tenir envers eux, est actuellement largement diffusé en Occident par les minorités islamiques.

Un système hermétiquement clos

TEP. – L'islam n'est guère clément pour ses "apostats". Cette violence se veut-elle l'instrument d'une restauration religieuse?

M.-Th. U. – D'après la théologie islamique, "tout homme est musulman dès sa création dans le ventre de sa mère", car Allah a créé en lui cette prédisposition (fitra) à l'islam, et c'est le milieu, la famille ou la tribu, qui fait de lui un juif, un chrétien, ou autre. Lorsqu'il "revient" à l'islam, il ne fait que retourner à sa religion originelle. Cette partie de la dogmatique islamique fait que se convertir à l'islam est une élévation et un progrès correspondant à la volonté divine qui veut l'islam pour l'humanité entière,

-105 - N° XXI

ISLAM ET ISLAMOLOGIE

dominant toute autre religion (LXI, 9).

Quitter l'islam c'est régresser et désobéir au commandement divin ; de ce fait la mise à mort de l'apostat est licite, applicable de suite s'il persiste à refuser l'appel de sa communauté au retour à l'islam. Le Coran met en scène Allah tirant la future humanité des reins d'Adam sous forme de sa semence, "et les fit témoigner sur euxmêmes : "Ne suis-je pas votre Seigneur ?". Eux de dire : "Mais oui nous témoignons ...", de peur que vous ne disiez au jour de la résurrection : "Vraiment nous étions inattentifs à ça" (VII, 172).

C'est d'ailleurs le sens même de la notion de *fitra* (nature originelle) qui, en binôme, renvoie à l'idée de *hanîf* (monothéiste spontané) XXX, 30 et VI, 79). Ainsi est-il rappelé lourdement qu'lbrânîm (Abraham) "n'était ni juif ni chrétien, mais *hanîf* et soumis (*muslim*)" (III, 67). Cela est amplifié par des *hadîths* confirmés. Le Coran s'est donné d'emblée tous les éléments qui enferment dans un système de pensée hermétiquement clos, conditionnant le sectateur. Cela fait que la critique de ses présupposés est inconcevable, impensable comme toute critique en islam, sauf à sortir du cercle.

D'ailleurs, le terme "islam", qui signifie "soumission", apparaît dès le Coran pour désigner la révélation d'Allah en "descente" sur Muhammad. En se soumettant à la révélation contenue dans le Coran, on se soumet à Allah. Certains musulmans déclarent alors que le terme même islam prouve que cette religion ne dépend pas d'un peuple ou d'une personne et qu'elle est donc universelle et ultime, issue directement de la volonté divine, contrairement au christianisme (de Christ) et au judaïsme (de juif). Sans doute ignorent-ils que jamais aucune religion en "isme" ne s'est présentée sous cette forme dans la bouche de son fondateur ou de son éponyme, et que l'histoire ultérieure conduise à créer en Occident un néologisme est un phénomène général auquel l'islam ne s'est pas totalement soustrait puisque, dès le XVII^e siècle, on y a parlé d'islamism en anglais et islamismo en italien et espagnol ..., pour désigner le phénomène historique en luimême, sans la connotation actuelle d'islam extrémiste.

En revanche, une grande duperie est entretenue avec force abus de langage par l'emploi du mot "islam" pour désigner à la fois une religion et une civilisation, ainsi que tout ce qui est positif ou laudatif pour exalter l'islam. Cela suppose que la civilisation en question est entièrement modelée par la religion correspondante, ce qui est loin d'être le cas.

Là où on a bien distingué christianisme, chrétienté, civilisation chrétienne, ... on utilise le mot islam pour couvrir toutes les entités correspondantes (cf le titre de l'émission radiophonique "Culture d'islam" et celui de l'émission de télévision "Islam", qui traitent indistinctement de tout). Ce genre de majoration sémantique systématique fait que les musulmans répètent à l'envi qu'islam et salam, dérivant de la même racine, signifient "paix".

Ce type d'affirmation fait fi de règles linguistiques élémentaires et profite de l'ignorance ambiante car si la racine (caractéristique des langues sémitiques) est commune, cela ne signifie pas identité de significations dérivées, mais seulement le déploiement philologique d'une valeur de base. Ce même déploiement débouche dans des sens qui peuvent être opposés comme le montre la formule adressée, lors du jihâd, à l'adversaire avant la bataille par le chef des troupes islamiques : "aslim, taslam" (tous deux de la même racine s-l-m), qui signifie littéralement "islamise-toi, tu seras sauf".



La révélation de l'ange Gabriel, miniature personne.

TEP. – L'apologétique musulmane argue souvent de la règle d'abrogation des versets. De quoi s'agit-il?

M.-Th. U. - La Révélation est. selon le Coran, toujours la même à travers les divers prophètes concernant la doctrine, laquelle est en principe réduite à "l'unicité divine" (tawhîd, autre nom de l'islam). La règle coranique d'abrogation de certains versets. souvent évoquée par l'apologétique islamique comme preuve d'une certaine flexibilité positive du texte, ne concerne donc pas la doctrine mais seulement la partie prescriptive. Cette abrogation (XVI, 101) intervient à deux niveaux : - D'une part. parmi les révélations successives, chacune abroge partie ou totalité de la précédente. La révélation coranique abroge donc partiellement les précédentes et en confirme une partie. - D'autre part, le Coran étant réputé avoir été révélé en plusieurs fois au gré de diverses circonstances de la vie du Prophète, certaines prescriptions peuvent n'avoir eu qu'une valeur temporaire, d'autres épisodes de révélation les abrogeant pour donner une prescription définitive. Le vrai problème qui subsiste est qu'abrogeant et abrogé sont néanmoins conservés avec le même statut dans le texte définitif. Seule peut intervenir la chronologie, le plus anciennement révélé devant céder devant le plus récent. Mais le Coran n'est pas classé chronologiquement, si ce n'est la division très vaque et fluctuante des sourates en mecquoises et médinoises. Cela fait que, selon les circonstances, les croyants ont opté pour des chronologies variables. Il y a une seule exception, celle des versets "sataniques" (LIII, entre 20 et 21) qui, résultant d'une suggestion du démon, quand le Prophète s'était assoupi, ont été corrigés par la suite et supprimés de la version canonique. On les connaît parce qu'ils ont été conservés dans certains commentaires.

TEP. – Peut-on établir une chronologie scientifique du Coran ?

M.-Th. U. - Une présentation chronologique du Coran a été proposée par Régis Blachère en 1947-1950, appuyée sur les commentateurs classiques et sur l'analyse philologique. Des traducteurs contemporains y ont ajouté des considérations juridiques. Il n'en demeure pas moins qu'il n'y a pas d'unanimité scientifique sur cette question de la chronologie. Il importe ici de souligner que l'ensemble des travaux qui concernent les origines de l'islam et l'organisation du texte coranique n'ont jamais suscité le moindre intérêt chez les musulmans. Si quelques individus, par honnêteté intellectuelle, ont pu se pencher sur les apports de ces recherches, il n'en a résulté à ce jour aucun mouvement appréciable.

TEP. – Le prophète ne joue-t-il donc aucun rôle dans la formation du Coran ?

M.-Th. U. - Le Coran est la parole d'Allah par excellence, et Muhammad est simplement son porte-voix. Dans le Coran ces paroles sont souvent précédées par l'impératif "dis". La plupart des musulmans

-107 - N° XXI

pensent que la situation est la même quand ce préliminaire ne figure pas. Pour eux il s'agit toujours d'une dictée de la part de Dieu. À l'évidence cette attitude fidéiste ne suffit pas. Un de mes anciens doctorants, polytechnicien, a fait sa thèse sur l'application au Coran de la Théorie des Codes, méthode mathématique qui est employée dans l'analyse des textes. Il y démontre, entre autres, qu'il y a "moins d'une chance sur un million pour que [certains passages] soient du même auteur que le reste du Coran" (J.-J. Walter, Le Coran révélé par la théorie des codes, Paris, EdP, coll. Studia arabica XXII, 2014, p. 162-163).

Le prophète, modèle ou illusion?

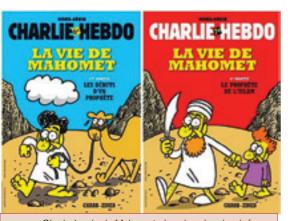
TEP. – Vous évoquiez cependant au début de notre entretien la figure merveilleuse de Muhammad. Faut-il parler d'idéalisation?

M.-Th. U. - Le mental du "croyant" (qui est le seul musulman dès le Coran) est investi par le binôme "Allah - Muhammad", au moyen d'un puissant dispositif scripturaire qu'illustre la profession de foi (shahâda) : "il n'y a de dieu gu'Allah et Muhammad est l'envoyé d'Allah". Elle est entretenue par une véritable liturgie que constitue la tasliya: "qu'Allah prie sur lui et le salue", formule eulogique obligatoire chaque fois que le prophète est évoqué. Muhammad est "le plus beau modèle" (XXXIII, 21) que tout croyant est tenu d'imiter. L'ensemble du dispositif est renforcé par le dogme de l'impeccabilité des prophètes. Très rares sont les musulmans qui acceptent de séparer les deux termes du binôme. Paradoxalement les traditionnistes (muhaddithûn) qui connaissaient les récits canoniques, étaient conscients des fautes commises par Muhammad, mais ils estimaient qu'il a été pardonné. L'idéalisation du Prophète,

dans les faits, demeure quelque chose de relatif et fort manipulable. La lecture de la Sîra montre souvent un personnage fort peu conforme à nos idéaux modernes. Certains auteurs musulmans contemporains accusent ce texte d'être marqué par la mentalité de l'antéislam (caractère querrier, vengeance, meurtres politiques, etc.). De ce fait, l'apologétique islamique actuelle a entrepris de "réécrire" ces récits en adaptant leur présentation à la mentalité occidentale. Ainsi, par exemple, une razzia devient une expédition *punitive* ; le massacre d'une tribu juive devient une expulsion ; une invasion devient une expansion; etc. Aussi est-il significatif de revenir à la biographie de Muhammad publiée en bande dessinée par Charb, en été 2014, qui suit rigoureusement les textes traditionnels, pour jauger les divergences d'appréciation avec ce qu'accepterait l'idéologie qui nourrit notre époque. Ainsi, lors du massacre de Charlie Hebdo, il n'a été parlé que de caricatures de Muhammad, mais jamais ne fut mentionnée cette bande dessinée

TEP. – N'y a-t-il pas un paradoxe à élever si haut celui qui est dit illettré ?

M.-Th. U. - Dans le Coran, Muhammad est placé sur le même plan qu'Allah : "combattez qui n'interdisent pas ce qu'Allah et son messager ont interdit ..." (IX, 29). Cependant, pour éviter tout phénomène comparable à la Trinité chrétienne, concomitamment, le Coran insiste sur son caractère d'homme, tout en le proclamant "sceau des prophètes", le meilleur d'entre eux, le plus parfait. Par ailleurs, la piété islamique ajoute même qu'il était illettré, cela de facon abusive car l'adjectif ummî est employé dans le Coran principalement au pluriel, pour désigner les peuples qui n'ont pas reçu d'Écriture sacrée. Dans une seule occurrence où il figure au singulier, c'est pour



Charb, La vie de Mahomet, deux bandes dessinées trop historiques pour être mentionnées ?

qualifier Muhammad (VII, 157) et pour dire qu'il est le prophète envoyé à un peuple qui n'a pas encore reçu d'Écriture. Muhammad Hamidullah parlera de "l'idée paulinienne du prophète des gentils". L'interprétation d'ummî comme "illettré" est une manière d'hyperbole à but apologétique pour montrer que le texte du Coran, qui est un prodige littéraire, ne peut avoir été écrit par un homme. Certains musulmans pensent, comme les chrétiens, qu'on juge l'arbre à ses fruits; mais la plupart font passer au premier plan la qualification "d'élu d'Allah". Pour cette immense maiorité. les actes de Muhammad sont justifiables du seul fait qu'il est l'élu (al-mustafa). Il y a quelques décennies, Hussein Amîn a proposé de faire une nouvelle biographie du Prophète reconnaissant qu'il a commis des actes répréhensibles, mais cela est resté résolument une lettre morte jusqu'à aujourd'hui. Or la Sîra est un ouvrage purement hagiographique, conçu en vase clos au moins un siècle et demi après les faits évoqués. Dans les chroniques extérieures à l'Arabie, et contemporaines de l'émergence de l'islam, Muhammad est seulement signalé comme le chef de bandes armées d'invasion, sans plus de précision. Ce sont les sources islamiques elles-mêmes qui nous informent que nombre de prophètes prêchaient au moment où Muhammad reçut la révélation descendue sur lui. L'un d'entre eux, nommé Musaylima, lui aurait proposé de s'associer à lui, dès lors qu'ils proclamaient le même message; Muhammad refusa brutalement.

TEP. – L'occident est-il victime de la même cécité que les "croyants" ?

M.-Th. U. - Lorsqu'on parle de Muhammad, se présente un problème récurrent : son rapport aux femmes, qui conditionne irréversiblement le statut de celles-ci et la valeur exemplaire que doit suivre tout musulman envers elles. Le cas le plus flagrant est celui d'Aïcha, fille d'Abû Bakr, le premier compagnon de Muhammad. Épousée à six ans, son mariage fut consommé à ses neuf ans. La Sîra donne ces chiffres, mais certains ont essayé de tempérer ce fait en évoquant le mode de comptage (années lunaires ou solaires), ce qui ne changerait guère les données. Un prêtre catholique a banalisé le fait en l'intégrant à la coutume du mariage précoce dans la région et dans l'histoire.

En revanche, plus important à mon sens pour la perception de l'islam en Occident est l'émission, que tout le monde a pu voir sur *Arte*, concernant la vie du Prophète, où un instituteur répond au journaliste devant sa classe que si Muhammad a pris une petite fille comme coépouse supplémentaire c'est parce qu'il a su "qu'elle serait une femme exceptionnelle en se mariant avec lui". À Pâques de la même année, *Arte* diffusait une série de documentaires sur les débuts du christianisme, manifeste d'hypercritique historique. Le contraste avec "l'hypo-critique" quand il s'agit de l'islam est la marque de notre temps.

−109 − N° XXI

Jean-Baptiste et Agathe Bonavia : In church we trust

Initiatives "made in USA" qui pourraient bien changer la vie de votre paroisse (Artège 2018 - 10,90€)

n des jours où il est de bon ton de se désoler de l'effondrement de la pratique religieuse, ou de découvrir jour après jour les scandales qui éclaboussent l'Église, le titre de ce livre est un défi : "Nous croyons en l'Église !" Pour revitaliser le tissu chrétien français, un jeune couple est parti explorer la chrétienté américaine, où 24% des catholiques pratiquent encore chaque dimanche contre seulement 3% des français. De la lecture de cette belle aventure peuvent naître

des idées concrètes. À chacun de trouver les siennes, en fonction de sa localisation, de son expérience et de ses attentes, sans espérer cependant que toute les recettes made in USA soient toujours transposables ni adaptables sur le vieux continent. Pourtant quelques mots frappent, car ils reviennent avec insistance. "Professionnalisme,



compétences, efficacité", titre le premier chapitre. Là-bas, on ne trouve pas inutile de former les prêtres au leadership, à la direction financière d'une PME, à la gestion des conflits humains, autant qu'aux techniques de prédication qui permettent à la forme de rejoindre le fond.

Si la grâce divine reste toujours première, et seule fécondante des initiatives humaines, ce livre développe quelques moyens humains rafraîchissants et pleins d'espérance pour "rebooster" les com-

munautés d'aujourd'hui. Laissons au préfacier le mot de la fin :"On ne dirige pas une communauté, quelle qu'elle soit et quelle que soit sa taille, sans un bagage théologique conséquent et sans un bagage de management conséquent. [...] la bonne volonté ne suffit plus."

Abbé Jacques Olivier, FSSP

AUTRES OUVRAGES REÇUS À LA RÉDACTION



Trois opuscules de saint Alphonse de Liguori

es Éditions Traditions monastiques gratifient les lecteurs de la réédition de trois opuscules de dévotion dus au saint docteur Alphonse de Ligorie: *Manière de converser avec Dieu* (52 p., 1753), *Neuvaine au Sacré Cœur* (56 p., 1758), pièce importante de l'avènement de cette dévotion, et *La volonté de Dieu* (74 p., 1775). Aimer Dieu dans la contemplation des mystères de la Trinité et de l'humanité du Sauveur, vivre de cet amour par la pratique de sa volonté et ainsi anticiper la gloire du Ciel, telle est la doctrine qui imprègne ces pages profondes. Une préface de l'éditeur présente chaque ouvrage.

Traditions monastiques, 2018, 4 € l'exemplaire.

Joseph Duhr, SJ.: L'art d'éduquer un enfant, un traité d'éducation à la portée de tous

" A ider un enfant à devenir ce



qu'il est (en puissance)" (p. 25), forger le caractère, enraciner les vertus sous la mouvance de la grâce dans le cadre de la famille, voilà l'œuvre sacrée qui appartient aux parents, qui pourront trouver en ce livre des mots pour éclairer les faits de l'expérience, de sages conseils facilement transposables à l'époque de la présente réédition, un antidote intellectuel aux pratiques totalitaire de l'État en matière d'éducation, et peut-être surtout un encouragement en l'affirmation de la grandeur du difficile art d'éduquer.

Éditions de Chiré, 2018, 604 pages, 35 €

ASSOCIATION DES AMIS DE LA FRATERNITÉ SAINT-PIERRE: 5, rue Macdonald 18000 Bourges

Directeur de la publication : Abbé Benoît Paul-Joseph

Comité de rédaction :
Abbé Quentin Sauvonnet,
directeur de rédaction
Abbé Alexis Garnier

Abbé Alexis Garnier

Abbé Nicolas Télisson, secrétaire de rédaction

Crédit photos : D.R.

Réalisation graphique : Blignières Conseil

> Impression: Bialec - Nancy

Dépôt légal : Décembre 2018

ISSN: 0998-2094 Dépôt légal: à parution Commission paritaire: 0713G88637

Contacter la rédaction de Tu es Petrus :

Abbé Nicolas Télisson Maison Saint-Yves, 13 Rue de Poul An Od 29620 LANMEUR tuespetrus@fssp.fr



Retrouvez chaque trimestre dans *Tu* es *Petrus*:

- Méditations sur les mystères de la foi ;
- Analyse des grandes questions de la vie chrétienne ;
- Un éclairage catholique sur l'actualité de l'Église ;
- De nombreuses recensions et pistes de lecture.

Abonnez-vous sans tarder!

Et faites découvrir Tu es Petrus

en demandant l'envoi d'un numéro gratuit aux Amis de la Fraternité Saint-Pierre – Maison Sainte-Solange, 5 rue Macdonald, 18000 BOURGES –, et en indiquant le nom et l'adresse de la personne concernée.



-111 - N° XXI



BULLETIN D'ABONNEMENT

□Mme □MIle □M □P
Nom
Prénom
Adresse
Code postal
Ville
Tél
Courriel@
☐ Je m'abonne à la revue <i>Tu es Petrus</i> (4 numéros par an☐ 35 € (1 an) ☐ 63 € (2 ans) ☐ 43 € (1 an Étranger)
☐ Je m'abonne à la revue <i>Tu</i> es <i>Petrus</i> (4 numéros par an
et je reçois <i>l'Ordo</i> à tarif préférentiel :
□43 € (1 an) □77 € (2 ans) □53 € (1 an Étranger)
☐ J'adhère à l'Association des Amis de la Fraternité Saint-Pierre:
□ Normal 30 € □ Soutien 54 € □ Bienfaiteur 36 €
Les Amis et bienfaiteurs de la Fraternité Saint-Pierre diffusent gratuitement la revue Tu Es Petrus auprès de nombreux prêtres et séminaristes. Aidez-nous dans notre œuvre de formation en offrant un abonnement :
J'abonne un prêtre ou un séminariste.
Adressez-nous votre bulletin : Secrétariat des Amis de la Fraternité Saint-Pierre 5. Rue MacDonald – 18000 BOURGES. France

Règlement par chèque à l'ordre :

Amis de la Fraternité Saint-Pierre

Ou bien abonnez-vous et réglez en toute sécurité sur le site de la boutique des Amis : https://boutique.fssp.fr/36-abonnements

